

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16 – 02 – 03 – 2ème partie**

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU
25 FÉVRIER 2016**

ISSN : 1957-4339

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réunie le 25 février 2016, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 9 h 45

Présents à l'ouverture de la séance :

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND, ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

Assistaient également à cette réunion :

<i>M. Thierry BLACLARD</i>	<i>Directeur général des services et directeur de l'administration générale</i>
<i>M. Gilles CHARRADE</i>	<i>Directeur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'environnement</i>
<i>M. Patrick BOYER</i>	<i>Directeur des TIC</i>
<i>M. Benoît LAIGUEDE</i>	<i>Directeur des Archives départementales</i>
<i>Mme Isabelle DARNAS</i>	<i>Directrice de l'enseignement, de la culture et des sports</i>
<i>Mme Anne TARDIEU</i>	<i>Direction de l'aménagement du territoire et de l'économie</i>
<i>M. Jérôme LEGRAND</i>	<i>Direction de l'aménagement du territoire et de l'économie</i>
<i>Mme Valérie KREMSKI-FREY</i>	<i>Directrice de la solidarité départementale</i>
<i>Mme Martine PRADEILLES</i>	<i>Directrice des finances et du budget</i>
<i>M. Jean TOGUYENI</i>	<i>Directeur des routes, transports et bâtiments</i>
<i>M. Louis GALTIER</i>	<i>Directeur de la bibliothèque départementale</i>
<i>M. Vincent TAISSEIRE</i>	<i>Directeur de la communication et du cabinet</i>

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du Jeudi 25 février 2016

- 9h45 -

COMMISSION : Infrastructures, désenclavement et mobilités

- N° CD_16_1005 : Politique et budget 2016 "infrastructures routières" p. 4
- N° CD_16_1006 : Politique et budget 2016 "mobilité" p. 16
- N° CD_16_1007 : Politique et budget 2016 "Aménagement numérique" p. 22

COMMISSION : Solidarités

- N° CD_16_1008 : Politique et budget 2016 "Solidarités" p. 28

COMMISSION : Enseignement et jeunesse

- N° CD_16_1009 : Politique et budget 2016 "Enseignement et Jeunesse" p. 38

COMMISSION : Culture, sports et patrimoine

- N° CD_16_1010 : Politique et budget 2016 "culture" p. 46
- N° CD_16_1011 : Politique et budget 2016 "Patrimoine" p. 50

N° CD_16_1012 : Politique et budget 2016 "Lecture publique" p. 57

N° CD_16_1013 : Politique et budget 2016 "Sports" p. 63

N° CD_16_1014 : Politique et budget 2016 "Activités de Pleine Nature" p. 68

COMMISSION : Eau, AEP, Environnement

N° CD_16_1015 : Politique et budget 2016 "Environnement et espaces naturels sensibles" p. 73

N° CD_16_1016 : Politique et budget 2016 "Transition énergétique" p. 79

N° CD_16_1017 : Politique et budget 2016 "Eau et milieux aquatiques" p. 87

COMMISSION : Développement des activités économiques

N° CD_16_1018 : Politique et budget 2016 "Appui au développement économique" p. 94

N° CD_16_1019 : Politique et budget 2016 "Tourisme" p. 100

N° CD_16_1020 : Politique et budget 2016 « Logement et patrimoine: aides aux personnes privées» p. 106

N° CD_16_1021 : Politique et budget 2016 "Agriculture et Aménagement foncier et forestier" p. 110

COMMISSION : Politiques territoriales et Europe

N° CD_16_1022 : Politique et budget 2016 "Politiques Territoriales" p. 119

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

N° CD_16_1023 : Politique et budget 2016 "bâtiments départementaux" p. 129

N° CD_16_1024 : Gestion de la collectivité : budget 2016 des services supports de la p. 142 collectivité



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "infrastructures routières"

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3213-1, L 3213-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-1 à L 131-8 du code de la voirie routière ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Politique et budget 2016 "infrastructures routières"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Approuve la politique départementale 2016 « Infrastructures routières » à travers les programmes suivants :

En investissement

- Poursuite de la modernisation du réseau routier départemental :

- RD 906 entre Bouchâtel et Lestévenès,
- RD 901 entre Castanet et le Bleygard sur la section située entre Altier et le Valat de Chauberté,
- RD 907 bis au Cirque des Baumes, aménagement coordonné avec la communauté de commune du Causse du Massegros.

- Amélioration de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

- Renouvellement de l'entretien et réparation des ouvrages :
 - réparations et constructions de murs de soutènement (36 au total),
 - réparations de ponts (5 au total),
 - réfection de 41 km de revêtement de chaussée en Grosses Réparations de Chaussées. Un tronçon de la RD 986 dans le secteur de la Plaine de Caussignac et un tronçon de la RD 987 situé entre la RD 806 et Saint-Alban font partie des sections à traiter,
 - réalisation d'environ 84 km d'enduits en régie,
 - sécurisations de falaises.

- Traversées d'agglomération :
 - achèvement des travaux d'aménagement de l'avenue Pignide à Saint-Chély d'Apcher (RD 809), de la traversée de Barre des Cévennes (RD 983) et de Nasbinals dans le secteur du Foirail (RD 987),
 - participation éventuelle en 2016 au financement des projets d'aménagement du carrefour des Lavaignes (RD 989) sur la commune de la Fage Saint-Julien, de l'entrée du Malzieu-Ville (RD 4) et de la traversée de Rieutort de Randon (RD 59) pour lesquels une convention de mandat a été passée.
- Entretien et exploitation du réseau routier départemental :
 - entretien des chaussées (atelier enduit, réparation ponctuel des revêtements, ...),
 - entretien des dépendances des routes départementales (fauchage, curage de fossés, élagage, débroussaillage, maçonnerie, reprise d'aqueduc, ...),
 - exploitation du réseau (comptages routiers, patrouillage et surveillance du réseau, surveillance des ouvrages d'art, interventions d'urgence sur accidents ou autres événements notamment climatique, ...),
 - viabilité hivernale (jalonnage des routes, traitement du verglas, déneigement des chaussées, ...).

- Renouvellement et modernisation des véhicules, engins et matériels.

En fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées :

- à l'acquisition des fournitures et aux travaux d'entretien des chaussées destinés à conserver la voirie dans de bonnes conditions d'utilisation,
- à l'acquisition de carburant,
- à l'entretien des véhicules et engins par le Parc Technique départemental,
- à la politique de sécurité routière :
 - répartition de la dotation d'État du produit des amendes de police individualisée par le Département,
 - lutte contre l'insécurité routière par l'accompagnement de diverses associations qui œuvrent contre l'insécurité routière,
 - poursuite du dispositif apprentissage anticipé à la conduite par lequel une aide de 100 € est versée, au terme de leur formation, aux jeunes lozériens qui se sont inscrits dans l'une des auto-écoles ayant signé une convention avec le Département.

ARTICLE 2

Vote les autorisations de programmes 2016 nécessaires et leur calendrier de crédits de paiement, comme suit :

AP	Opérations	Crédits 2016	Crédits 2017
AP Travaux de voirie 2016 : 9 674 000 €			
Aménagement et amélioration du réseau	Travaux sur « Réseau Structurant »	924 000 €	0
	Financement des travaux en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale. Programme « Travaux Mandataires »		200 000 €
	« Frais d'Etudes » des projets routiers	130 000 €	150 000 €
	« Acquisitions Foncières »		150 000 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	Programme de « Renforcement et Grosses Réparations de Chaussées »		4 250 000 €
	Programme « Travaux Urgents »	250 000 €	250 000 €
	« Travaux d'Initiative Locale » - Aménagements de sécurité	300 000 €	300 000 €
	« Travaux de Sécurisation » de falaises		100 000 €
	Travaux de « Réparation des Ouvrages d'Art » et murs	150 000 €	2 000 000 €
Exploitation du réseau	Sécurisation, Équipement de la route, signalisation verticale, glissières, abattage d'arbres, matériel de comptage		520 000 €
AP Parc 2016 : 2 274 000 €			
Véhicules, engins, matériels roulants	Véhicules légers, matériel de transports	905 000 €	1 369 000 €

ARTICLE 3

Affecte, sur les autorisations de programme 2016, les crédits suivants :

AP 2016 (Chapitre 906)	Opération	Montant affecté
Parc	Véhicules Légers Matériels de Transports	905 000 €
Travaux de voirie	Travaux d'Initiative Locale	300 000 €
	Travaux Urgents	250 000 €
	Frais d'études	130 000 €

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 10 500 000 € sur la section d'investissement (chapitre 906)
- 3 167 000 € sur la section de fonctionnement (chapitre 936) pour les dépenses liées aux infrastructures et au matériel routier :
 - Acquisition des fournitures d'entretien routier, travaux d'entretien et de réparation des chaussées : 988 000 €
 - Location de matériel : 227 000 €
 - Fournitures viabilité hivernale (sel et pouzzolane) : 413 700 €
 - Carburant : 662 000 €
 - Pièces de rechange pour entretien en régie par le Parc technique : 520 000 €
 - Entretien des véhicules et engins : 265 000 €
 - Politique de sécurité routière (Aide à la conduite accompagnée et participation à la politique de sécurité routière) : 52 000 €
 - Divers (taxes et impôts sur véhicules, Syndicat RN 88, ...) : 39 300 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°100 "Politique et budget 2016 "infrastructures routières"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1005 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Le désenclavement de notre territoire est un axe fort de notre politique d'aménagement. Cette stratégie en s'appuyant sur les infrastructures routières contribue aussi à l'aménagement du territoire en renforçant les conditions nécessaires au maintien et au développement de la population du Département.

Les axes routiers sont sources de développement économique et de dynamisation d'un territoire. A ce titre, les territoires les plus en besoin seront privilégiés afin de développer l'accessibilité à ses secteurs et ainsi retrouver un équilibre dans les efforts d'aménagements du réseau routier départemental.

Au-delà de l'amélioration de certains itinéraires du réseau routier, l'ensemble des 2263 km de routes départementales avec plus de 5000 ouvrages constitue un formidable patrimoine que le Département se doit de préserver. Une part importante du budget est consacrée à cet entretien permettant de mobiliser les agents des routes et de soutenir les acteurs économiques départementaux de travaux publics.

La politique départementale des routes repose sur :

- une modernisation rééquilibrée du réseau routier départemental,
- des efforts collectifs et financiers pour préserver le patrimoine routier,
- un renouvellement régulier des matériels d'entretien et d'exploitation des routes.

Par ailleurs, le Département au travers de ses actions quotidiennes sur le réseau routier veille à limiter son impact sur l'environnement. Depuis 2013, l'usage du phytosanitaire est remplacé par des interventions mécaniques et certains itinéraires font l'objet d'un fauchage raisonné. Pendant la viabilité hivernale, la consommation de sel est maîtrisée avec le développement de l'usage de la saumure, le réglage fin des matériels et la formation des agents. Le parc de véhicules est progressivement renouvelé au profit de véhicules moins polluants (filtres à particules, consommation, ...). Enfin, les projets routiers font l'objet d'une attention particulière quant à leur intégration dans les paysages (maçonnerie, glissière bois, écoulement des eaux...).

I - 1 - Poursuite de la modernisation du réseau routier départemental

Je vous invite à poursuivre nos efforts sur les itinéraires suivants :

- RD 906 entre Bouchâtel et Lestévenès
- RD 901 entre Castanet et le Bleynard sur la section située entre Altier et le Valat de Chauberté où il s'agit d'achever les travaux débutés en 2015
- RD 907 bis au Cirque des Baumes, aménagement coordonné avec la communauté de commune du Causse du Masegros où il s'agit également de terminer les travaux débutés en 2015

I - 2 – Amélioration de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental

◆ Renouvellement de l'entretien et réparation des ouvrages

En 2015, 17 km de revêtement de chaussée ont été renouvelés en Grosses Réparations de Chaussées, 67 km l'ont été par la réalisation d'enduits en régie. Il a en outre également été procédé à la réparation et au confortement de 20 murs de soutènements (hors travaux urgents), aux travaux

de réparation de deux ponts et de stabilisation des glissements de Recoulettes sur la RD 808 et du Perjuret sur la RD 996.

Pour 2016, le Département renforce l'entretien de son patrimoine routier. Les travaux envisagés comprennent :

- des réparations et constructions de murs de soutènement (36 au total),
- des réparations de ponts (5 au total),
- la réfection de 41 km de revêtement de chaussée en Grosses Réparations de Chaussées. Un tronçon de la RD 986 dans le secteur de la Plaine de Caussignac et un tronçon de la RD 987 situé entre la RD 806 et Saint-Alban font partie des sections à traiter. Ces deux chantiers contribuent également à l'amélioration du réseau,
- la réalisation d'environ 84 km d'enduits en régie,
- des sécurisations de falaises.

◆ Traversées d'agglomération

En ce qui concerne les travaux de chaussées sur routes départementales à l'occasion des aménagements de village ou de travaux en agglomération, la participation du Département porte notamment sur les décaissements de chaussées et reconstitutions du corps de chaussées (hors trottoirs, bordures et équipements).

C'est ainsi qu'en 2015 ont débuté les travaux d'aménagement de l'avenue Pignide à Saint-Chély d'Apcher (RD 809), de la traversée de Barre des Cévennes (RD 983) et de Nasbinals dans le secteur du Foirail (RD 987).

En 2016, pour ces travaux, le Département est engagé au titre du versement du solde de sa participation financière dans la mesure où ils devraient tous être achevés.

Il est envisagé également de participer en 2016 au financement des projets d'aménagement du carrefour des Lavaignes (RD 989) sur la commune de la Fage Saint-Julien, de l'entrée du Malzieu-Ville (RD 4) et de la traversée de Rieutort de Randon (RD 59) pour lesquels une convention de mandat a été passée.

Je vous invite à reconduire nos modalités de mise en œuvre de ces projets.

◆ Sécurité routière

▪ Dotation produit des amendes relatives à la circulation routière

Cette dotation d'État, individualisée par le Département en vertu des dispositions de l'article R.2334.10 du code général des collectivités territoriales, participe aux aménagements de sécurité portés par les communes.

▪ Lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière continue à être l'une des préoccupations majeures de l'Etat et des Collectivités locales; elle fait partie intégrante des objectifs généraux de prévention de la délinquance et de réduction des accidents.

Ainsi le Département accompagne depuis de nombreuses années diverses associations qui œuvrent quotidiennement contre l'insécurité routière au travers de leurs actions de formation et de prévention auprès de toute la population, et plus particulièrement auprès des jeunes et des scolaires.

En 2015, 12 250 € ainsi été individualisés en faveur du Comité Départemental de la Prévention Routière pour ses différentes actions.

Je vous propose de poursuivre cet accompagnement financier.

▪ **Apprentissage anticipé à la conduite**

Depuis 2003, dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide « Apprentissage anticipé de la conduite », une aide de 100 € est versée, au terme de leur formation, aux jeunes lozériens qui se sont inscrits dans l'une des auto-écoles ayant signé une convention avec le Département. Ce sont 4949 apprentis qui ont bénéficié de cette aide depuis sa mise en place, dont 424 en 2015.

Je vous propose de poursuivre le dispositif d'accompagnement à l'apprentissage anticipé de la conduite.

◆ **Entretien et exploitation du réseau routier départemental**

L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental représentent 277 155 heures-agent sur 2015. Cela est le reflet du travail effectué sur le terrain par les agents des 24 Centres Techniques du Conseil Départemental tout au long de l'année :

- entretien des chaussées (atelier enduit, réparation ponctuel des revêtements, ...)
- entretien des dépendances des routes départementales (fauchage, curage de fossés, élagage, débroussaillage, maçonnerie, reprise d'aqueduc, ...)
- exploitation du réseau (comptages routiers, patrouillage et surveillance du réseau, surveillance des ouvrages d'art, interventions d'urgence sur accidents ou autres événements notamment climatique, ...)
- viabilité hivernale (jalonnage des routes, traitement du verglas, déneigement des chaussées, ...)

Je vous propose de poursuivre le financement du fonctionnement de nos centres dans ces divers tâches du quotidien pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

I - 3 – Renouvellement et modernisation des véhicules, engins et matériels

Je vous propose de poursuivre en 2016 les efforts sur les opérations d'acquisition de véhicules, engins et matériels mis à disposition des différents services de la collectivité.

II – Informations financières

La politique routière pour l'année 2016 représente l'engagement financier global suivant :

INVESTISSEMENT	10 500 000 €
FONCTIONNEMENT	3 167 000 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT 2016	13 667 000 €

Les dépenses d'investissement sont consacrées :

- aux travaux qui ont pour effet de moderniser le réseau,
- aux travaux de grosses réparations de chaussées et d'ouvrages
- au renouvellement des véhicules, engins et matériels du Département.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées :

- à l'acquisition des fournitures et aux travaux d'entretien des chaussées destinés à conserver la voirie dans de bonnes conditions d'utilisation,
- à l'acquisition de carburant,
- à l'entretien des véhicules et engins par le Parc Technique départemental,
- à la politique de sécurité routière.

II - 1 – Investissement 2016 sur le réseau routier départemental : 10 500 000 €

Le programme d'investissement 2016 mobilise un montant global de 7 841 000 € au titre des Autorisations de Programmes antérieures pour terminer les programmes et chantiers en cours ainsi qu'un montant global de crédits nouveaux de 2 659 000 € au titre de 2 nouvelles autorisations de programmes dédiées à l'achat de matériel et aux travaux routiers.

II – 2.1 Crédits prévus au titre des AP existantes

Millésime	TOTAL	2015 et années antérieures	Crédits 2016	Crédits 2017
AP 2013	19 332 502 €	19 010 502 €	322 000 €	
AP 2014	15 859 139 €	7 317 139 €	6 941 000 €	1 601 000 €
AP 2015	5 690 000 €	2 730 000 €	578 000 €	2 382 000 €
TOTAL	40 881 641 €	29 057 641 €	7 841 000 €	3 983 000 €

Les crédits pour l'exercice 2016 sont ventilés sur les divers programmes d'amélioration, d'entretien et d'exploitation du réseau ainsi que sur les opérations d'achat de véhicules, engins et matériels :

Nature des investissements	Programme	Crédits 2016	Crédits 2017
Aménagement et amélioration du réseau	Travaux sur « Réseau Structurant »	900 000 €	2 853 000 €
	Travaux sur réseau « Non Structurant »	0 €	80 000 €
	Financement des travaux en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale. Programme « Travaux Mandataires »	500 000 €	300 000 €
	« Frais d'Etudes » des projets routiers	20 000 €	0 €
	« Acquisitions Foncières »	150 000 €	0 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	Programme de « Renforcement et Grosses Réparations de Chaussées »	4 250 000 €	750 000 €
	« Travaux de Sécurisation » de falaises	100 000 €	0 €
	Travaux de « Réparation des Ouvrages d'Art » et murs	1 350 000 €	0 €
Exploitation du réseau	Sécurisation, Equipement de la route, signalisation verticale, glissières, abattage d'arbres, matériel de comptage	220 000 €	0 €
Matériels roulants (VL, VU, camions, engins) et VH	« Matériel et Véhicules de liaison » pour la DRTB et les autres Directions du Département	32 000 €	0 €
	Acquisition de matériel	295 000 €	0 €
	Acquisition de matériel pour la viabilité hivernale	24 000 €	0 €
		7 841 000 €	3 983 000 €

II – 2.2 Crédits prévus par les nouvelles AP proposées pour 2016

Deux autorisations de programmes nouvelles sont proposées pour un volume global de 11 948 000€ dont 2 659 000 € de crédits 2016.

1) AP PARC - Acquisition de véhicules, engins et matériels

Une AP « Parc » est créée qui doit permettre d'identifier clairement le budget dédié au renouvellement des véhicules, engins et matériels du Département.

Millésime AP	Code AP	TOTAL	Crédits 2016	2017
2016	PARC	2 274 000 €	905 000 €	1 369 000 €

La liste non exhaustive des principaux achats financés sur crédits 2016 est la suivante : 1 PATA pour l'entretien des chaussées, 1 camion VH 19 tonnes, 1 camion 7 tonnes, 2 camions tribenne, 2 véhicules utilitaires, 2 mini-pelles, 1 fourgon poids-lourd, divers matériels dont 1 broyeur bois, 1 groupe de fauchage, 1 balai tracté

2) AP Travaux de voirie

Une AP « Travaux de Voirie » destinée à financer les dépenses d'aménagement du réseau routier.

Millésime AP	Code AP	TOTAL	Crédits 2016	2017
2016	TRAVAUX VOIRIE	9 674 000 €	1 754 000 €	7 920 000 €

Les crédits de l'AP « Travaux de Voirie » pour 2016 sont ventilés sur divers programmes d'amélioration, d'entretien et d'exploitation du réseau.

Nature des investissements	Programme	Crédits 2016	Crédits 2017
Aménagement et amélioration du réseau	Travaux sur « Réseau Structurant »	924 000 €	0
	Financement des travaux en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale. Programme « Travaux Mandataires »		200 000 €
	« Frais d'Etudes » des projets routiers	130 000 €	150 000 €
	« Acquisitions Foncières »		150 000 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	Programme de « Renforcement et Grosses Réparations de Chaussées »		4 250 000 €
	Programme « Travaux Urgents »	250 000 €	250 000 €
	« Travaux d'Initiative Locale » - Aménagements de sécurité	300 000 €	300 000 €
	« Travaux de Sécurisation » de falaises		100 000 €
	Travaux de « Réparation des Ouvrages d'Art » et murs	150 000 €	2 000 000 €
Exploitation du réseau	Sécurisation, Équipement de la route, signalisation verticale, glissières, abattage d'arbres, matériel de comptage		520 000 €
		1 754 000 €	7 920 000 €

Afin de permettre l'engagement des marchés nécessaires à la réalisation de ces opérations, je vous propose d'affecter une partie des crédits comme suit :

AP 2016 Parc (Chap. 906)	Opération	Montant affecté
	Véhicules Légers Matériels de Transports	905 000€

AP 2016 Travaux de voirie (Chap. 906)	Opération	Montant affecté
	« Travaux d'Initiative Locale »	300 000 €
	« Travaux Urgents »	250 000 €
	« Frais d'Etudes	130 000 €
	Total affecté	680 000 €

II - 3 – Fonctionnement 2016 sur le réseau routier départemental : 3 167 000 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux infrastructures et au matériel routier sont ventilées de la manière suivante :

Structure des dépenses de fonctionnement	Montant
Acquisition des fournitures d'entretien routier, travaux d'entretien et de réparation des chaussées	988 000 €
Location de matériel	227 000 €
Fournitures VH (sel et pouzzolane)	413 700 €
Carburant	662 000 €
Pièces de rechange pour entretien en régie par le PTD, Huiles, pneus	520 000 €
Entretien des véhicules et engins	265 000 €
Politique de sécurité routière (Aide à la conduite accompagnée et participation à la politique de sécurité routière)	52 000 €
Divers (taxes et impôts sur véhicules, Syndicat RN 88,	39 300 €
TOTAL	3 167 000 €

III – Conclusion

Je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « infrastructures routières » ;
- de voter l'autorisation de programmes 2016 « Travaux de Voirie » pour un total de 9 674 000 € et l'échéancier annuel des crédits de paiement ;
- de voter l'autorisation de programmes 2016 « Parc Technique Départemental» pour un total de 2 274 000 € et l'échéancier annuel des crédits de paiement ;
- d'affecter les crédits des divers programmes des AP 2016 « Parc », à hauteur de 905 000 € et « Travaux de Voirie », à hauteur de 680 000 € pour permettre l'engagement des dépenses ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement 2016 (chapitre 906) pour un volume global de 10 500 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement (chapitre 936) à hauteur de 3 167 000 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "mobilité"

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi n° 82.1153 du 30 décembre 1982, dite Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et ses textes d'application ;

VU l'article L 3111-1 du code des transports ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Politique et budget 2016 "mobilité"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ont modifié la répartition des compétences entre collectivités et que la compétence transport sera transférée en 2017 à la nouvelle Région.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Mobilités » à travers les actions suivantes :

En investissement :

- aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage visant à inciter la pratique ;
- soutien à l'association Voisine qui œuvre en faveur des déplacements solidaires dont le covoiturage ;
- établissement d'un schéma des mobilités permettant au Département de se doter d'une politique cohérente de mobilité, déclinée par mode ;
- maintien de la ligne estivale Florac-Alès avec un tarif plus attractif pour dynamiser le tourisme du secteur ;
- réflexion sur de nouvelles lignes estivales ;
- maintien pour une nouvelle année de la ligne Florac-Mende ;
- maintien du règlement départemental de transport scolaire et d'allocations aux familles pour l'année scolaire 2016/2017.

En fonctionnement :

- transports scolaires ;
- transports - personnes en situation handicap ;
- lignes régulières : Mende Florac et Florac Alès ;
- transport à la demande ;

Délibération n°CD_16_1006

- subventions diverses (navette Mende Loudes, participation au transport scolaire primaire Mendois, association VOISINE) ;
- aides aux familles en cas d'absence de transport scolaire.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Mobilités – Aires de covoiturage » pour un total de 246 000 € et son calendrier de crédits de paiement :

AP	TOTAL	CP 2016	CP 2017
Opération COVOI 2016 Aménagement des aires de covoiturage (Chapitre 908)	246 000 €	123 000 €	123 000 €

ARTICLE 4

Affecte sur l'autorisation de programme 2016 les crédits suivants :

Opération	Montant	Montant affecté
Opération COVOI 2016 Aménagement des aires de covoiturage (Chapitre 908)	246 000,00 €	70 000,00 €

ARTICLE 5

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 123 000 € sur la section d'investissement (chapitre 908)
- 7 024 000 € sur la section de fonctionnement (chapitre 938) sur les postes de dépenses suivants :
 - Transports scolaires : 6 051 000 €
 - Transports - personnes en situation handicap : 410 000 €
 - Lignes régulières :
 - Mende Florac 85 000 €
 - Florac Alès 40 000 €
 - Transport à la demande : 20 000 €
 - Subventions diverses : 150 000 €
 - Aides aux familles en cas d'absence de transport scolaire : 268 000 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°101 "Politique et budget 2016 "mobilité"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1006 du Conseil départemental du 25 février 2016

I- La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

A travers son projet politique, le Département s'est engagé à développer l'attractivité du territoire en conservant et en améliorant les services publics d'une part, et en soutenant le développement de l'activité économique dans le respect de l'environnement, d'autre part.

Le développement et la coordination de toutes les actions en faveur des mobilités s'inscrit dans un environnement réglementaire changeant puisque la compétence transport sera transférée en 2017 à la nouvelle Région.

L'incertitude sur les conditions du transfert ne remet pas en cause les besoins à satisfaire en la matière sur le Département.

Une gestion adaptée des mobilités sur le territoire Lozérien constitue un levier important d'actions en faveur de la mise en œuvre de la politique de la nouvelle assemblée.

Ainsi, un certain nombre d'actions déjà engagées seront poursuivies et d'autres entreprises en 2016 :

- l'aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage visant à inciter la pratique ;
- le soutien de l'association Voisine qui œuvre en faveur des déplacements solidaires dont le covoiturage ;
- l'établissement d'un schéma des mobilités permettant au Département de se doter d'une politique cohérente de mobilité, déclinée par mode ;
- le maintien de la ligne estivale Florac – Alès avec un tarif plus attractif pour dynamiser le tourisme du secteur ;
- une réflexion sur de nouvelles lignes estivales (peut-être une ou deux lignes expérimentales) ;
- le maintien pour une nouvelle année de la ligne Florac – Mende ;
- le maintien du règlement départemental de transport scolaire et d'allocations aux familles pour l'année scolaire 2016/2017.

II- Informations financières

La politique du service des Transports, dont les transports scolaires, représente pour l'année 2016 l'engagement financier suivant :

SECTION	TOTAL
FONCTIONNEMENT	7 024 000 €
INVESTISSEMENT	123 000 €

II-1 En termes d'investissement

Autorisations de programmes 2016

La création d'une autorisation de programme 2016 « Mobilités - Aires de covoiturage » d'un montant de 246 000 € est proposée au budget 2016.

Cette AP va permettre la création d'un réseau d'aires de covoiturage en maîtrise d'ouvrage directe dans des zones où ont été actuellement recensées des pratiques spontanées.

Cette AP 2016 est déclinée en une seule opération « Aménagement des Aires de covoiturage », selon le calendrier suivant :

AP	TOTAL	CP 2016	CP 2017
Opération COVOI 2016 Aménagement des aires de covoiturage (908)	246 000 €	123 000 €	123 000 €

Les crédits seront affectés par ordre de priorité en fonction de la fréquentation, de la facilité à aménager et de la répartition sur le Département des différentes aires. En outre, le Département de la Lozère a été lauréat de l'appel à projet de l'État Territoire à énergie positive et croissance verte, TEPOSCV.

La création des aires de covoiturage générera un appui financier de la part de l'État qui s'élèvera à 80 % du montant HT des travaux d'aménagement dans une limite de 205 000 € HT de travaux.

A ce titre, une première aire a été réalisée à Saint-Chély-d'Apcher. Lors du premier semestre 2016 deux aires seront aménagées, la première sur la commune du Pont de Montvert pour un montant de 20 000 €, la seconde sur la commune de Banassac pour un montant de 50 000 €.

Trois aires seront créées dans un second temps sur les communes d'Antrenas, de Balsièges et à l'entrée du viaduc du Romardiés, commune des Salelles.

Afin d'engager au plus vite la mise en œuvre de ce programme de création d'aires de co-voiturage, je vous propose d'affecter dès à présent les crédits nécessaires à la création des deux premières aires :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement affectés ce jour
Opération COVOI 2016 Aménagement des aires de covoiturage (908)	246 000,00 €	70 000,00 €

II-2 En termes de fonctionnement

La politique du service des Transports, dont les transports scolaires, représente pour l'année 2016 un engagement total de 7 024 000 € décliné selon les postes de dépenses suivants :

Structure des dépenses de fonctionnement		Montant
TRANSPORTS SCOLAIRES		6 051 000 €
TRANSPORTS - PERSONNES EN SITUATION HANDICAP		410 000 €
LIGNES RÉGULIÈRES	Mende Florac	85 000 €
	Florac Alès	40 000 €
TRANSPORT A LA DEMANDE		20 000 €
SUBVENTIONS DIVERSES (NAVETTE MENDE LOUDES, PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE MENDOIS, ASSOCIATION VOISINE)		150 000 €
AIDES AUX FAMILLES EN CAS D'ABSENCE DE TRANSPORT SCOLAIRE		268 000 €
TOTAL		7 024 000,00 €

III – Conclusion

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose donc :

- d'approuver la politique départementale 2016 « Mobilités » ;
- de voter l'autorisation de programmes 2016 « Mobilités – Aires de covoiturage » pour un total de 246 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2016 à la section d'investissement 2016 pour un volume global de 123 000 € ;
- d'affecter une première partie des crédits de l'opération 2016 « Aménagement des aires de covoiturage » pour un total de 70 000 € (chapitre 908) afin d'engager les dépenses liées à la création de deux nouvelles aires de covoiturage ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement à hauteur de 7 024 000 € (chapitre 938).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Aménagement numérique"

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par T.I.C. et Prospective

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 1425-1, L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°102 intitulé "Politique et budget 2016 "Aménagement numérique"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Indique que les dispositions de la loi Notre ne remettent pas en cause les possibilités d'intervention des Départements dans l'établissement et l'exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Aménagement Numérique » qui découle des actions précédemment menées par le Département de la Lozère, à savoir :

En investissement

- Reprise de la totalité des études concernant l'élaboration d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique pour :
 - respecter la nouvelle réglementation prévoyant la réalisation d'un schéma d'ingénierie sur la totalité du département ;
 - accélérer le déploiement du THD grâce à la possibilité d'obtenir une aide supplémentaire.
- Étapes à franchir, les études d'ingénierie terminées et validées par la mission Très Haut Débit :
 - Volet « études techniques » :
 - validation du programme de travaux définitif ;
 - réalisation des études d'avant-projet et projet ;
 - lancement de la consultation des entreprises.
 - Volet « cofinancement » :
 - dépôts des dossiers définitifs auprès de la Région et de l'Europe ;
 - recherche de cofinancements auprès des collectivités territoriales.
 - Volet « exploitation et commercialisation » :
 - choix à faire d'une association avec le Lot et l'Aveyron pour l'exploitation d'un réseau plus important avec la création d'une structure supra-départementale ;
 - définir le mode de mise en commercialisation à trois départements.

- Suite de la procédure FSN et démarrage des travaux :
 - dépôt du dossier FSN phase 2 pour l'obtention de la décision définitive de financement de l'État.

En fonctionnement

- Maintenance des pylônes de téléphonie mobile, des pylônes TDF et des liens fibre optique loués sur le réseau RTE et électricité ;
- Prestations d'Intermédiaires honoraires ;
- Participation fonctionnement PPP Zones Blanche et subvention d'équilibre versée au Délégué NET48 ;
- Location d'emplacement d'antennes de téléphonie mobile ou wimax aux opérateurs possédant des points hauts (TDF, SFR...) ;
- Cotisation à l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).

ARTICLE 3

Approuve l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 2 500 000 € à la section d'investissement sur l'autorisation de programme TIC2 « Très Haut Débit » aux chapitres 906, 909 et 916 se décomposant comme suit :
 - 1 500 € pour l'opération « Enfouissement ERDF » pour la création d'un réseau de collecte de fibre optique en profitant de l'enfouissement de ligne par ERDF ;
 - 20 000 € pour l'opération « Frais de Raccordement » : ce programme est à ce jour terminé, mais des raccordements restent à régler ;
 - 150 000 € pour l'opération « Téléphonie Mobile » pour les travaux de régularisation, de maintenance et le déploiement de la 3G sur les antennes hébergées sur les pylônes TDF... ;
 - 2 328 500 € pour l'opération FTTH SDTAN pour les études et travaux à mener dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit et le versement d'une subvention d'investissement à la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées dans le cadre du Partenariat Public Privé avec ORANGE.
- 668 103 €, aux chapitres 936 et 939, sur la section de fonctionnement réparti comme suit :
 - 35 000 € pour les travaux de maintenance des pylônes de téléphonie mobile, des pylônes TDF et des liens fibre optique ;
 - 40 000 € pour des prestations d'Intermédiaires honoraires ;
 - 3 500 € pour la consommation électrique des antennes wimax ;
 - 250 363 € pour la participation fonctionnement PPP Zones Blanches ;
 - 250 000 € pour la subvention d'équilibre versée au Délégué NET48 ;
 - 86 740 € pour la location d'emplacement d'antennes de téléphonie mobile ou wimax ;
 - 2 500 € pour la cotisation à l'AVICCA.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°102 "Politique et budget 2016 "Aménagement numérique", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1007 du Conseil départemental du 25 février 2016

Le Département de la Lozère a mené dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique les actions suivantes :

- la résorption des zones blanches de téléphonie mobile (Programme initié par l'État).
- la résorption des zones blanches ADSL en co-finançant avec la Région Languedoc Roussillon le Partenariat Public Privé avec Orange.
- la création d'un réseau fibre optique et la signature d'une Délégation de Service Public avec Net48 pour l'accès au très haut débit à destination des entreprises et le financement d'un programme d'accès au réseau.
- l'élaboration d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique adoptée par délibération le 20 décembre 2013 qui fixe les modalités de déploiement du très haut débit sur le département. La première tranche du schéma constitue le dossier que nous avons déposé auprès du FSN (Fonds national pour la société numérique). Le montant de cette première tranche est estimé à 37,5 millions d'euros pour laquelle une aide de 15 millions d'euros a été obtenue avec la possibilité de rajouter une tranche supplémentaire de travaux de 10 millions d'euros pour accélérer l'arrivée du THD. À ce jour nous sommes en train de reprendre la totalité de nos études afin d'une part de respecter la nouvelle réglementation qui prévoit la réalisation d'un schéma d'ingénierie sur la totalité du département et d'autre part notre volonté d'accélérer le déploiement du THD grâce à la possibilité d'obtenir une aide supplémentaire.

Une fois les études d'ingénierie terminées et validées par la mission Très Haut Débit, il nous restera à franchir les étapes suivantes :

1- Volet études techniques

Validation du programme de travaux définitif, réalisation des études d'avant-projet et projet puis lancement de la consultation des entreprises.

2- Volet cofinancement

Dépôts des dossiers définitifs auprès de la Région et de l'Europe et recherche des cofinancements auprès des collectivités territoriales.

3- Volet exploitation et commercialisation

Le choix d'une association avec le Lot et l'Aveyron pour exploiter un réseau plus important reste à faire avec la création d'une structure supra-départementale (Société Publique Locale, groupement de concession, syndicat mixte de syndicat mixte ou délégation de compétence). Le mode de mise en commercialisation à trois départements reste également à définir (affermage, régie, affermage concessif ou concessif).

4- Suite de la procédure FSN et démarrage des travaux

Une fois les étapes ci-dessus franchies, nous devons déposer notre dossier FSN phase 2 afin d'obtenir la décision définitive de financement de l'État.

La loi Notre ne remet pas en cause nos possibilités d'intervention. Les études et les travaux portant sur le déploiement du très haut débit constitueront la dépense d'investissement principale sur les années à venir. En effet, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique représente un programme qui s'élève à 51 millions d'euros sur les 10 années à venir et la première phase de travaux qui doit se dérouler sur les 5 ans s'élèvent à 37 millions d'euros.

Par ailleurs, les investissements déployés au cours des différents programmes, cités ci-dessus, entraîneront des dépenses de fonctionnement en termes de location de point haut, de mission de maintenance et de contrôle et de subvention de fonctionnement.

Délibération n°CD_16_1007

Afin de financer ces différents programmes, le Département a voté lors du Budget primitif 2014 une autorisation de programme intitulée « AP TIC2 Très Haut Débit » qui s'élève à 8 999 495,61 € et, est phasée comme suit (sachant qu'il n'y a pas de nouvelle autorisation de programme en 2016) :

AP TIC2	2014	2015	2016	2017	2018
8 999 498,61 €	542 098,65 €	1 957 396,96 €	2 500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Ces crédits ont été affectés en totalité, pour l'année 2016 les 2,5 millions d'euros sont répartis sur les opérations d'investissements suivantes :

Opération Enfouissement ERDF

Cette opération sert à financer les travaux pour la création d'un réseau de collecte de fibre optique en profitant de l'enfouissement de ligne électrique par ERDF. Pour l'année 2016, seulement 1 500 € reste à payer à un cabinet de maîtrise d'œuvre qui est intervenu sur la pose de la fibre optique.

Il est à noter qu'en 2017, les travaux reprendront avec l'enfouissement d'un câble optique en mutualisation avec Arteria sur le tronçon Langogne-Montgros.

Opération 2014 Frais de Raccordement

Cette opération finance les frais de raccordement au réseau très haut débit à destination des entreprises géré par notre délégataire NET48. Ce programme est à ce jour terminé, mais des raccordements pour un montant de 20 000 € restent à régler.

Opération téléphonie mobile

Le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile est à ce jour quasiment achevé. Cependant ils restent des travaux de régularisation à faire sur le pylône de Verdezun, des travaux de maintenance à réaliser sur certains pylônes, le déploiement de la 3G sur les antennes hébergées sur les pylônes TDF, l'achat de terrain et le paiement de la fin de mission du maître d'œuvre. Les crédits inscrits sur cette opération en 2016 s'élèveront à 150 000 €.

Cette opération pourra être amenée à se prolonger dans le cadre de nouvelles mesures gouvernementales en faveur de la résorption des zones blanches.

Opération FTTH SDTAN

Cette opération représente les études et travaux à mener dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit sur le département, ainsi qu'au versement d'une subvention d'investissement à la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées dans le cadre du Partenariat Public Privé avec ORANGE. Le montant de cette opération s'élève à 2 328 500 €.

Le tableau ci-dessous résume les opérations d'investissement 2016 sur l'AP TIC2 Très Haut Débit :

Opération Enfouissement ERDF	1 500 €
Opération 2014 Frais de Raccordement	20 000 €
Opération téléphonie mobile	150 000 €
Opération FTTH SDTAN <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Public Privé • Travaux FSN • Étude FSN 	2 328 500 €
Total Crédit de Paiement 2016	2 500 000 €

Pour la section de fonctionnement, le budget 2016 se décompose comme il suit :

- Maintenance : Il s'agit des travaux de maintenance des pylônes de téléphonie mobile, des pylônes TDF et des liens fibre optique loués sur le réseau RTE entre Mende et le Monastier et sur l'A75.
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 35 000 €.
- Prestations d'Intermédiaires honoraires : Il s'agit de la mission de contrôle de la maintenance des pylônes destinés à la téléphonie mobile et au haut débit et à la constitution de plans de prévention sur ces derniers.
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 40 000 €
- Électricité : Il s'agit de la consommation électrique des antennes wimax présentes sur les pylônes TDF.
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 3 500 €.
- Participation fonctionnement PPP Zones Blanches : Il s'agit du paiement d'une subvention versée à la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées pour le fonctionnement du PPP Résorption des Zones Blanches ADSL
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 250 363 €.
- Subvention d'équilibre versée au Délégitaire NET48 : Le contrat de Délégation de Service Public prévoit le versement d'une subvention équilibre au délégataire Net48 en cas de perte financière de ce dernier. Cette subvention d'équilibre d'un montant maximum de 300 000 € par an vient compenser la différence entre les frais fixes et les recettes du délégataire. Des négociations ont été faites avec notre délégataire pour ajuster au mieux la subvention à verser pour l'année 2014. Un avenant à notre DSP devra être passé pour réactualiser le plan d'affaires en fonction des recettes à réaliser et des économies qu'il sera possible de faire (dans cette optique nous allons arrêter le service WIMAX qui n'avait pas de client et démonter les équipements de nos antennes).
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 250 000 €.
- Cotisation (Concours divers) : Cotisation à l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 2 500 €.
- Location : il s'agit de la location d'emplacement d'antennes de téléphonie mobile ou wimax aux opérateurs possédant des points hauts (TDF, SFR...)
Le montant des crédits sur cette ligne s'élève en 2016 à 86 740 €.

À la vue de ces éléments, je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2016, d'approuver :

- la politique départementale 2016 « Aménagement Numérique » ;
- l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement sur l'autorisation de programme TIC2 « Très Haut Débit », à hauteur de 2 500 000 € (Chapitre : 906, 909, 916) ;
- l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 668 103,00 € (Chapitre : 936, 939).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Solidarités"

Commission : Solidarités

Dossier suivi par Solidarité Départementale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 3212-3 et L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et de la famille ;

VU le code de la santé publique ;

VU la délibération n°CG_12_5127 approuvant le schéma départemental global et transversal des solidarités ;

VU la délibération n°CG_14_8116 du 19 décembre 2014 approuvant le règlement départemental d'aide sociale ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°200 intitulé "Politique et budget 2016 "Solidarités"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Solidarités » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Approuve la politique départementale 2016 « Solidarités », à travers les programmes suivants :

En investissement

- aide aux crèches pour l'achat courant de matériel ou des aménagements de bâtiments ;
- maintien des aides aux EHPAD, sur les autorisations de programme antérieures.

En fonctionnement

- subventions diverses aux associations

« Enfance-famille »

Poursuite des missions obligatoires au titre de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance :

- favoriser les initiatives des associations qui œuvrent dans le cadre du soutien à la parentalité par un concours financier ;
- schéma des services aux familles ;
- déploiement du centre de planification sur l'ensemble du territoire via les cinq centres médico-sociaux et participation des sages femmes dans le dispositif PRADO ;
- soutien à la qualité d'accueil dans les structures de type crèche, micro-crèche ou maison d'assistants maternels ;
- mise à l'abri, prise en charge des mineurs isolés étrangers et, appel à projet pour la mise en œuvre d'une structure d'accueil dès 2016 ;

- accueil des réfugiés et participation au dispositif mis en œuvre par l'État dans le cadre de des compétences départementales.

« Lien social » et « démographie médicale »

- pacte territorial pour l'insertion sur la période 2015-2017 ;
- économie sociale et solidaire : soutien aux Entreprises d'Insertion, entreprises de Travail Temporaire en Insertion, associations Intermédiaires et chantiers d'insertion pour favoriser le développement d'une économie alternative favorable à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa ;
- reconduction de la politique départementale de démographie médicale initiée dans le cadre du projet Lozère 2007-2013 ;
- expérimentation de la démarche AGILLE (amélioration de la gouvernance locale et développement de l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion) ;
- engagement et soutien en faveur de la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale (MDECS) et de la Mission Locale.

« Autonomie »

- loi d'adaptation de la société aux vieillissements, schéma des solidarités ;
- dispositif MAIA (autonomie et intégration des malades d'Alzheimer) ;
- Maison Départementale de l'Autonomie ;
- modernisation des services d'aide à domicile et, soutien aux Services d'Aide à domicile (convention avec la CNSA) ;

ARTICLE 2

Vote l'autorisation de programme 2016 « crèches » et son calendrier des crédits de paiement :

AP 2016	Montant de l'opération	2016	2017	2018
Crèches : investissements courants (Chapitre 913)	18 000 €	6 000 €	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL AP 2016	18 000 €	6 000 €	6 000,00 €	6 000,00 €

ARTICLE 3

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, les crédits de paiement suivants :

- à hauteur de 2 095 605,82 €, sur la section d'investissement ;
- à hauteur de 37 000 000 €, sur la section de fonctionnement, réparti comme suit :
 - Protection maternelle et infantile : 259 550 €
 - Aide sociale à l'enfance : 4 561 200 €
 - Service Enfance Famille : 4 820 750 €
 - Rsa, Subventions : 6 333 400 €
 - Subventions Secours : 644 000 €
 - Service du Lien Social : 6 977 400 €
 - Personnes handicapées : 12 720 000 €

Délibération n°CD_16_1008

o Personnes âgées :	2 841 200 €
o Allocation personnalisée d'autonomie :	9 501 000 €
o Autonomie :	25 062 200 €
o Services généraux :	139 650 €

A ces montants, s'ajoutent :

o Démographie médicale :	40 000 €
o Subventions aux associations :	50 000 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°200 "Politique et budget 2016 "Solidarités"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1008 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – La Politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Dans le cadre du domaine des solidarités, le Département est connu et reconnu pour être le chef de file qui dans le milieu rural n'est pas contesté ni partagé avec d'autres collectivités (cf la loi NOTRe pour les Métropoles), d'où l'importance et la nécessité à définir et porter une politique de proximité renforcée.

Les actions menées durant l'année 2015 sont le reflet de cette politique, ci-dessous les éléments marquants de l'année écoulée :

- Le schéma des solidarités : parution du journal du schéma, mise en place des actions prévues et accompagnement pour l'élaboration d'une Maison départementale de l'Autonomie ;
- La démarche qualité de l'accueil : participation et implication de l'ensemble des agents du pôle pour l'amélioration du service rendu au citoyen ;
- Colloque sur le secret partagé : communication sur les règles d'échange d'information entre professionnels mais aussi vis à vis des usagers ;
- Diffusion du guide pratique sur l'enfance en danger ;
- Observatoire de l'enfance en danger : présentation des actions réalisées et des données annuelles ;
- Conférences sur le thème de la bientraitance pour les professionnels du secteur de l'autonomie mais aussi pour le public ;
- Mise à jour du guide bien vieillir en Lozère et édition de la brochure « Et si vous preniez le temps de lire » ;
- Théâtre forum pour lancer le programme de participation des bénéficiaires du rSa au dispositif départemental ;
- Mise en œuvre des marchés publics sur la clause sociale, la mobilité et l'accompagnement vers et dans l'emploi financés en partie par le Fonds de solidarité Européen (FSE) ;
- Élaboration du diagnostic à 360° sur la question du logement et de l'hébergement en vue du prochain Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD).

Dans une logique de continuité, les politiques proposées en 2016 dans chaque domaine de compétences sont les suivantes :

Politique et budget 2016 « Enfance-famille »

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, le Département poursuit ses missions obligatoires d'une part au titre de la protection maternelle et infantile et d'autre part au titre de l'aide sociale à l'enfance.

La politique départementale répond aux priorités définies par la loi de protection de l'enfance qui vise à renforcer les actions de prévention en soutien des parents dans leurs fonctions parentales. A cet effet, le Département favorise activement les initiatives des associations œuvrant dans le cadre du soutien à la parentalité par un concours financier conséquent de 140 000 €. Cet engagement du Département s'inscrit par ailleurs dans les orientations du schéma des services aux familles dont l'élaboration a été officiellement annoncée le 5 janvier 2016, conjointement par Mme la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Préfet.

Au titre de ses missions de santé publique, le Département développe des actions de prévention en direction des jeunes par le déploiement du centre de planification sur l'ensemble du territoire via les cinq centres médico-sociaux. Ce service permet ainsi aux jeunes, même mineurs, de bénéficier de consultations médicales, anonymes et gratuites, par un médecin ou une sage-femme du Département concernant des examens gynécologiques, des informations relatives à la contraception, à la grossesse. La communication sur ce service a ainsi été travaillée par la conception et la diffusion d'affiches et de flyers auprès du public.

Le Département accorde une attention particulière à permettre une intervention de proximité par les deux sages femmes du service enfance famille auprès des futurs parents en accompagnant davantage de situations de grossesse. Cette volonté s'est également concrétisée par la signature d'une convention de partenariat dès janvier 2016 entre la présidente du Conseil départemental et le Directeur de la CCSS intégrant la participation des sages femmes dans le dispositif PRADO (programme d'accompagnement du retour à domicile) mis en place par la CCSS auprès des femmes venant d'accoucher à leur sortie de maternité.

A noter que le développement de ces actions en faveur de la santé des jeunes et des mères se traduit par une hausse des recettes pour le Département de la part de la sécurité sociale (branche caisse primaire d'assurance maladie) liés au remboursement des actes médicaux des praticiens, médecin ou sage femme, de l'ordre de 13 000 € pour 2015.

Pour ce qui concerne la politique petite enfance, le Département confirme son engagement pour soutenir la qualité d'accueil dans les structures de type crèche, micro-crèche ou maison d'assistants maternels tant par une aide financière en fonctionnement qu'en investissement.

Au titre de sa mission de protection de l'enfance, le Département se voit confier davantage de mineurs dans le cadre de procédure en assistance éducative par le juge des enfants, suite à la circulaire de mai 2013 relative à la mise à l'abri et à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Pour répondre à cette nouvelle contrainte en termes de capacité d'accueil mais également pour proposer une prise en charge éducative adaptée aux besoins de ces jeunes, le Département a souhaité développer une nouvelle offre de service sur le territoire. La procédure d'appel à projet engagée permettra la mise en œuvre d'une nouvelle structure dès 2016.

Plus largement, engagé dans l'accueil des réfugiés, le Département participe au dispositif mis en œuvre par l'État dans le cadre de ses compétences.

Politique et budget 2016 « Lien social » et « démographie médicale »

En matière de solidarités, l'action sociale et le développement social local sont des priorités que nous mettons en œuvre à travers l'ébauche de différents projets de territoires déclinés sur les CMS qui aboutiront à la mise en place d'actions collectives répondant à un besoin de la population du territoire.

La réalisation et la signature d'un Pacte territorial pour l'insertion sur la période 2015-2017 marque le souhait du Département de renforcer sa politique d'insertion. Ainsi, le Département a validé le programme départemental d'insertion qui promeut des actions d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement professionnel et social, de soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité afin d'accompagner les bénéficiaires du rSa dans la construction de parcours d'insertion durable.

Selon l'article L5132-1 du Code du travail, "L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires."

L'économie sociale et solidaire a pour objectifs de placer l'humain avant le profit et de valoriser la coopération plutôt que la concurrence, tout en tenant mieux compte des femmes, des hommes et de l'environnement. Les entreprises de l'ESS ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social, à la lutte contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales et économiques, ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

Le Département de la Lozère, en soutenant les Entreprises d'Insertion (le Relais et Alter), les Entreprises de Travail Temporaire en Insertion (ESL) les Association Intermédiaires (ALOES), et les différents chantiers d'insertion (ALTER, Jardins de cocagne, ONF, ALTER, ASI DFCI) favorise le développement d'une économie alternative favorable à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa. La volonté de développer une offre d'insertion professionnelle plurielle en termes de support et de lieux d'activité économique est un objectif pour le Département.

Maintenir et améliorer la qualité de vie des lozériennes et des lozériens est un enjeu prioritaire pour le Conseil Départemental. Il s'agit de favoriser le maintien sur place de la population locale et d'offrir des conditions d'accueil plus attractives. La politique départementale de démographie médicale s'inscrit dans cette démarche, initiée dans le cadre du projet Lozère 2007-2013. Ce dispositif est reconduit. Il s'agit des aides financières visant à améliorer la présence et la permanence des soins sur le Département. Il promeut l'installation de médecins généralistes et de chirurgiens dentistes sur le territoire lozérien.

Nous avons également, en posant notre candidature sur l'expérimentation de la démarche AGILLE (amélioration de la gouvernance locale et de développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion) et en faisant partie des premiers départements retenus, poursuivi notre souhait de porter de la simplification et de la transversalité dans l'application des politiques d'accompagnement des publics en difficulté pour nous mais aussi et surtout pour les personnes que nous accompagnons.

Notre engagement et soutien de la MDECS (Maison de l'emploi et de la cohésion sociale) et de la Mission Locale s'inscrivent également dans ce souci de développer sur le territoire de la Lozère des réponses au plus proche et les plus ciblées possibles, la complémentarité des dispositifs en étant une preuve.

Politique et budget 2016 « Autonomie »

Nous participons au développement de l'autonomie des personnes à travers tous nos dispositifs d'aides individuelles de la petite enfance, la jeunesse, la famille, les personnes en difficultés sociales, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, soit à tous les âges de la vie, lorsque c'est nécessaire.

L'impact de la loi d'Adaptation de la Société aux vieillissements sera important en fonctionnement.

Ainsi en ayant réalisé un schéma des solidarités complètement global et transversal, nous avons dépassé le cloisonnement des politiques publiques pour apporter des réponses à nos usagers.

En matière de solidarité départementale nous avons et développons un dispositif MAIA (autonomie et intégration des malades d'Alzheimer), sur l'ensemble des territoires de la Lozère et nous allons renouveler notre demande d'extension auprès de la CNSA et de l'ARS afin que tous les bassins de vie puissent être couverts. Ce dispositif en lien très étroit avec notre CLIC (Centre local d'information et de coordination) départemental répond bien aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

Avec la mise en place d'une Maison Départementale de l'Autonomie nous développons la transversalité de nos missions et nous optimiserons nos moyens de manière à répondre aux exigences de la proximité de nos services. En décloisonnant les dispositifs d'aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées on démultiplie la proximité et la réponse aux besoins des populations, et on enrichit l'offre de service sur le territoire. Par ailleurs le Département a signé une convention avec la CNSA pour moderniser les services d'aide à domicile qui rapportera 438 000 € au Département jusqu'en 2017. Cette convention prévoit entre autre le soutien aux Services d'Aide à domicile.

De plus, il convient de rappeler la politique volontariste du Département dans le maintien de la qualité de l'accueil avec le programme d'aides et de subvention aux EHPAD qui va encore concerner plusieurs établissements. Ainsi tous les établissements auront profité de ce programme, soit 27M€ pour 27 établissements.

II – Information financière

II 1 - Section investissement

II-1-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

« Autonomie : Modernisation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes - EHPAD » :

Depuis 2001, le Département apporte un financement à des projets innovants de travaux de modernisation ou de restructuration ou de mise aux normes de sécurité et techniques effectués dans les Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Je vous rappelle qu'au cours des budgets précédents, nous avons voté, les autorisations de programmes suivantes :

Année de l'AP	EHPAD	Montant total de l'AP	Crédit de paiement inscrit pour 2016	Crédit de paiement inscrit pour 2017	Crédit de paiement inscrit pour 2018
2012	LANGOGNE VILLEFORT	5 122 922,12 €	799 972,23 €	678 154,34 €	
2013	NASBINAL	294 040,00 €	60 000,00 €		
2015	AUMONT LE BLEYMARD CHANAC MARVEVOLS	2 534 218,46 €	1 009 993,59 €	755 837,00 €	542 511,00 €

« Enfance-famille : Attribution de subvention d'investissements pour des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans »

Ce programme permet d'aider le financement des opérations de création, des travaux de mise aux normes et des acquisitions d'équipements en mobiliers et matériels spécifiques des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans. Il s'agit aussi pour le Département de participer au financement des projets de construction, de mise aux normes de sécurité, d'aménagements intérieurs ou extérieurs des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Je vous rappelle qu'au cours des budgets précédents, nous avons voté, les autorisations de programmes suivantes :

Année de l'AP	CRECHES	Montant total de l'AP	Crédit de paiement inscrit pour 2016
2013	MARVEJOLS	358 005,00 €	125 000,00 €
2015	LE MALZIEU MAM-ALSH AUMONT ISPAGNAC	100 640,00 €	94 640,00 €

II-1-2 – Autorisations de programmes 2016

Afin de poursuivre notre politique d'investissement, ayant pour objectif d'apporter une aide financière aux crèches en ce qui concerne l'achat courant de matériel ou en matière d'aménagement des bâtiments, je vous propose de voter l'autorisation de programme suivante :

AP 2016	Montant de l'opération	2016	2017	2018
CRÈCHES INV. COURANT 913 /	18 000 €	6 000 €	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL AP 2016	18 000 €	6 000 €	6 000,00 €	6 000,00 €

Soit au total un budget d'investissement Crèches et EHPAD en prenant en compte les autorisations de programmes précédemment votées de 2 095 605,82 €.

II 2 - Section fonctionnement

Pour Les solidarités, les crédits de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre / Service / DSD	BP 2016
Protection maternelle et infantile – 934-41 et 42	259 550 €
Aide sociale à l'enfance - 935-51	4 561 200 €
Service Enfance Famille	4 820 750 €
Rsa, Subventions - 935-56	6 333 400 €
Subventions Secours - 935-58	644 000 €
Service du Lien Social	6 977 400 €
Personnes handicapées - 935-52	12 720 000 €
Personnes âgées- 935-53	2 841 200 €
Allocation personnalisée d'autonomie - 935-55	9 501 000 €
Autonomie	25 062 200 €
Services Généraux 935-50	139 650 €
DSD	37 000 000 €

Je vous précise que la reconduction pour l'année 2016 de notre politique « Démographie médicale », qui va se traduire dans le budget qui est soumis à votre approbation au cours de cette réunion, représente un engagement financier global, par des crédits de fonctionnement inscrits au projet de budget primitif 2016, d'un montant de 40 000 € pour les bourses de stage, d'engagement et de remplacement de fin de semaine. De même la reconduction de notre politique «Solidarité – subventions diverses aux associations », représente un montant total de crédit de fonctionnement de 50 000 € pour subventions diverses aux associations.

Soit au total un budget de fonctionnement de 37 000 000 €.

Je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « Solidarités » ;
- de voter l'autorisation de programme 2016 « crèches investissement courant » à hauteur de 18 000 € et son calendrier des crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement , à hauteur de 2 095 605,82 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 37 000 000 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Enseignement et Jeunesse"

Commission : Enseignement et jeunesse

Dossier suivi par Enseignement, Sports et Culture

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les dispositions de la loi n° 83-663 en date du 22 juillet 1983 modifiée portant décentralisation du système éducatif ;

VU les articles L 421-11 et suivants du code de l'éducation ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 intitulé "Politique et budget 2016 "Enseignement et Jeunesse"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Enseignement et jeunesse » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière, de culture, d'éducation populaire et d'enseignement supérieur qui sont des compétences partagées.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 en matière d'enseignement à travers les dispositifs suivants :

En investissement

- aide à l'investissement des collèges privés ;
- aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics ;
- aide à l'acquisition de matériel pédagogique informatique pour les collèges privés ;
- participation aux travaux d'investissement réalisés par la Région au lycée Chaptal (qui fournit les repas et héberge en internat des élèves du collège Henri-Bourrillon).

En fonctionnement

- dotation départementale de fonctionnement des collèges publics et privés (dépense obligatoire) ;
- dotation de fonctionnement à l'école Michel-del-Castillo (en cours de transfert à la commune de Mende) ;
- aide aux transports pour l'accès aux équipements sportifs des collèges publics et privés ;
- aide pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement ;
- participation au dispositif « Collège au cinéma » et aux Scènes croisées de Lozère pour la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges ;
- aide pour la confection d'un repas local par mois par les collèges publics ;

- programme de sensibilisation aux économies d'énergies dans les collèges publics et privés ;
- aide à la politique départementale pour la jeunesse ;
- aide aux voyages pédagogiques des écoles primaires ;
- contrat pour l'éducation à l'environnement Lozère ;
- l'aide à certains organismes associés à l'enseignement qui contribuent à favoriser la scolarité des élèves (CANOPE, EMALA, UDOGEC, PEP, subventions diverses) ;
- la poursuite du soutien financier à :
 - l'Université de Perpignan Via Domitia – Antenne de Mende (pour différentes formations),
 - l'Université Montpellier pour le site d'Orfeuillette,
 - l'échange d'étudiants avec la Chine (province du Guizhou).

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « collèges » à hauteur de 255 401 € et son calendrier de crédits de paiement comme suit :

Opération/Imputation budgétaire	Montant de l'opération	Crédits 2016
Opération « Aide à l'investissement des collèges privés et publics » (912)	245 401 €	245 401 €
<i>dont aide à l'investissement des collèges privés</i>	<i>182 401 €</i>	<i>182 401 €</i>
<i>dont acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics</i>	<i>25 000 €</i>	<i>25 000 €</i>
<i>dont acquisition de matériel pédagogique informatique pour les collèges privés</i>	<i>38 000 €</i>	<i>38 000 €</i>
Opération « Participation aux travaux du lycée Chaptal » (912)	10 000 €	10 000 €
TOTAL AP	255 401 €	255 401 €

ARTICLE 4

Décide de suspendre, pour l'année 2016, les animations réalisées par le REEL (réseau d'éducation à l'environnement Lozère) lors de la semaine du goût et de proposer celles-ci dans le cadre de l'animation AGRILocal.

ARTICLE 5

Approuve l'inscription au budget 2016 des crédits de paiement suivants :

- 255 401 €, sur la section d'investissement, au chapitre 917.
- 2 065 517 €, sur la section de fonctionnement, aux chapitres 932 et 933 :
 - 1 647 917 € pour les dotations de fonctionnement des collèges et de l'école annexe,
 - 40 000 € pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement,
 - 13 000 € pour la participation au dispositif « Collège au cinéma »,
 - 8 000 € pour la participation à la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges par les Scènes Croisées,
 - 45 940 € pour l'aide aux organismes associés à l'enseignement,
 - 264 660 € pour l'aide à l'enseignement supérieur,

Délibération n°CD_16_1009

- 30 000 € pour la politique départementale pour la jeunesse,
- 7 000 € pour l'aide aux voyages pédagogiques des écoles primaires,
- 9 000 € pour les contrats pour l'éducation à l'environnement Lozère.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°300 "Politique et budget 2016 "Enseignement et Jeunesse"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1009 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – La politique départementale « Enseignement et Jeunesse »

1) Collèges

En ce qui concerne les collèges, les dispositions de la Loi NOTRe ne modifient pas notre cadre d'intervention. Le Département conserve la charge des bâtiments et, à ce titre, un important programme d'investissement est envisagé pour mettre en conformité à l'accessibilité l'ensemble de nos collèges publics. Nous assurons également l'équipement en mobilier scolaire, en matériel informatique pédagogique et en matériel de restauration et d'hébergement.

En ce qui concerne les collèges privés, nous participons à leurs travaux d'investissement de mise en conformité, et à l'acquisition de matériel informatique pédagogique.

En fonctionnement, le Département attribue des dotations à l'ensemble des collèges lozériens (publics et privés), met du personnel à la disposition des établissements publics locaux d'enseignement, fixe les tarifs de restauration et intervient également à travers plusieurs dispositifs à vocation pédagogique, sportive et culturelle pour faciliter la pratique de différentes activités en faveur des collégiens.

Au titre de l'année 2015, l'action du Département en matière d'enseignement s'est traduite par :

- l'ouverture du nouveau collège Henri-Gamala du Collet-de-Dèze,
- la participation à l'appel à projets numérique (tablettes) pour les élèves de 5^e du collège Henri-Gamala du Collet-de-Dèze,
- le financement d'actions pédagogiques.

Je vous propose de reconduire en 2016 nos actions à travers les dispositifs suivants :

- dotation départementale de fonctionnement des collèges publics et privés (dépense obligatoire),
- dotation de fonctionnement à l'école Michel-del-Castillo (en cours de transfert à la commune de Mende),
- aide aux transports pour l'accès aux équipements sportifs des collèges publics et privés,
- aide pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement,
- participation au dispositif « Collège au cinéma » et aux Scènes croisées de Lozère pour la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges,
- aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics,
- aide à l'investissement des collèges privés,
- aide à l'acquisition de matériel informatique pédagogique pour les collèges privés.

En sus de ces dispositifs, le Département de la Lozère s'est engagé dans la transition énergétique en répondant à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en Languedoc Roussillon et a été désigné lauréat le 09 février 2015 parmi les 212 dossiers déposés.

Le 29 juin 2015, le Département a donc signé une convention avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie proposant 6 actions éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Deux actions concernent directement les établissements scolaires :

- l'une vise la mise à la disposition de l'ensemble des acteurs de la restauration collective (publique et privée) d'une plateforme Internet nommée AGRILocal dont l'objectif est de favoriser l'approvisionnement en circuits courts. Un prestataire va nous accompagner pendant 2 ans pour assurer la mise en œuvre et l'animation de cette plateforme sur toute la Lozère.

En complément, je vous propose de reconduire notre aide pour la confection d'un repas local par mois par les collèges publics. En revanche, je vous propose de suspendre, pour l'année 2016, les animations réalisées par le REEL (réseau d'éducation à l'environnement Lozère) lors de la semaine du goût. Celles-ci pourraient être proposées dans le cadre de l'animation d'AGRILocal.

- l'autre consiste en la sensibilisation aux économies d'énergies dans les collèges publics et privés. Un prestataire sera désigné pour animer et mener cette opération pendant 2 ans.

Ces deux actions sont financées dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

2) Enseignement supérieur

La loi prévoit que le financement de l'enseignement supérieur intervient dans le cadre d'une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivité. C'est pourquoi, pour 2016, je vous propose de poursuivre notre soutien financier à :

- l'Université de Perpignan Via Domitia – Antenne de Mende (pour différentes formations),
- l'Université Montpellier pour le site d'Orfeuillette,
- l'échange d'étudiants avec la Chine (province du Guizhou).

3) Organismes associés à l'enseignement

Le Département apporte son aide à certains organismes associés à l'enseignement qui contribuent à favoriser la scolarité des élèves (CANOPE, EMALA, UDOGEC, PEP, subventions diverses).

4) Jeunesse

Enfin, dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la jeunesse, et afin de développer l'initiation culturelle et environnementale pour les élèves des écoles primaires, je vous propose de maintenir, au titre des compétences partagées jeunesse, culture et éducation populaire, les dispositifs suivants :

- aide à la politique départementale pour la jeunesse,
- aide aux voyages pédagogiques des écoles primaires,
- contrat pour l'éducation à l'environnement Lozère.

Par ailleurs, un groupe de travail sur la jeunesse a été mis en place dont l'objectif est d'élaborer une politique départementale en faveur de la jeunesse devant articuler les différentes actions, existantes et à venir, en un ensemble lisible, cohérent et efficient.

II – Informations financières pour 2016

Pour votre information je vous précise que notre politique « enseignement et jeunesse » représente un engagement financier global suivant :

II – 1 - Inscription de crédits de fonctionnement pour 2 065 517 €

- . dont 1 647 917 € pour les dotations de fonctionnement des collèges et de l'école annexe
- . dont 40 000 € pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement
- . dont 13 000 € pour la participation au dispositif « Collège au cinéma »
- . dont 8 000 € pour la participation à la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges par les Scènes Croisées
- . Dont ~~53 940~~ 45 940 € pour l'aide aux organismes associés à l'enseignement
- . dont 264 660 € pour l'aide à l'enseignement supérieur
- . dont 30 000 € pour la politique départementale pour la jeunesse
- . dont 7 000 € pour l'aide aux voyages pédagogiques des écoles primaires
- . dont 9 000 € pour les contrats pour l'éducation à l'environnement Lozère.

II – 2 – Inscription de crédits d'investissement pour 255 401 €

Afin de poursuivre notre politique de soutien aux investissements des établissements, je vous propose de voter une autorisation de programmes 2016 « collèges » :

- . dont 182 401 € pour l'aide à l'investissement des collèges privés,
- . dont 25 000 € pour l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics (je vous précise que le Département prend en charge directement les achats relatifs au mobilier et à l'informatique des collèges publics),
- . dont 38 000 € pour l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique informatique pour les collèges privés,
- . dont 10 000 € pour la participation aux travaux d'investissement réalisés par la Région au lycée Chaptal (qui fournit les repas et héberge en internat des élèves du collège Henri-Bourrillon).

Cette autorisation de programmes se déclinerait comme suit :

Opération/Imputation budgétaire	Montant total de l'AP 2016	Crédits 2016
Opération « Aide à l'investissement des collèges privés et publics » (912 / BD)	245 401 €	245 401 €
Opération « Participation aux travaux du lycée Chaptal » (912 / BD)	10 000 €	10 000 €
TOTAL AP	255 401 €	255 401 €

Je vous propose donc, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, et préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « enseignement et jeunesse»,
- de voter l'autorisation de programme 2016 « collèges » à hauteur de 255 401 € et son calendrier des crédits de paiement,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement, à hauteur de 255 401 € (à inscrire au chapitre 912),
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement, à hauteur de 2 065 517 € (à inscrire aux chapitres 932 et 933).

Je vous précise que la politique « enseignement » qui vous est présentée ne concerne que le fonctionnement interne des établissements. Les investissements relevant des bâtiments des collèges et de l'informatisation des collèges font l'objet de rapports distincts (rapport n°700 pour les bâtiments et n°701 pour l'informatique).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "culture"

Commission : Culture, sports et patrimoine

Dossier suivi par Enseignement, Sports et Culture

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 1111-4 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°400 intitulé "Politique et budget 2016 "culture" " en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Culture, Sports et Patrimoine » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière de « Culture » qui est une compétence partagée.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Culture », à travers les programmes et les interventions suivantes :

- aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- aide aux associations locales : au sein de ce programme l'obligation de financement au titre de la dotation cantonale (PED) est supprimée mais l'obligation d'un co-financement déterminant de la part de la commune ou de l'intercommunalité est maintenue ;
- aide à l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques ;
- aide à la création artistique ;
- aide à la pratique amateur.
- participation au syndicat mixte de l'École départementale de Musique de Lozère, Conservatoire à rayonnement intercommunal.

ARTICLE 3

Donne un avis favorable à l'inscription au budget 2016, sur la section de fonctionnement (chapitre 933) des crédits de paiement à hauteur de 1 148 600 €, répartis comme suit :

- 593 600 € pour les subventions aux associations culturelles et aux communes ;
- 555 000 € pour l'École départementale de Musique de Lozère (hors interventions en milieu scolaire).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°400 "Politique et budget 2016 "culture" ", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1010 du Conseil départemental du 25 février 2016

I - La Politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Dans le cadre de la compétence partagée « culture » inscrite dans la loi NOTRe, le Département mène une politique départementale en faveur de la culture. Elle favorise l'accès et le développement de la culture sur tout le territoire : rencontre avec les œuvres, pratiques artistiques, diffusion et programmation de spectacles vivants et d'événements culturels, soutien aux structures. Le Département s'appuie sur un accompagnement financier des structures culturelles du département pour leur fonctionnement et les manifestations qu'elles organisent à travers les programmes suivants :

- **Aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental**

On constate l'important effet levier des aides du Département. Celles-ci permettent de garantir une présence physique des structures professionnelles qui ont un rôle important de médiation et d'intermédiaire entre le public et les artistes, de pérenniser des emplois et de proposer une programmation culturelle riche sur l'ensemble du territoire.

En 2015, ce programme a permis de financer 15 structures qui ont représenté 507 800 € d'aides allouées.

- **Aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental**

Ce programme est destiné à accompagner le développement des manifestations culturelles et artistiques qui présentent un intérêt départemental compte tenu de leur rayonnement. En 2015, 55 950 € d'aides ont été attribués à 15 associations.

- **Aide aux associations locales**

Cette aide vise à accompagner l'animation des cantons de Lozère dans le cadre de la recherche d'un équilibre territorial et d'une complémentarité avec le programme précédent. En 2015, ce programme a permis de financer 19 associations pour un montant de 13 800 €.

- **Aide à l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques**

Cette aide est destinée à accompagner la diffusion des recherches conduites par des associations sur le département de la Lozère. En 2015, 8 associations ont été aidées à hauteur de 10 500 €.

- **Aide à la création artistique**

Cette aide est destinée à accompagner les projets professionnels de création artistique dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et numériques. En 2015, 5 associations ont été aidées à hauteur de 6 640 €.

- **Aide à la pratique amateur**

Cette aide est destinée à accompagner la diffusion des projets artistiques des associations, des ensembles instrumentaux, des ensembles vocaux, des troupes et compagnies (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, arts visuels), amateurs encadrés par des professionnels. En 2015, 3 associations ont été aidées à hauteur de 3 250 €.

En outre, le Département est membre du syndicat mixte de l'École départementale de Musique de Lozère, Conservatoire à rayonnement intercommunal, et, à ce titre, a apporté en 2015 sa contribution à hauteur de 554 059 € auxquels s'ajoutent 9 000 € pour les Interventions en Milieu Scolaire.

En 2015, l'aide du Département aux structures et projets culturels s'est donc élevée à **1 161 000 €**.

Pour 2016, je vous propose, dans le cadre de l'exercice de notre compétence partagée « culture », de reconduire nos dispositifs, à savoir :

- Aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental
- Aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental
- Aide aux associations locales

Je vous propose de supprimer de ce programme, dans le paragraphe « subvention », les phrases suivantes :

« La subvention proposée sera partagée entre la dotation cantonale (PED) et la commission culture.

Le financement attribué par le Conseil général (PED + Commission Culture) ne pourra excéder le montant attribué par la commune et/ou l'intercommunalité ».

Toutefois la nécessité de bénéficier d'un co-financement déterminant de la part de la commune ou de l'intercommunalité est maintenue.

- Aide à l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques
- Aide à la création artistique
- Aide à la pratique amateur

De plus, le Département, dans le cadre de sa politique culturelle patrimoniale, apportera son soutien financier à une première tranche de travaux pour la restauration du château du Tournel à Saint-Julien-du-Tournel et le projet de réaménagement de la maison du Mont Lozère située au Pont-de-Montvert.

Le Département est également un partenaire de l'Entente UNESCO et accompagne, à ce titre, la réalisation de l'inventaire du patrimoine agropastoral et la mise en place d'actions plus concrètes comme des sentiers touristiques.

II – Informations financières pour 2016

Pour votre information je vous précise que notre politique « culture » représente un engagement financier des crédits de fonctionnement pour 1 148 600 € :

- dont 593 600 € pour les subventions aux associations culturelles et aux communes (chapitre 933)
- dont 555 000 €, hors Interventions en Milieu Scolaire, sont destinés à l'École départementale de Musique de Lozère (chapitre 933)

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « culture »
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 1 148 600 € (chapitre 933).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Patrimoine"

Commission : Culture, sports et patrimoine

Dossier suivi par Enseignement, Sports et Culture

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibérations n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°401 intitulé "Politique et budget 2016 "Patrimoine"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Culture, sports et patrimoine » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière de culture, patrimoine qui est une compétence partagée.

ARTICLE 2

Approuve la poursuite en 2016 de l'engagement du Département en faveur de la conservation du patrimoine à travers les dispositifs suivants :

En investissement

- aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux,
- aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier : Plan Objets d'Art 2016.

Pour les Archives départementales :

- restauration de documents : particulièrement des minutes de notaires, registres de l'enregistrement et autres archives publiques et privées,
- achat des archives liées à la première guerre mondiale ou à l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien.

En fonctionnement

- aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités locales, des associations patrimoniales et des particuliers,
- aide pour la gestion des sites patrimoniaux de Javols et de Saint-Alban.

Pour les Archives départementales :

- numérisation et sauvegarde des données numériques pour les registres de l'Enregistrement et des Hypothèques, registres de l'état civil du début du XXe siècle et de fonds,
- actions culturelles éducatives,
- acquisitions d'ouvrages pour la Bibliothèque historique des Archives,
- organisation de conférences historiques, de formations à thème.

ARTICLE 3

Vote les autorisations de programme 2016 et les calendriers de crédits de paiement :

Opérations/Imputations budgétaires	Montant total de l'AP 2016	CP 2016	CP 2017
AP Conservation du Patrimoine 2016 : 130 000 €			
Opération « mise en conservation préventive des objets des communes 2015 » (903)	100 000 €	20 000 €	80 000 €
Opération « aide aux communes pour la restauration des objets mobiliers 2015 » (913)	30 000 €	20 000 €	10 000 €
AP Archives Départementales 2016 : 45 000 €			
Restauration archives et acquisition documents remarquables (Chapitre 903)	45 000,00 €	45 000,00 €	

ARTICLE 4

Affecte, sur les autorisations de programme 2016, les crédits de paiement suivants:

Opérations/Imputations budgétaires	Montant total de l'AP	Montant affecté
AP Archives Départementales 2016 : 45 000 € Restauration archives et acquisition documents remarquables (Chapitre 903)	45 000,00 €	45 000,00 €

ARTICLE 5

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016 des crédits de paiement suivants :

Investissement :

- 146 964,07 € au titre de la conservation du patrimoine
- 45 000,00 € pour les interventions des archives départementales.

Fonctionnement :

- 47 000 € au titre de la conservation du patrimoine
 - 10 000 € pour l'aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier
 - 37 000 € pour la gestion des sites patrimoniaux de Javols et de Saint-Alban.
- 60 750 € pour les actions des archives départementales.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°401 "Politique et budget 2016 "Patrimoine"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1011 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE

1 – La politique départementale « Patrimoine »

Dans le cadre de sa politique « patrimoine », le Département intervient à travers différents dispositifs à vocation patrimoniale qui s'appuient d'une part, sur un travail de connaissance du patrimoine avec la réalisation de divers inventaires (architectural, mobilier...) et, d'autre part, sur un accompagnement technique et financier des travaux de maintien et de mise en valeur du patrimoine mobilier essentiellement celui des communes. Le Département poursuivra en 2016 son investissement en faveur des communes.

Au titre de l'année 2015, l'action du Département en matière de patrimoine s'est traduite par :

- . la parution du numéro 2 de la collection « Patrimoines de Lozère », consacré au château d'Apcher,
- . la poursuite de l'opération « Plan Objets d'Art » de mise en conservation préventive des œuvres d'art des communes par des restaurateurs professionnels, en partenariat avec la Direction régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques : 100 000 € financés à 70 % par l'État,
- . l'aide à la restauration des objets mobiliers des communes : 30 000 €.

Les dispositions de la loi NOTRe prévoient que ces dispositifs s'inscrivent dorénavant dans le cadre de la compétence départementale partagée « Culture ». C'est pourquoi je vous demande de poursuivre l'engagement du Département en faveur de la conservation du patrimoine à travers les dispositifs suivants :

- . aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux,
- . aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier : Plan Objets d'Art 2016,
- . aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités locales, des associations patrimoniales et des particuliers.

De plus, le Département apportera son soutien financier à une première tranche de travaux pour la restauration du château du Tournel à Saint-Julien-du-Tournel dans le cadre du Fonds de Réserve pour les Projets d'Envergure Départementale des Contrats Territoriaux. Par ailleurs, il accompagnera le projet de réaménagement de la maison du Mont Lozère située au Pont-de- Montvert.

2 – Informations financières pour 2016

Pour votre information je vous précise que notre politique « patrimoine » représente un engagement financier global suivant :

2 – 1 - Inscription de crédits de fonctionnement pour 47 000 €

- . dont 10 000 € pour l'aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier

- dont 37 000 € pour la gestion des sites patrimoniaux de Javols et de Saint-Alban.

2 – 2 - Inscription de crédits d'investissement pour 130 000 €

Afin de poursuivre notre politique de soutien aux investissements en matière de patrimoine, je vous propose de voter une autorisation de programmes 2016 « objets d'art » dont :

- 30 000 € pour l'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux,
- 100 000 € pour l'aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier financée à hauteur de 70 000 € par l'État.

2 – 2 - 1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Année de l'AP	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement inscrits pour 2017
2015	130 000,00 €	106 964,07 €	0,00 €

2 – 2 - 2 – Autorisation de programmes 2016

Cette autorisation de programmes se déclinerait comme suit :

Opérations/Imputations budgétaires	Montant total de l'AP 2016	Crédits 2016	Crédits 2017
Opération « mise en conservation préventive des objets des communes 2015 » (903 / BD)	100 000 €	20 000 €	80 000 €
Opération « aide aux communes pour la restauration des objets mobiliers 2015 » (913 / BD)	30 000 €	20 000 €	10 000 €
TOTAL AP	130 000 €	40 000 €	90 000 €

Je vous propose donc, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, et préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « patrimoine »,
- de voter l'autorisation de programme 2016 « objets d'art » à hauteur de 130 000 € et son calendrier des crédits de paiement,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement, à hauteur de 146 964,07 € (à inscrire aux chapitres 903 et 913),
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement, à hauteur de 47 000 € (à inscrire au chapitre 933).

II- ARCHIVES DEPARTEMENTALES

A – Les dépenses d'investissement

II- A - 1 – Autorisations de programmes 2016

Lors de la réunion du 18 décembre 2015, l'autorisation de programme 2016 « Restauration et acquisitions archives », d'un montant de **45 000 €** a été votée, à titre exceptionnel, afin de permettre aux services de fonctionner dès le début de l'année. Il vous est proposé aujourd'hui de modifier le calendrier des crédits de paiement et de transférer les crédits de paiement (inscrits sur l'année 2017 lors du vote de l'autorisation de programme) sur l'année 2016.

Cette autorisation de programme doit permettre d'engager les dépenses nécessaires aux opérations suivantes :

- Restauration de 3 types de documents : particulièrement des minutes de notaires, registres de l'enregistrement et autres archives publiques et privées, pouvant nécessiter une intervention urgente pour la sauvegarde du patrimoine écrit ;
- Priorisation à l'achat des archives liées à la première guerre mondiale ou à l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien.

La mise en œuvre de ces opérations se traduirait donc par l'autorisation de programme suivante, avec des crédits de paiement inscrits sur la seule année 2016 :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement Année 2016
Restauration archives et acquisition documents remarquables (Chapitre 903)	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL AP	45 000,00 €	45 000,00 €

II- A - 2 – Affectations proposées

Si vous approuvez la modification de l'autorisation de programme et, afin de permettre la mise en œuvre tout au long de l'année 2016 des opérations décrites ci-dessus, je vous propose également de procéder à l'affectation de la totalité des crédits de paiements comme suit :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement disponibles Année 2016	Crédits de paiement affectés ce jour
Restauration archives et acquisition documents remarquables (Chapitre 903)	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL AP	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €

B – Les dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du service des Archives, une enveloppe d'un montant de 60 750 € est proposée en vue de la réalisation d'opérations visant à enrichir l'offre culturelle proposée au public, suivant les 4 grands axes ci-dessous :

- La numérisation, sauvegarde des données numériques et les nouvelles technologies pour 3 opérations : registres de l'Enregistrement et des Hypothèques, registres de l'état civil du début du XX^e siècle (1903-1932) et du fonds photographique Balmelle et autres fonds (Chanson). Ces opérations ont pour but d'intégrer des informations dans le moteur de recherches du site Internet des Archives, avec un accès élargi à un plus grand public et pour permettre également de cibler un public spécialisé sur des recherches historiques et/ou scientifiques (thèses, maîtrises...) ;
- Les actions culturelles éducatives : publication de la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine*, ainsi que les expositions itinérantes et la réalisation de nouvelles actions culturelles ;
- Les acquisitions d'ouvrages pour la Bibliothèque historique des Archives, aux abonnements aux revues et journaux locaux, régionaux, nationaux ayant un lien direct avec l'activité des Archives, et pour les travaux de reliure de documents détériorés et de conservation de la presse ;
- Les frais généraux liés à l'organisation, par les Archives, de conférences historiques, de formations à thème sur un sujet proposé, à destination des services d'archives en France, ainsi qu'à la maintenance et à l'entretien du bâtiment des Archives.

Je vous demande donc d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement, à hauteur de 60 750 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Lecture publique"

Commission : Culture, sports et patrimoine

Dossier suivi par Bibliothèque Départementale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi n°92-651 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques ;

VU l'article L 3212-3 et L 3233-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°CD_15_1059 du 18 décembre 2015 approuvant le contrat Territoire-Lecture avec l'État et n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

Vu la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°402 intitulé "Politique et budget 2016 "Lecture publique"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Culture, sports et patrimoine » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière de culture et lecture publique qui sont des compétences partagées.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Lecture publique » axée sur les actions suivantes :

En investissement

- accompagnement financier des communes ou groupements de communes qui investissent dans la création, l'aménagement, l'informatisation de petites bibliothèques.

En fonctionnement

- programme d'animations des bibliothèques, de formation du réseau, d'appui technique et de conseils pour la création ou le développement des bibliothèques.
- aide au développement de la lecture sur tout le territoire, par le prêt d'ouvrages aux bibliothèques et dans de nombreux établissements publics et privés en utilisant différents supports : numériques, multimédias et papiers.
- actions d'aide aux nouvelles technologies et à l'informatisation visant à moderniser et développer les bibliothèques publiques .
- actions sociales et d'éducation autour du "livre et de la lecture" en direction de la petite enfance et des publics empêchés et éloignés de la lecture publique..

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Lecture publique » à hauteur de 10 000 € et son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016 « Aide à l'aménagement de petites bibliothèque »	Montant	Crédits de paiement 2016
Opération 2016 « -Nouvelles opérations d'informatisation, d'équipement ou aménagement de bibliothèques »	10 000 €	10 000 €

ARTICLE 4

Approuve l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 25 000 € sur la section d'investissement (chapitre 913),
- 134 200 € sur la section de fonctionnement (chapitre 933) dont :
 - 20 200 € pour le programme d'animation et de formation du réseau,
 - 111 000 € pour le renouvellement des collections, acquisition de documents, accès aux ressources numériques et documents en ligne,
 - 3 000 € pour l'équipement, protection des documents.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°402 "Politique et budget 2016 "Lecture publique"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1012 du Conseil départemental du 25 février 2016

I - La politique départementale " Lecture publique" et déclinaison opérationnelle 2016

Le Département mène une politique départementale en faveur de l'action culturelle, notamment dans le domaine de la " lecture publique ", qu'il considère comme un des vecteurs essentiels du lien social, de la solidarité territoriale, assurant des conditions de vie et d'attractivité favorables au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux arrivants et garantissant l'accès à la lecture publique dans les plus petites communes.

Ayant comme objectif fondamental de favoriser le développement de la lecture publique sur tout le territoire, Il vise notamment à permettre à tous les publics de la Lozère , un égal accès au livre et à la lecture, à travers la BDP qui est responsable d'un réseau de :

- 67 Bibliothèques (dont Mende)
- 64 écoles maternelles et primaires ;
- 5 collèges ;
- 11 associations ;
- 5 établissements médicaux spécialisés ;
- 2 regroupements de particuliers ;
- 4 VVF Villages ;
- 6 maisons de retraite ;
- 3 crèches.

Le réseau de bibliothécaires géré par la BDP, est composé de 160 personnes professionnelles et bénévoles.

Pour la mise en œuvre de cette politique en faveur de l'action culturelle, le Département axe son programme sur les actions suivantes :

- un accompagnement financier des communes ou groupements de communes qui investissent dans la création, l'aménagement, l'informatisation de petites bibliothèques.
- un programme d'animations des bibliothèques, de formation du réseau, d'appui technique et de conseils pour la création ou le développement des bibliothèques.
- l'aide au développement de la lecture sur tout le territoire, par le prêt d'ouvrages aux bibliothèques et dans de nombreux établissements publics et privés en utilisant différents supports : numériques, multimédias et papiers.
- les actions d'aide aux nouvelles technologies et à l'informatisation visant à moderniser et développer les bibliothèques publiques du département avec notamment la mise en place d'un catalogue et d'un portail collectifs.
- les actions sociales et d'éducation autour du "livre et de la lecture" en direction de la petite enfance et des publics empêchés et éloignés de la lecture publique.

Enfin, le Département a conclu avec l'État un Contrat de Territoire Lecture qui permettra de conforter et compléter nos actions.

II - Information Financière

II-1 - Investissement - "Aide à l'aménagement de petites bibliothèques"

II-1.1 - Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

En 2015, ce programme a permis de financer 6 projets d'aménagement, d'équipement ou d'informatisation de bibliothèques, ce qui a représenté un montant de 20 377,92 € d'aides allouées. Par ailleurs, je vous informe que certaines opérations lancées en 2015 ne sont pas à ce jour réalisées, et qu'un crédit de paiement de 15 000 € est engagé pour achever cette autorisation de programme.

II-1.2 - Autorisations de programmes 2016

Pour 2016, sept nouvelles opérations de modernisation et d'informatisation de bibliothèques ont été recensées par la BDP.

Aussi, Il est proposé de poursuivre l'engagement du Département à travers la reconduction du dispositif des aides pour ce programme de soutien à l'investissement des collectivités locales publiques.

Si elle est approuvée la politique 2016 "Lecture publique", représentera 10 000 € de crédits d'investissement destinés à de nouveaux projets d'aménagement de petites bibliothèques.

Autorisation de programme	"Aide à l'aménagement de petites bibliothèques"		
	Opérations	Crédits de Paiement	
		2016	2017
AP 2016	-Nouvelles opérations d'informatisation, d'équipement ou aménagement de bibliothèques	10 000 €	
Total crédits		10 000 €	

II-2 - Fonctionnement

Lors de la réunion du 18 décembre 2015, le Département a conclu un conventionnement avec l'État portant sur 3 années (2016, 2017 et 2018) sous forme d'un Contrat Territoire Lecture qui nous permettra d'abonder notre budget d'animation et de formation de 18 000 €.

Pour 2016, le budget prévisionnel de la BDP s'établit comme suit :

- -Programme d'animation et de formation du réseau 20 200 €
- Renouvellement des collections, acquisition de documents, accès aux ressources numériques et documents en ligne 111 000 €
- Équipement, protection des documents 3 000 €

Le montant total de crédits de fonctionnement, pour mener à bien ces actions s'élèverait à : 134 200,00 €.

Je vous propose préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 "Lecture publique" ;
- de voter l'autorisation de programme 2016 "Aide à l'aménagement de petites bibliothèques" à hauteur de 10 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement à hauteur de 25 000 € (chapitre 913) ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 134 200,00 € (chapitre 933).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Sports"

Commission : Culture, sports et patrimoine

Dossier suivi par Enseignement, Sports et Culture

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 1111-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°403 intitulé "Politique et budget 2016 "Sports"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Culture, Sports et Patrimoine » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière de « sports » qui est une compétence partagée.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Sports », à travers les programmes suivants :

En investissement

- Aide aux associations réalisant des équipements sportifs : sont exclues les associations sportives des écoles et des collèges dits « Établissement Public Local d'Enseignement » .

En fonctionnement

- Aide au transport pour l'apprentissage de la natation ;
- Subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental (de niveau national) ;
- Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental ;
- Aide aux comités sportifs ;
- Aide aux équipes qui évoluent au niveau national ;
- Politique de formation des jeunes sportifs ;

ARTICLE 3

Prend acte :

- qu'un groupe de travail, composé du Département, de la DDCSPP et des élus des communautés de communes du sud du département étudiera en 2016 la pertinence et la faisabilité d'un espace aquatique adapté à la pratique de la natation tout au long de l'année, notamment par les scolaires ;

- que la rédaction d'une charte départementale du sport, commune au Département et à l'État, rassemblant l'ensemble des interventions des deux institutions est envisagée.

ARTICLE 4

Vote l'autorisation de programme 2016 « Sport » à hauteur de 35 000 € et son calendrier de crédits de paiement :

AP	Montant AP 2016	Crédits 2016
Aide à l'équipement sportif pour les associations (Chapitre 913)	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL AP	35 000,00 €	35 000,00 €

ARTICLE 5

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 35 000 € sur la section d'investissement (chapitre 913)
- 473 000 € sur la section de fonctionnement (chapitres 932 et 933), déclinés autour des actions suivantes :
 - 28 000 € pour l'aide au transport pour l'apprentissage de la natation ;
 - 150 000 € pour l'aide aux structures sportives d'intérêt départemental ;
 - 135 000 € pour l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental ;
 - 80 000 € pour l'aide aux comités sportifs départementaux ;
 - 40 000 € pour l'aide à la formation des jeunes sportifs ;
 - 40 000 € pour l'aide aux équipes sportives évoluant au niveau national.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°403 "Politique et budget 2016 "Sports", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1013 du Conseil départemental du 25 février 2016

I La Politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers un dispositif d'aides allouées aux associations et aux comités sportifs pour leurs actions en faveur des jeunes, pour le programme de formation des jeunes sportifs et pour l'achat d'équipements.

Il accompagne les associations pour d'importantes manifestations sportives départementales, voire nationales.

Pour 2016, je vous propose, dans le cadre de l'exercice de notre compétence partagée « sports », de reconduire nos dispositifs, à savoir :

- Aide au transport pour l'apprentissage de la natation
- Subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental (de niveau national)
- Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental
- Aide aux comités sportifs
- Aide aux équipes qui évoluent au niveau national
- Politique de formation des jeunes sportifs
- Aide aux associations réalisant des équipements sportifs : sur ce dispositif, je vous propose d'exclure les associations sportives des écoles et des collèges dits EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement).

D'autre part, je vous informe qu'un groupe de travail, composé du Département, de la DDCSPP et des élus des communautés de communes du sud du département, étudie la pertinence et la faisabilité d'un espace aquatique adapté à la pratique de la natation tout au long de l'année, notamment par les scolaires.

Enfin, à la suite du diagnostic territorial approfondi réalisé en 2014 et complété en 2015, il est envisagé la rédaction d'une charte départementale du sport, commune au Département et à l'État, rassemblant l'ensemble des interventions de nos deux institutions.

II – Informations financières pour 2016

Pour votre information je vous précise que notre politique « sports » représente un engagement financier global suivant :

II – 1 – Des crédits d'investissement pour 35 000 €

Afin de poursuivre notre politique de soutien aux investissements des associations sportives, je vous propose de voter une autorisation de programme 2016 « sport ».

Cette autorisation de programme se déclinerait comme suit :

Opération/Imputation budgétaire	Montant total de l'AP 2016	Crédits 2016
Opération « Aide à l'équipement sportif pour les associations » 913/BD	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL AP	35 000,00 €	35 000,00 €

II – 2 - Des crédits de fonctionnement pour 473 000 €

- 28 000 € pour l'aide au transport pour l'apprentissage de la natation
- 150 000 € pour l'aide aux structures sportives d'intérêt départemental
- 135 000 € pour l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental
- 80 000 € pour l'aide aux comités sportifs départementaux
- 40 000 € pour l'aide à la formation des jeunes sportifs
- 40 000 € pour l'aide aux équipes sportives évoluant au niveau national

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « Sports »
- de voter l'autorisation de programme 2016 "Sport" à hauteur de 35 000 € et son calendrier de crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement, à hauteur de 35 000 € (à inscrire au chapitre 913)
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement, à hauteur de 473 000 € (à inscrire aux chapitres 932 et 933).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Activités de Pleine Nature"

Commission : Culture, sports et patrimoine

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°404 intitulé "Politique et budget 2016 "Activités de Pleine Nature"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Culture, Sports et Patrimoine » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent au Département d'agir en matière de sports et activités de pleine nature qui sont des compétences partagées.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 des « Activités de Pleine Nature » qui s'articule autour de trois actions stratégiques :

- accessibilité et structuration des lieux de pratique de sports de pleine nature (inscription des sites au PDESI) ;
- coordination et structuration des acteurs à l'échelle départementale ;
- communication et développement des activités de pleine nature.

Actions

- programme d'aide en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature : études préalables, travaux pour la sécurisation des ESI, aménagements : sont exclus du programme les travaux d'entretien des itinéraires de randonnées ;
- soutien de l'émergence des pôles de pleine nature notamment dans le cadre de l'appel à projets "Pôle de Pleine Nature en Massif Central" : trois candidatures ont été retenues sur la phase émergence ; candidatures portées par des Syndicats Mixtes (Syndicat Mixte de Préfiguration PNR Aubrac, Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère, Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causse ;
- inscription du GR70 dit « Chemin de Stevenson » au PDESI ainsi que des 2 PR par intercommunalité (avant fusion), en priorité sur le territoire du PNC, où les acteurs locaux ont déjà été sensibilisés par le Parc ;
- dérogation pour l'inscription des 2 PR par intercommunalité (avant fusion) et permission d'inscrire d'autres PR sur le périmètre des Pôles de Pleine Nature.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Schéma ENS/APN » à hauteur de 160 000 €, et le calendrier de crédits de paiement de l'opération activité de pleine nature comme suit :

AP 2016 « Schéma ENS/APN »	Montant de l'AP	2016	2017
AP Espaces naturels sensibles / Activités de pleine nature	160 000 €	80 000 €	80 000 €

Opération « Activités de Pleine Nature »	Montant de l'opération	2016	2017
Opération 2016 « Activités de Pleine Nature »	60 000 €	30 000 €	30 000 €

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 38 000 €, sur la section d'investissement (5 000 € au chapitre 907 et 33 000 € au chapitre 917).
- 23 900 €, sur la section de fonctionnement (chapitre 937) déclinés autour des actions suivantes :
 - 5 000 € : études de restructuration des PR à l'échelle de l'intercommunalité ;
 - 1 200 € : abonnement annuel éco-visio ;
 - 8 000 € : subventions aux collectivités locales pour la gestion des sites d'escalade ;
 - 9 700 € : fonctionnement du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°404 "Politique et budget 2016 "Activités de Pleine Nature"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1014 du Conseil départemental du 25 février 2016

La CDESI (Commission Départementale Des Espaces, Sites et Itinéraires) a été mise en place par le Département de la Lozère le 27 janvier 2006. Composée d'une trentaine de partenaires (pratiquants, gestionnaires de sites, ...), elle a pour vocation de favoriser la concertation pour la promotion et la gestion des sports de nature, et notamment l'amélioration des relations entre les divers usagers de la nature.

Par délibération du 19 juillet 2009, le Département a approuvé le règlement intérieur de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et de la démarche d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La politique départementale des Activités de Pleine Nature s'articule autour de trois actions stratégiques :

- l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique de sports de pleine nature : inscription des sites au PDESI ;
- la coordination et la structuration des acteurs à l'échelle départementale ;
- la communication et le développement des activités de pleine nature.

Fin 2015, on compte 14 sites inscrits au PDESI avec délibération de l'Assemblée départementale, dont les 6 Vias Ferratas, 3 GR, le site d'escalade Cirque des Baumes.

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Pour l'année 2016, il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur des activités de pleine nature à travers le dispositif « Aide en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature » qui permet d'accompagner les études notamment pour la restructuration du réseau des PR sur le territoire intercommunal, les travaux de sécurisation et d'aménagement des sites de pratique.

En 2016, il est prévu d'inscrire notamment le GR70 dit « Chemin de Stevenson » au PDESI ainsi que les 2 PR par intercommunalité (avant fusion), en priorité sur le territoire du PNC, où les acteurs locaux ont déjà été sensibilisés par le Parc.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre de l'Appel à projets "Pôle de Pleine Nature en Massif Central", trois candidatures ont été retenues sur la phase émergence ; candidatures portées par des Syndicats Mixtes (Syndicat Mixte de Préfiguration PNR Aubrac, Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère, Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses). Nous continuerons en 2016 à soutenir l'émergence de ces pôles de pleine nature.

Sur le périmètre des Pôles de Pleine Nature, il est proposé de déroger à l'inscription des 2 PR par intercommunalité (avant fusion) et de permettre l'inscription d'autres PR.

Je vous propose donc de reconduire le dispositif d'aide en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature, sous réserve d'exclure les travaux d'entretien des itinéraires de randonnées qui relèvent du fonctionnement courant assuré par les collectivités locales.

Il convient de préciser que ce dispositif est financé depuis 2015, par le produit de la Taxe d'Aménagement au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Par ailleurs, je vous précise que la répartition des compétences définie par la loi NOTRe ne modifie pas nos possibilités d'intervention.

II – Information financière

II-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique « Activités de pleine nature » qui impactent le budget 2016.

Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP	AP/Opérations	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016
AP "Activités de Pleine Nature" 2014 (budget BS3) : 7 048 €			
2014	Activités de Pleine Nature	7 048 €	3 000 €
AP "Schéma ENS/APN" 2015 (budget BS3) : 50 000 €			
2015	Activités de Pleine Nature	15 000 €	5 000 €

II-2 – Nouvelles autorisations de programmes

La reconduction pour l'année 2016 de notre politique départementale des Activités de Pleine Nature, représente un engagement financier qui se décline par des crédits d'investissement ouverts dans une nouvelle autorisation de programme, à hauteur de **160 000 €** (100 000 € pour le schéma des ENS, présenté dans le rapport n°500 et, 60 000 € pour les APN, objet du présent rapport) :

AP 2016 « Schéma ENS/APN »	Montant de l'opération	2016	2017
<i>Opération 2016 « Activités de Pleine Nature »</i>	60 000 €	30 000 €	30 000 €

III-3 – Les crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **23 900 €** déclinés autour des actions suivantes :

- 5 000 € pour les études de restructuration des PR à l'échelle de l'intercommunalité ;
- 1 200 € pour l'abonnement annuel éco-visio ;
- 8 000 € pour les subventions aux collectivités locales pour la gestion des sites d'escalade ;
- 9 700 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Je vous propose donc préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 des « Activités de Pleine Nature » et de reconduire le dispositif « Aide en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature », sous réserve d'exclure les travaux d'entretien des itinéraires de randonnées qui relèvent du fonctionnement courant assuré par les collectivités locales.
- de voter l'autorisation de programme 2016 « Schéma ENS/APN » à hauteur de 160 000 € et son calendrier de crédits de paiement (budget BS3).
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de 38 000 € pour l'opération Activités de Pleine Nature (5 000 € sur le chapitre 907, 33 000 € sur le chapitre 917 – budget BS3).
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 23 900 € (chapitre 937 – budget BS3).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Environnement et espaces naturels sensibles"

Commission : Eau, AEP, Environnement

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_635 du 27 juillet 2015 approuvant le schéma des Espaces Naturels Sensibles et le dispositif d'accompagnement financier ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 intitulé "Politique et budget 2016 "Environnement et espaces naturels sensibles"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Eau, AEP, Environnement » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ne modifient pas les possibilités d'action du Département en matière de préservation et de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et en matière d'éducation à l'environnement.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 de soutien à la préservation des ENS et d'éducation à l'environnement, à travers les programmes suivants :

- mise en œuvre du « Schéma départemental des ENS » :
 - création de Comités de gestion de site pour l'accompagnement et le suivi des actions ;
 - accompagnement financier des porteurs de projets pour l'acquisition foncière, l'élaboration de plans de gestion, les travaux de restauration de sites, l'aménagement des sites pour l'accueil au public, la mise en place d'actions pédagogiques.
- accompagnement, par le Département, de 6 ou 7 sites prioritaires, retenus dans le Schéma départemental des ENS et répartis sur l'ensemble du territoire départemental.
- maintien des actions en matière d'« Éducation à l'environnement » :
 - animation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec la mise en place d'ateliers pédagogiques ;
 - aide pour le fonctionnement du REEL
 - aide à la création d'un CPIE en partenariat notamment avec le REEL ;
 - dispositif d'aides dans le cadre des CEEL pour la réalisation de projets pédagogiques à destination des écoles primaires et des centres de loisirs ;
 - organisation de la Journée Départementale d'Éducation à l'Environnement par le REEL.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Schéma ENS/APN » à hauteur de 160 000 €, et le calendrier de crédits de paiement de l'opération "Espaces Naturels Sensibles" comme suit :

AP 2016 « Schéma ENS/APN »	Montant de l'AP	2016	2017
AP Espaces naturels sensibles / Activités de pleine nature	160 000 €	80 000 €	80 000 €

Opération Espaces Naturels Sensibles	Montant de l'opération	2016	2017
Opération Espaces Naturels Sensibles	100 000 €	50 000 €	50 000 €

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 75 000 € sur la section d'investissement (chapitre 917) ;
- 42 000 € sur la section de fonctionnement (chapitre 937), répartis comme suit :
 - 15 000 € : études et inventaires ;
 - 20 000 € : travaux d'entretien et d'aménagement des sites ENS ;
 - 7 000 € : aide de fonctionnement au REEL hors schéma ENS.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

**Rapport n°500 "Politique et budget 2016 "Environnement et espaces naturels sensibles""
joint en annexe à la délibération n°CD_16_1015 du Conseil départemental du 25 février 2016**

L'environnement préservé de la Lozère représente un atout essentiel pour la vie de ce territoire puisqu'il :

- permet la production de produits de terroirs de grande qualité (AOC, IGP, label rouge, bio);
- offre un fonds de commerce exceptionnel pour l'activité touristique ;
- présente une qualité de vie de plus en plus recherchée.

Le Département souhaite maintenir, à travers toutes ses politiques, un lien étroit entre l'économie du territoire, la solidarité sociale et la qualité de son environnement.

A titre d'exemple, plusieurs actions sont en cours ou ont été menées, qui inscrivent le souci de développement durable, de manière transversale :

- soit dans les actions gérées en direct par le Conseil départemental (réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité, candidature à l'appel à projet « Territoire Énergie Positive et Croissance Verte », consommation responsable, maîtrise des déchets et de l'énergie, réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments...)

- soit dans les politiques de soutien votées par l'Assemblée (des actions d'insertion : l'entreprise « Le Relais », sous forme de SCOP, plate-forme de la mobilité, programmes locaux de prévention des déchets, Contrat Local d'Engagement (CLE), audits énergétiques de logements anciens de particuliers)... .

Le présent rapport présente plus spécifiquement la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles et d'éducation à l'environnement.

Par délibération du 27 juillet 2015, le Conseil départemental a adopté le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Lozère ainsi que son dispositif financier départemental de soutien à la préservation et à la valorisation de ces espaces. Il a également validé la liste des 17 sites prioritaires retenus dans le cadre du schéma.

Par ailleurs, il convient de préciser que la répartition des compétences définie par la loi NOTRe ne modifie pas nos possibilités d'intervention.

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Pour l'année 2016, le Département apportera son soutien sur les programmes suivants :

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Pour l'année 2016, il est prévu la mise en œuvre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, déclinée comme suit :

- ✓ Création de Comités de gestion de site pour l'accompagnement et le suivi des actions ;
- ✓ Accompagnement financier des porteurs de projets pour l'acquisition foncière, l'élaboration de plans de gestion, les travaux de restauration de sites, l'aménagement des sites pour l'accueil au public, la mise en place d'actions pédagogiques.

Je vous propose d'accompagner 6 ou 7 sites prioritaires retenus dans le schéma et répartis sur l'ensemble du territoire départemental :

Les Tourbières à bouleaux nains de Lajo (Margeride), Les Tourbières de la forêt de Salces (Aubrac), Les Lacs glaciaires de l'Aubrac, Le Domaine de Boissets (Causses et Gorges), La Châtaigneraie cévenole de Saint-Privat de Vallongue (Cévennes et Mont Lozère), Le Sommet de Finiels (Cévennes et Mont Lozère), le Lac de Naussac (Margeride).

Le dispositif sera financé à travers le produit de la Taxe d'Aménagement, pour les actions de préservation des milieux naturels mais également les activités de pleine nature.

Éducation à l'Environnement

Pour 2016, je vous propose de maintenir les actions suivantes en matière d'éducation à l'environnement :

- ✓ Animation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec la mise en place d'ateliers pédagogiques qui connaissent un vif succès chaque année ;
- ✓ Une aide pour le fonctionnement du REEL, acteur principal en matière d'éducation à l'environnement à l'échelle du Département ainsi que pour la création d'un CPIE en partenariat avec le REEL ;
- ✓ Maintien du dispositif d'aides dans le cadre des CEEL (Contrat Éducation Environnement Lozère) pour la réalisation de projets pédagogiques à destination des écoles primaires et des centres de loisirs (géré par la DESC) ;
- ✓ Organisation de la Journée Départementale d'Éducation à l'Environnement par le REEL (géré par la DESC).

II – Information financière

II-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique départementale de l'Environnement, qui impactent le budget 2016.

Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP	AP/Opérations	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016
AP "Schéma ENS/APN" 2015 (budget BS3) : 50 000 €			
2015	Schéma ENS	35 000 €	25 000 €

II-2 – Nouvelles autorisations de programmes

La reconduction pour l'année 2016 de notre politique départementale de l'Environnement, représente un engagement financier qui se décline par des crédits d'investissement ouverts dans une nouvelle autorisation de programme, à hauteur de **160 000 €** (100 000 € pour le schéma ENS, présenté dans ce rapport et 60 000 € pour les Activités de Pleine Nature dans le rapport n°404) :

AP 2016 « Schéma ENS/APN » (budget BS3)	Montant de l'opération	2016	2017
Opération 2016 « Schéma ENS »	100 000 €	50 000 €	50 000 €

III-3 – Les crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **42 000 €** déclinés autour des actions suivantes :

- dont 15 000 € pour les études et inventaires ;
- dont 20 000 € pour les travaux d'entretien et d'aménagement des sites ENS ;
- dont 7 000 € pour une aide de fonctionnement au REEL hors schéma ENS.

Je vous propose donc préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 de l'Environnement et de reconduire le dispositif financier départemental de soutien à la préservation et à la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, adopté par délibération du 27 juillet 2015 ;
- de voter l'autorisation de programme 2016 « Schéma ENS/APN » à hauteur de 160 000 € et son calendrier de crédits de paiement (budget BS3) ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de 75 000 € pour l'opération « Schéma ENS » (chapitre 917 - budget BS3) ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 42 000 € (chapitre 937 - budget BS3).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Transition énergétique"

Commission : Eau, AEP, Environnement

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU le lancement par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) d'un appel à projets "territoires à énergies positive pour la croissance verte" ;

VU la délibération n°CP_15_414 du 22 mai 2015 ;

VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la deuxième vague de l'appel à projets « territoires zéro déchet, zéro gaspillage » ;

VU la délibération n°CP_15_634 du 27 juillet 2015 ;

VU la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

VU l'article L 3212-3 et L 4251-20-V du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_11_3112 du 27 juin 2011 approuvant la création d'une agence locale de l'énergie ;

CONSIDÉRANT le rapport n°501 intitulé "Politique et budget 2016 "Transition énergétique"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Eau, AEP, Environnement » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Prend acte que les dispositions de la loi NOTRe ont modifié la répartition des compétences entre collectivités et que des modalités précises d'exercice restent à définir sur la reconduction du dispositif d'aide en faveur de la « maîtrise des déchets » en partenariat avec l'ADEME.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 en faveur de la transition énergétique, à travers les programmes suivants :

Investissement :

- Politique « maîtrise des déchets » : afin d'assurer le suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux :
 - Poursuite du soutien aux collectivités avec les contrats territoriaux (travaux de requalification de déchetteries programmés) et, hors contrats (outils de prévention des déchets des programmes locaux et autres équipements du SDEE).

Fonctionnement :

- Politique « maîtrise des déchets » : afin d'assurer le suivi du contrat « plan départemental de prévention des déchets » qui sera repris par l'appel à projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » :
 - révision du plan ;
 - soutien des programmes locaux de prévention des déchets ;
 - soutien des animations ;
 - actions de communication ;
 - actions s'inscrivant dans l'appel à projet « Zéro déchet, Zéro gaspillage ».

- Politique « énergie » :
 - démarrage d'une action de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges : dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
 - continuité de l'engagement pris sur la mise en place de 14 actions dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Gestion des déchets non dangereux » à hauteur de 80 000 € et son calendrier de crédits de paiement comme suit :

AP 2016 « Gestion des déchets non dangereux »	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 Maîtrise des déchets (maîtrise d'ouvrage)	30 000 €	30 000 €		
Opération 2016 Maîtrise des déchets (subventions)	50 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 228 238,48 € sur la section d'investissement ;
- 252 452 €, sur la section de fonctionnement, répartis comme suit :
 - 108 452 €, pour la Politique « maîtrise des déchets », déclinés comme suit :
 - 20 500 € : actions de communication ;
 - 45 852 € : fonctionnement des Programmes locaux de prévention des déchets ;
 - 6 000 € : observatoire départemental des déchets ;
 - 10 000 € : animations (collecte des plastiques agricoles, observatoire départemental des déchets, animations pédagogiques à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets) ;
 - 26 100 € : frais d'enquête publique, frais d'insertion, frais commissaire enquêteur, révision du plan des déchets.
 - 144 000 €, pour la Politique « énergie », déclinés comme suit :
 - 108 000 € : fonctionnement de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ;
 - 36 000 € : action de sensibilisation dans les collèges.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°501 "Politique et budget 2016 "Transition énergétique", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1016 du Conseil départemental du 25 février 2016

L'environnement préservé de la Lozère représente un atout essentiel pour la vie de ce territoire puisqu'il :

- permet la production de produits de terroirs de grande qualité (AOC, IGP, label rouge, bio);
- offre un fonds de commerce exceptionnel pour l'activité touristique ;
- présente une qualité de vie de plus en plus recherchée.

Le Département souhaite maintenir, à travers toutes ses politiques, un lien étroit entre l'économie du territoire, la solidarité sociale et la qualité de son environnement.

A titre d'exemple, plusieurs actions sont en cours ou ont été menées, qui inscrivent le souci de développement durable, de manière transversale :

- soit dans les actions gérées en direct par le Conseil départemental (réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité, candidature à l'appel à projet « Territoire Énergie Positive et Croissance Verte », consommation responsable, maîtrise des déchets et de l'énergie, réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments...)

- soit dans les politiques de soutien votées par l'Assemblée (des actions d'insertion : l'entreprise « Le Relais », sous forme de SCOP, plate-forme de la mobilité, programmes locaux de prévention des déchets, Contrat Local d'Engagement (CLE), audits énergétiques de logements anciens de particuliers)... .

Le présent rapport présente plus spécifiquement la politique départementale en matière de maîtrise des déchets et de maîtrise de l'énergie.

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

I – 1 La politique de maîtrise des déchets

Le Département assure trois missions dans le domaine de la maîtrise des déchets :

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

La loi Notre transfère la compétence en matière de planification des déchets (déchets non dangereux et déchets du BTP) à la Région. Une période de transition est prévue notamment pour les plans départementaux en cours de révision, au cours de laquelle le Département peut poursuivre la procédure de révision jusqu'à la réalisation de l'enquête publique. La Région approuvera ensuite le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et procédera à l'élaboration du plan unique régional de prévention et de gestion des déchets.

L'enquête publique devrait se dérouler avant l'été 2016 (1 mois minimum).

Soutien technique et financier auprès des collectivités et associations

Depuis presque 30 ans, le programme de maîtrise des déchets permet l'équipement structurant et optimisé des collectivités à compétence déchets. Le Département soutient également les programmes d'animation (programme de prévention des déchets, collecte des plastiques agricoles, observatoire départemental des déchets, animations pédagogiques de la semaine européenne de réduction des déchets,...).

Ce programme bénéficie de co-financements avec l'ADEME.

Animation du contrat « plan départemental de prévention des déchets »

Signé en 2011 avec l'ADEME, ce contrat permet l'animation du réseau des programmes de prévention des déchets et l'appui en supports de communication, l'organisation d'événements grand public ou à destination des élus (Salon de la Récup, Journée tarification incitative, ...), l'animation d'opérations spécifiques (Eco-familles, collèges engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire), L'ADEME finance ce programme à hauteur de 75 000 € par an.

L'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage prendra le relais de ce contrat dans le deuxième trimestre 2016, en fonction de l'avancement de la contractualisation avec l'ADEME.

Je vous propose de reconduire le dispositif d'aide en faveur de la maîtrise des déchets en partenariat avec l'ADEME, sous réserve que l'interprétation des dispositions concrètes de la loi NOTRe nous permette d'intervenir à ce titre, comme suit :

Investissement : il est proposé de poursuivre sur l'année 2016 le soutien aux collectivités.

- Contrats territoriaux : les travaux de requalification de déchetteries ont été programmés pour un montant total de travaux estimés à 1,7 millions d'euros et financés par le Département à hauteur de 310 000 €.
- Hors contrats : pour l'année 2016, il est proposé une AP de 80 000 € pour les outils de prévention des déchets des programmes locaux et autres équipements du SDEE.

Fonctionnement :

- Révision du plan : la réalisation de l'enquête publique a été évaluée à 30 100 €. La Région sera sollicitée sur ce point.
- Soutien des programmes locaux de prévention des déchets : ces programmes sont financés à 80 % en co-financement avec l'ADEME.
- Soutien des animations : collecte des plastiques agricoles, observatoire départemental des déchets, animations pédagogiques à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.
- Actions de communication : salon de la Récup, lancement du Gourmet Bag, sondage téléphonique, autres outils de communication liés à la prévention des déchets.
- Actions s'inscrivant dans l'appel à projet « Zéro déchet, Zéro gaspillage ».

II – 1 La politique Énergie

Pour l'année 2016, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte », il est prévu de démarrer l'action de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges et de mettre donc en œuvre les procédures nécessaires pour désigner un prestataire et engager cette opération. Cette action se poursuivra en 2017 et début 2018.

Le Département de la Lozère s'est engagé dans un programme de maîtrise de l'Énergie en 2011 avec notamment la création de l'Agence Locale de L'Énergie et du Climat (ALEC). L'ALEC est désormais identifiée comme interlocuteur privilégié des privés, des collectivités, pour son accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur patrimoine bâti.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle est désormais reconnue par l'ADEME pour assurer le portage de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat du département de la Lozère. Les plateformes de rénovation énergétique sont un service public de la performance énergétique de l'habitat.

Le Département a montré sa volonté d'être, un territoire d'excellence de la transition énergétique.

Il s'est engagé au côté du Ministère du Développement durable et de l'Énergie en étant retenu à l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte » qui lui permet de bénéficier des Fonds de Financement pour la Transition Énergétique (FFTE).

Ces fonds de financement peuvent être activés dans les domaines suivants :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports ;
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets ;
4. Production d'énergies renouvelables locales ;
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable ;
6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Dans sa convention avec le Ministère du Développement durable et de l'Énergie, signée le 29 juin 2015, le Département s'est engagé à la mise en place de 14 actions dont les 6 actions éligibles aux fonds FFTE :

- Aménagement de 10 aires de covoiturage ;
- Acquisition de 5 vélos à assistance électrique ;
- Formation à l'écoconduite des agents du Département ;
- Appui au lancement de la démarche Agrilocal ;
- Rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher ;
- Action de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges.

II – Information financière

II-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre des politiques «Maîtrise des déchets » et « Énergie » qui impactent le budget 2016.

Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Politique maîtrise des déchets

Année de l'AP	AP/Opérations	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016
AP "Gestion des déchets non dangereux"			
2013	Maîtrise des déchets	236 557,35 €	72 864,00 €
2014	Maîtrise des déchets	125 390,00 €	74 108,88 €
2015	Maîtrise des déchets	33 868,00 €	15 186,00 €
		TOTAL	162 158,88 €

Politique énergie

Année de l'AP	AP/Opérations	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016
AP "Energie" 2014 : 6 771,60 €			
2014	Aides aux études de faisabilité d'énergies renouvelables	6 771,60 €	6 771,60 €
AP "Energie" 2015 : 12 500 €			

2015	Aides aux études de faisabilité d'énergies renouvelables	500,00 €	500,00 €
2015	Soutien aux audits énergétiques de logements de particuliers et de copropriétés	12 000,00 €	8 808,00 €
	TOTAL		16 079,60 €

II-2 – Nouvelles autorisations de programmes

Politique maîtrise des déchets

La reconduction pour l'année 2016 de notre politique départementale de maîtrise des déchets, représente un engagement financier qui se décline par des crédits d'investissement ouverts dans une nouvelle autorisation de programme, à hauteur de 80 000 €, déclinées autour des opérations suivantes :

- Maîtrise des déchets (maîtrise d'ouvrage) : **30 000 €**
- Maîtrise des déchets (subventions) : **50 000 €**

AP 2016 « Gestion des déchets non dangereux »	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 Maîtrise des déchets (maîtrise d'ouvrage)	30 000 €	30 000 €		
Opération 2016 Maîtrise des déchets (subventions)	50 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €

III-3 – Les crédits de fonctionnement

Politique maîtrise des déchets

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **108 452 €** déclinés autour des actions suivantes :

- 20 500 € pour les actions de communication ;
- 45 852 € pour le fonctionnement des Programmes locaux de prévention des déchets ;
- 6 000 € pour l'observatoire départemental des déchets ;
- 10 000 € pour les animations : collecte des plastiques agricoles, observatoire départemental des déchets, animations pédagogiques à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ;
- 26 100 € pour les frais d'enquête publique, frais d'insertion, frais commissaire enquêteur, révision du Plan Déchets.

Nos dispositifs d'aide en faveur de la maîtrise des déchets en partenariat avec l'ADEME, nous permettrons d'intervenir sous réserve de l'interprétation précise des dispositions de la loi NOTRe.

Politique énergie

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **144 000 €** déclinés autour des actions suivantes :

- 108 000 € pour le fonctionnement de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ;
- 36 000 € pour l'action de sensibilisation dans les collèges en 2016.

Je vous propose donc préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 en faveur de la transition énergétique.
- de voter l'autorisation de programme 2016 « Gestion des déchets non dangereux » à hauteur de **80 000 €** et son calendrier de crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de **228 238,48 €**.
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **252 452 €**.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Eau et milieux aquatiques"

Commission : Eau, AEP, Environnement

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le code de l'environnement ;

VU la délibération n°CG_3102 du 27 juin 2013 approuvant les accords cadre, avec les Agences de l'eau pour la période de 2013 à 2018 et à la convention de financement du SATEP et du SATESE ;

VU la délibération n°CP_15_810 du 19 octobre 2015 validant la révision des modalités de conventionnement avec les collectivités locales pour l'exercice des missions d'assistance technique et d'autosurveillance dans le domaine de l'assainissement collectif ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°502 intitulé "Politique et budget 2016 "Eau et milieux aquatiques"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Eau, AEP, Environnement » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise les dispositions de la loi NOTRe confortent la légitimité des Départements en qualité de chef de file de solidarité territoriale dans les missions d'assistance technique à la protection de la ressource en eau potable et dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et qu'une réflexion sera engagée sur la poursuite du soutien financier à l'exercice des compétences des syndicats de rivière.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Eau et milieux aquatiques », à travers les programmes suivants :

Investissement

- soutien financier dans le cadre de l'équipement rural des projets présentés par les collectivités locales dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la restauration des milieux aquatiques (exercé dans le cadre des contrats territoriaux).

Fonctionnement

- confortement des moyens d'intervention du SATESE afin de pouvoir mieux répondre aux attentes des collectivités locales dans le domaine de l'assistance technique à l'assainissement et notamment dans le domaine de l'autosurveillance ;
- appui technique à l'émergence de nouveaux SPANC et/ou conseil dans l'organisation du service sur des échelles optimisées afin d'accroître la couverture départementale avec des SPANC opérationnels ;

- appui technique à des structures gestionnaires dans le domaine de l'eau potable pour répondre à un Appel à Projets de l'AGEAU Adour-Garonne pour la mise en œuvre d'opérations de requalification des réseaux plus efficaces en termes de rendement ;
- accompagnement technique pour l'émergence de projets structurants dans le domaine de la mobilisation de la ressource en eau potable et l'assainissement collectif ;
- organisation par le SATEP de journées territoriales de formation/information auprès des élus et administratifs sur la démarche de déclaration de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau auprès des Agences de l'Eau ;
- soutien financier aux structures de gestion intégrée dans l'exercice de leurs missions relatives à l'animation des SAGE, Contrats de rivière et gestion des cours d'eau ;
- mise en œuvre d'un réseau départemental de suivi de la qualité des rivières.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Programme exceptionnel AEP-Assainissement » à hauteur de 700 000 € (chapitre 917) et, son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016	Montant Total de l'AP	2016	2017	2018 et +
AEP-ASST Programme exceptionnel 2016	700 000 €	0 €	93 000 €	607 000 €

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 892 992,99 € sur la section d'investissement (chapitre 917).
- 109 493 € sur la section de fonctionnement (chapitre 936) répartis comme suit :
 - 27 000 € : gestion intégrée des cours d'eau ;
 - 5 400 € : étude de gouvernance du Bassin Tarn-Aveyron ;
 - 2 093 € : participation à l'Etablissement Public Loire ;
 - 2 000 € : suivi rivière indice piscicole ;
 - 9 500 € : analyses suivi rivière ;
 - 25 500 € : analyses LDA pour le suivi rivière ;
 - 15 000 € : frais du SATESE ;
 - 4 500 € : frais du SATEP ;
 - 18 500 € : participation à l'assainissement de l'aire de la Lozère.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°502 "Politique et budget 2016 "Eau et milieux aquatiques"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1017 du Conseil départemental du 25 février 2016

L'environnement préservé de la Lozère représente un atout essentiel pour la vie de ce territoire puisqu'il :

- permet la production de produits de terroirs de grande qualité (AOC, IGP, label rouge, bio);
- offre un fonds de commerce exceptionnel pour l'activité touristique ;
- présente une qualité de vie de plus en plus recherchée.

Le Département souhaite maintenir, à travers toutes ses politiques, un lien étroit entre l'économie du territoire, la solidarité sociale et la qualité de son environnement.

A titre d'exemple, plusieurs actions sont en cours ou ont été menées, qui inscrivent le souci de développement durable, de manière transversale :

- soit dans les actions gérées en direct par le Conseil départemental (réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité, candidature à l'appel à projet « Territoire Énergie Positive et Croissance Verte », consommation responsable, maîtrise des déchets et de l'énergie, réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments...)

- soit dans les politiques de soutien votées par l'Assemblée (des actions d'insertion : l'entreprise « Le Relais », sous forme de SCOP, plate-forme de la mobilité, programmes locaux de prévention des déchets, Contrat Local d'Engagement (CLE), audits énergétiques de logements anciens de particuliers)... .

Le présent rapport présente plus spécifiquement la politique départementale en matière de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Conseil Départemental de la Lozère a mis en place, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, les dispositifs suivants :

- un appui technique à l'exercice des missions des collectivités locales et de leur groupement dans le domaine de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et Non Collectif, missions mises en oeuvre par le SATESE et le SATEP.
- une politique départementale dans le domaine de l'eau potable qui prend appui sur notre schéma départemental AEP ainsi que sur un Programme départemental exceptionnel en faveur de la mobilisation de la ressource en eau potable adopté en 2011, pour lequel le Conseil Régional apporte son soutien financier ;
- un appui technique à l'émergence des projets structurants de mobilisation de la ressource en eau potable, qui est assurée par le SATEP ;
- une politique départementale en faveur de l'assainissement qui prend appui sur un programme exceptionnel Assainissement Collectif adopté en 2011 visant à faciliter la requalification des principaux systèmes d'assainissement collectif à fort enjeu sur la qualité des cours d'eau ;
- la mise en oeuvre d'un réseau départemental de suivi de la qualité des rivières permettant ainsi de disposer d'un outil qui permet de guider et d'évaluer nos politiques dans le domaine de l'assainissement ;
- le soutien financier dans le cadre de l'Équipement rural des projets présentés par les collectivités locales dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la restauration des milieux aquatiques ; soutien exercé dans le cadre des contrats territoriaux ;
- le soutien financier aux structures de gestion intégrée dans l'exercice de leurs missions relatives à l'animation des SAGE, Contrats de rivière et gestion des cours d'eau ;

Il convient de préciser que la Loi NOTRe conforte la légitimité des Départements en qualité de chef de file de solidarité territoriale dans les missions d'assistance technique à la protection de la ressource en eau potable ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées.

Il conviendra d'analyser, courant 2016, au regard de la Loi NOTRe, la légitimité du Département à poursuivre le soutien financier à l'exercice des compétences des syndicats de rivière en précisant que la compétence GEMAPI sera une compétence exclusive des EPCI à fiscalité propre

Je vous rappelle que le Département a décidé d'exercer la mission d'assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau potable et ce, depuis le 01 janvier 2015 ; mission qui était exercée préalablement par la SAFER ; en précisant que le champ d'accompagnement des collectivités par le Département est plus large que celui exercé préalablement par la SAFER.

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Pour l'année 2016, les principaux traits caractérisant notre Politique dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques sont les suivants :

- confortement des moyens d'intervention du SATESE afin de pouvoir mieux répondre aux attentes des collectivités locales dans le domaine de l'assistance technique à l'assainissement et notamment dans le domaine de l'autosurveillance ;
- appui technique à l'émergence de nouveaux SPANC et/ou conseil dans l'organisation du service sur des échelles optimisées afin d'accroître la couverture départementale avec des SPANC opérationnels (Margeride Est, Aubrac...CdC Cévennes du Mont Lozère/CDC Florac Sud Lozère...) ;
- appui technique à des structures gestionnaires dans le domaine de l'eau potable pour répondre à un Appel à Projets de l'AGEAU Adour Garonne pour la mise en oeuvre d'opérations de requalification des réseaux plus efficaces en terme de rendement ;
- accompagnement technique et financier pour l'émergence de projets structurants dans le domaine de la mobilisation de la ressource en eau potable et l'assainissement collectif (STEP Auroux, STEP Chaudeyrac, sécurisation AEP Communauté des Gorges du Tarn, sécurisation AEP Commune Ste Croix VF...) ;
- organisation par le SATEP de journées territoriales de formation/information auprès des élus et administratifs sur la démarche de déclaration de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau auprès des Agences de l'Eau.

II – Information financière

II-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique « Eau et Milieux Aquatiques » qui impactent le budget 2016.

Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 (chapitre 917) :

Année de l'AP	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
AP "POLITIQUE DE L'EAU"			
2015	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
	Opération 2015 "AEP PROGRAMME EXCEPTIONNEL"	0,00 €	650 000,00 €
2014	2 205 655,40 €	337 632,99 €	1 295 652,00 €
	Opération 2014 "AEP ASSAINISSEMENT CLASSIQUE"	140 063,99 €	300 000,00 €
	Opération 2014 "AEP PROGRAMME EXCEPTIONNEL"	196 975,00 €	995 652,00 €
	Opération 2014 "Gestion des rivières études et travaux "	594,00 €	0,00 €
AP "AEP ASSAINISSEMENT"			
2013	1 994 595,00 €	300 910,00 €	598 989,00 €
	Opération 2013 "AEP ASSAINISSEMENT CLASSIQUE"	246 456,00 €	0,00 €
	Opération 2013 "AEP ASSAINISSEMENT PROGRAMME EXCEPTIONNEL"	54 454,00 €	598 989,00 €
2012	3 479 457,32 €	122 341,00 €	1 223 412,00 €
	Opération 2012 "AEP PROGRAMME EXCEPTIONNEL"	122 341,00 €	1 223 412,00 €
2011	3 208 420,33 €	132 109,00 €	1 188 981,00 €
	Opération 2011 "AEP PROGRAMME EXCEPTIONNEL"	132 109,00 €	1 188 981,00 €
TOTAL		892 992,99 €	4 957 034,00 €

II-2 – Nouvelles autorisations de programmes

La reconduction pour l'année 2016 de notre politique départementale « Eau et Milieux Aquatiques », représente un engagement financier qui se décline par des crédits d'investissement ouverts dans une nouvelle autorisation de programme, à hauteur de **700 000 €**, déclinée spécifiquement sur le Programme exceptionnel AEP/ASST (chapitre 917).

AP 2016	Montant Total de l'AP	2016	2017	2018 et +
AEP-ASST Programme exceptionnel 2016	700 000 €	0 €	93 000 €	607 000 €

III-3 – Les crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **109 493 €** (chapitre 936) déclinés autour des actions suivantes :

- Dont 27 000 € pour La gestion intégrée des Cours d'eau (Budget BS) ;
- Dont 5 400 € pour l'Étude de gouvernance du Bassin Tarn Aveyron (Budget BS) ;
- Dont 2 093 € pour la participation à l'Etablissement Public Loire (Budget BS) ;
- Dont 2 000 € pour le suivi rivière indice piscicole (Budget BS) ;
- Dont 9 500 € pour les analyses suivi rivière (Budget BS) ;
- Dont 25 500 € pour les analyses LDA pour le suivi rivière (Budget BS) ;
- Dont 15 000 € pour les frais du SATESE (Budget BS1) ;
- Dont 4 500 € pour les frais du SATEP (Budget BS2) ;
- Dont 18 500 € pour la participation à l'assainissement de l'aire de la Lozère (budget annexe aire de la Lozère) ;

Je vous propose donc préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 de la « Politique de l'Eau ».
- de voter l'autorisation de programme 2016 « Politique de l'Eau » à hauteur de **700 000 €** et son calendrier de crédits de paiement (chapitre 917 - budget BS).
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de **892 992,99 €** (chapitre 917 - Budget BS) ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **109 493 €** (chapitre 936 - Budget BS, BS1 et BS2, Budget annexe aire de la Lozère).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Appui au développement économique"

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1068 du 18 décembre 2015 mettant en place les crédits de paiement sur gestion 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 intitulé "Politique et budget 2016 "Appui au développement économique"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Développement des activités économiques » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ont modifié la répartition des compétences entre collectivités et que des modalités précises d'intervention des Départements en matière d'appui au développement économique restent à définir.

ARTICLE 2

Approuve, si la déclinaison concrète des dispositions de la loi NOTRe le permet, la politique départementale « Appui au développement économique » 2016 à travers les programmes suivants :

En investissement

- aide à l'immobilier industriel et artisanal en faveur de privés afin éventuellement de pouvoir financer, dans le cadre des délégations, des projets d'immobilier d'entreprises ;
- aide à la création ou reprise d'entreprise en contrepartie des programmes LEADER si la loi nous l'autorise ;
- fonds d'appui au développement économique : afin d'accompagner l'investissement des projets s'inscrivant dans le développement économique du territoire et les compétences départementales permettraient d'accompagner.

En fonctionnement

- fonds d'appui au développement économique : afin d'accompagner le fonctionnement des projets s'inscrivant dans le développement économique du territoire et les compétences départementales permettraient d'accompagner.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 «Économie» à hauteur de 450 000 € et son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016 "Economie "	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Immobilier Industriel et Artisanal" / 919	150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 2016 "Création reprise entreprises" - 919	100 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 2016 "Fonds d'Intervention Economique" / 919	200 000,00 €	58 560,00 €	60 000,00 €	81 440,00 €

ARTICLE 4

Approuve l'inscription, sur le budget 2016, des crédits suivants :

- à la section d'investissement, à hauteur de 490 633,07 € (chapitre 919).
- à la section de fonctionnement, à hauteur de 609 800 € (chapitre 939) en faveur de l'appui aux entreprises :
 - 399 800 € pour l'accompagnement des organismes à vocation économique (Chambres consulaires, Lozère Développement...);
 - 170 000 € pour les aides au titre du fonds d'appui au développement économique ;
 - 40 000 € pour les aides en faveur des métiers d'art.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°600 "Politique et budget 2016 "Appui au développement économique"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1018 du Conseil départemental du 25 février 2016

I - La Politique Départementale 2016 et sa déclinaison opérationnelle

Le conseil départemental de la Lozère accompagnait jusqu'en 2015 les acteurs économiques dans la réalisation de leurs projets, grâce à des aides spécifiques.

La politique départementale en faveur du développement des activités économiques s'articulait autour d'une série de mesures à la création et au développement d'activités dans le domaine de l'économie artisanale, industrielle et commerciale. Plusieurs dispositifs avaient été suspendus en 2014 et 2015 dans l'attente de la mise en œuvre de nouvelles règles applicables. En 2016, lors des orientations budgétaires, nous avons prévus la mise en place de 3 mesures en faveur du développement des activités économiques pour un montant de 700 000 € afin notamment de pouvoir apporter une contrepartie pour certains dispositifs des programmes LEADER.

Toutefois, les dispositifs seront déployés en fonction de la capacité du Département à pouvoir intervenir dans le cadre de la loi NOTRe.

Je vous invite à prévoir en 2016, si la mise en œuvre de la loi NOTRe nous y autorise, et dans l'attente de la tenue de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) notre engagement à l'appui du développement économique à travers les programmes suivants :

1 - Aide à l'immobilier industriel et artisanal en faveur de privés

Cette aide est destinée à aider les projets immobiliers (création, modernisation, extension) qui concourent au maintien ou au développement durable des entreprises (industrie, artisanat, services liés aux activités de production).

La loi NOTRe précise que « les communes et EPCI à fiscalité propre disposent de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. La compétence peut être déléguée par convention au Département ».

Par conséquent, pour 2016, je vous propose, dans l'attente de la clarification des modalités d'application de la loi NOTRe et du contour possible de ces délégations, de prévoir de reconduire nos modalités de participation et de voter une enveloppe de 150 000 € afin éventuellement de pouvoir financer, dans le cadre des délégations, des projets d'immobilier d'entreprises.

2 - Aide à la création ou reprise d'entreprise

Cette aide a été suspendue en 2014 et 2015. Aux orientations budgétaires il a été proposé une enveloppe de 100 000 € en faveur de ce dispositif notamment en contrepartie des programmes LEADER si la loi nous y autorise.

Toutefois, la Loi NOTRE ne donne pas compétence aux Départements pour accorder des aides en matière économique. Aussi, ces crédits seront certainement redéployés sur d'autres politiques lors d'une prochaine Décision Modificative.

3 - Fonds d'appui au développement économique (Ex FIE)

Il est proposé de prévoir, si la déclinaison concrète des dispositions de la loi NOTRE le permet, de réserver une enveloppe de 200 000 € en investissement et de 170 000 € en fonctionnement pour ce fonds d'appui afin d'accompagner les projets s'inscrivant dans le développement économique du territoire et que nos compétences permettraient d'accompagner.

II – Information financière

Pour votre information, en ce qui concerne la politique en faveur de l'appui au développement économique, il est prévu d'inscrire, dans le budget qui est soumis à votre approbation au cours de cette réunion, représente un engagement financier global suivant :

II-1 En ce qui concerne l'investissement :

II - 1 - 1 - Point sur les autorisations de programme votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique « économie » qui impactent le budget 2016. Aussi, afin de respecter ces engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP / AP	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
Autorisation de programmes "développement économique"			
2013	812 197,76 €	137 148,75 €	
2014	360 319,00 €	100 000,00 €	36 321,06 €
Autorisation de programmes "fonds d'intervention économique"			
2012	89 620,24 €	2 165,60 €	
2013	376 354,95 €	11 035,72 €	
Autorisation de programmes "Economie Tourisme"			
2015	358 041,00 €	131 723,00 €	98 318,00 €

II-1-2 - Autorisation de programmes 2016

Afin de prévoir la mise en œuvre d'une politique d'appui au développement économique en termes d'investissements, je vous propose de voter l'autorisation de programme suivante :

AP 2016 "Economie et Tourisme"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Immobilier Industriel et Artisanal" / 919 / BC	150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 2016 "Création reprise entreprises" - 919 / BC	100 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 2016 "Fonds d'Intervention Economique" / 919 / BC	200 000,00 €	58 560,00 €	60 000,00 €	81 440,00 €
TOTAL AP 2016	450 000,00 €	108 560,00 €	160 000,00 €	181 440,00 €

II-1 - En ce qui concerne le fonctionnement :

Un crédit de **609 800 €** est prévu en fonctionnement en faveur de l'appui aux entreprises

- dont 399 800 € pour l'accompagnement des organismes à vocation économique (Chambres consulaires, Lozère Développement,...)
- dont 170 000 € pour les aides au titre du fonds d'appui au développement économique (EX FIE)
- dont 40 000 € pour les aides en faveur des métiers d'art

C'est la déclinaison concrète des compétences régionales mises en place par la nouvelle Région « Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées » qui détermineront, pour partie, les modalités d'intervention du Département, à travers notamment la conférence territoriale de l'action publique. L'année 2016 sera donc une année de transition.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 "Appui au développement économique".
- de voter l'autorisation de programme 2016 "AppuiEconomie" à hauteur de 450 000 € et son calendrier de crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2016, à la section d'investissement, à hauteur de **490 633,07 €** (chapitre 919).
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **609 800 €** (chapitre 939).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Tourisme"

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département et n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

VU les délibérations n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 et n°CD_15_1068 du 18 décembre 2015 mettant en place les crédits de paiement sur gestion 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°601 intitulé "Politique et budget 2016 "Tourisme"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Développement des activités économiques » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ne modifient pas les possibilités d'action du Département en matière Tourisme qui est une compétence partagée.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 en matière de développement touristique, à travers les programmes suivants :

Investissement

- financement des équipements touristiques à créer ou à rénover, dans la mesure où ces projets répondent aux orientations retenues dans la stratégie départementale

Fonctionnement

- positionnement marketing de la destination Lozère depuis l'automne 2015 en concertation avec les acteurs du territoire ;
- accompagnement des structures qui participent au développement touristique de la Lozère (SM CFD, stations de ski, DSP dans le domaine touristique)
- dispositif mis en place en faveur des offices de tourisme afin de les accompagner dans des logiques de travail collectives débouchant sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies touristiques de territoire, à travers des projets de "destinations touristiques"
- accompagnement financier des offices de tourisme dans leur fonctionnement dans les cinq territoires de destinations touristiques identifiés (Aubrac, Margeride, Gorges du Tarn/Causses, Cévennes/Mont Lozère, Mende-Vallée du Lot).

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Economie et Tourisme » et son calendrier de crédits de paiement comme suit:

AP 2016 "Economie et Tourisme"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Investissements touristiques" / 919 / BC	250 000 €	15 000 €	75 000 €	160 000 €

ARTICLE 4

Approuve l'inscription des crédits de paiements sur le budget 2016, à hauteur de :

- 1 683 607,92 €, à la section d'investissement (chapitre 919) ;
- 1 940 883 €, à la section de fonctionnement (29 551 € au chapitre 930, 100 000 € au chapitre 933 et 1 811 332 € au chapitre 939) répartis comme suit :
 - 1 432 400 € pour l'accompagnement de Lozère Tourisme.
 - 178 800 € pour les aides aux diverses stations de ski du Département.
 - 100 132 € pour les DSP de Sainte Lucie et des Bouviers.
 - 29 551 € en faveur des syndicats mixtes des Gorges du Tarn et de la Voie Verte.
 - 200 000 € pour l'accompagnement des mesures prévues au schéma du tourisme (OTSI; Villes et Villages Fleuris...).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°601 "Politique et budget 2016 "Tourisme"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1019 du Conseil départemental du 25 février 2016

I - La Politique Départementale 2016 et sa déclinaison opérationnelle

Dans le cadre du schéma départemental du tourisme 2010/2016 voté en juin 2010, le Département a défini les orientations stratégiques qu'il souhaite mettre en oeuvre pour appuyer la politique en matière de développement touristique durant cette période : améliorer l'image et la lisibilité du territoire, faire progresser la qualité dans l'offre touristique, moderniser l'organisation pour répondre aux besoins des territoires et des porteurs de projets, aménager le territoire.

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, le Département s'appuie sur Lozère Tourisme auquel il apporte un financement annuel pour l'ensemble des actions marketing.

Le schéma du tourisme arrive à son terme. Un bilan des actions est en cours de réalisation. Une présentation de ce bilan sera réalisée ainsi qu'un état des lieux de la situation touristique en 2010 et en 2015. Par ailleurs, un travail sur la construction d'un prochain schéma va également être mené en intégrant la réflexion sur le positionnement marketing du territoire.

Le Département a engagé un travail sur le positionnement marketing de la destination Lozère depuis l'automne 2015 en concertation avec les acteurs du territoire. 2 rencontres ont déjà été réalisées permettant d'initier des pistes de réflexion. L'objectif de cette démarche consiste à terme à communiquer sur une marque ombrelle partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels du tourisme mais également acteur de l'activité économique et plus largement la population).

Par ailleurs, le Département accompagne certaines structures qui participent au développement touristique de la Lozère (SM CFD, stations de ski, DSP dans le domaine touristique)

Il intervenait également auprès des porteurs de projets privés ou des collectivités qu'il accompagnait dans le financement d'équipements touristiques à créer ou à rénover, dans la mesure où ces projets répondent aux orientations retenues dans la stratégie départementale.

Toutefois, les dispositifs seront déployés en fonction de la capacité du Département à pouvoir intervenir dans le cadre de la loi NOTRe qui définit le tourisme comme une compétence partagée entre les collectivités.

Je vous invite à poursuivre en 2016, dans les limites de la mise en oeuvre de la loi NOTRe, notre engagement dans le domaine du tourisme à travers les programmes suivants :

1 - Investissements touristiques

Cette aide a été suspendue en 2014 et 2015. Aux orientations budgétaires il a été proposé une enveloppe de 250 000 € en faveur de ce dispositif notamment en contrepartie des programmes LEADER.

Le Tourisme reste une compétence partagée, toutefois, il conviendra au regard de la Loi NOTRe de s'assurer que les aides octroyées en faveur entreprise touristiques restent possibles.

2 - Modernisation des offices de tourisme et syndicats d'initiative

En 2014 et 2015, le dispositif mis en place en faveur des offices de tourisme a eu comme objectif de pouvoir les accompagner dans des logiques de travail collectives débouchant sur l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies touristiques de territoire, à travers des projets de "destinations touristiques". Il s'agit donc de travailler à des échelles de territoires plus pertinentes qui permettent de mieux répondre à des logiques de développement territorial et de repositionner les offices de tourisme au cœur de cette démarche.

L'accompagnement de la collectivité départementale est apparu indispensable pour impulser cette nouvelle dynamique auprès des offices de tourisme du territoire de sorte à les accompagner dans ces évolutions et à faire face à ces nouveaux enjeux.

L'accompagnement à cette démarche était prévu pour une période de deux ans (jusqu'à fin 2016) mais les dispositifs pourront se poursuivre au-delà. En effet, le Département souhaite continuer à accompagner financièrement les offices de tourisme dans leur fonctionnement. Les cinq territoires de destinations touristiques identifiés et sur lesquels s'appuie cet accompagnement sont les suivants :

- Aubrac / - Margeride
- Gorges du Tarn/Causse / - Cévennes/Mont-Lozère - Mende-Vallée du Lot

II – Information financière

Pour votre information je vous précise que la reconduction pour l'année 2016 de notre politique en faveur du tourisme qui va se traduire dans le budget qui est soumis à votre approbation au cours de cette réunion, représente un engagement financier global suivant :

II-1 En ce qui concerne l'investissement :

II - 1 - 1 - Point sur les autorisations de programme votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique « Tourisme » qui impactent le budget 2016. Aussi, afin de respecter ces engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP / AP	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
Autorisation de programmes "projets touristiques structurants"			
2012	1 421 307,63 €	300 000,00 €	
2013	1 546 333,99 €	296 027,22 €	65 000,00 €
2014	1 056 260,27 €	372 580,70 €	130 033,00 €
Autorisation de programmes "Économie Tourisme"			
2015	4 200 000,00 €	700 000,00 €	2 800 000,00 €

II-1-2 - Autorisation de programmes 2016

Afin de poursuivre notre politique d'investissement, je vous propose de voter l'autorisation de programme suivante :

AP 2016 "Economie et Tourisme"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Investissements touristiques" / 919 / BC	250 000,00 €	15 000,00 €	75 000,00 €	160 000,00 €

II-2 - En ce qui concerne le fonctionnement :

Un crédit de **1 940 883 €** est prévu en fonctionnement en faveur de l'appui aux entreprises

- dont 1 432 400 € pour l'accompagnement de Lozère Tourisme.
- dont 178 800 € pour les aides aux diverses stations de ski du Département.
- dont 100 132 € pour les DSP de Sainte Lucie et des Bouviers.
- dont 29 551 € en faveur des syndicats mixtes des Gorges du Tarn et de la Voie Verte.
- dont 200 000 € pour l'accompagnement des mesures prévues au schéma du tourisme (OTSI; Villes et Villages Fleuris...).

C'est la déclinaison concrète de la notion de compétence partagée et des compétences régionales mises en place par la nouvelle Région « Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées » qui détermineront, pour partie, les modalités d'intervention du Département, à travers notamment la conférence territoriale de l'action publique. L'année 2016 sera donc une année de transition.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 "Tourisme".
- de voter l'autorisation de programme 2016 "Tourisme" à hauteur de 250 000 € et son calendrier de crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2016, à la section d'investissement, à hauteur de **1 683 607,92 €** (chapitre 919).
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **1 940 883 €** répartis par chapitre comme suit :
 - Chapitre 930 : 29 551,00 €
 - Chapitre 933 : 100 000,00 €
 - Chapitre 939 : 1 811 332,00 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 ' Logement et patrimoine: aides aux personnes privées'

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département et n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°602 intitulé "Politique et budget 2016 ' Logement et patrimoine: aides aux personnes privées" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Eau, AEP, Environnement » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe permettent l'intervention du Département en matière de logement.

ARTICLE 2

Approuve le maintien de l'accompagnement financier du programme « Habiter Mieux » qui s'inscrit dans les missions du Département afin de contribuer à la résorption de la précarité énergétique.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Habiter Mieux » à hauteur de 73 500,00 € et son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016 "Autres dispositifs privés"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Habiter Mieux" - 917 / BC	73 500,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	23 500,00 €

ARTICLE 4

Approuve l'inscription des crédits de paiement au budget 2016 :

- 206 976 € à la section d'investissement (153 603 € sur le chapitre 917 et 9 873 € sur le chapitre 913).
- 165 575 € à la section de fonctionnement (chapitres 933 et 937), en faveur du logement et du patrimoine, réparti comme suit :
 - 98 000 € pour le PIG Habiter Mieux
 - 67 575 € en faveur du logement et de la Fondation du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Rapport n°602 "Politique et budget 2016 ' Logement et patrimoine: aides aux personnes privées", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1020 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Le Département mène une action en faveur du logement à travers plusieurs dispositifs : gestion du FSL, garanties d'emprunt, aide aux communes...

En ce qui concerne les dispositifs d'aide aux personnes privées, il vous est proposé de maintenir notre accompagnement financier du programme « Habiter Mieux » qui s'inscrit dans nos missions de contribution à la résorption de la précarité énergétique.

II – Information financière.

II – 1 - En ce qui concerne l'investissement

II-1- 1– Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique « logement et patrimoine » qui impactent le budget 2016 bien que les dispositifs ne soient plus en vigueur (habitat des jeunes agriculteurs, patrimoine privé). Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP Chapitre	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
Autorisation de Programmes "Habitat des Jeunes Agriculteurs" - 2012-2013-2014			
Chapitre 917	414 492,00 €	38 603,00 €	20 000,00 €
Autorisation de programmes "Habiter Mieux" - 2012 -2013-2014			
Chapitre 917	147 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Autorisation de programmes "Dispositifs en faveur de privés" - 2015			
Chapitre 913	39 873 €	9 873,00 €	25 764,00 €
Chapitre 917	177 636 €	65 000,00 €	64 636,00 €

II-1-2 – Autorisations de programmes 2016

Le programme «habiter mieux» permet à des propriétaires occupants aux revenus modestes de financer des travaux d'amélioration de leur logement, de diminuer leurs dépenses d'énergies et d'améliorer leurs conditions de vie. Je vous propose de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif car :

- d'une part, le Contrat Local d'Engagement a été signé avec l'État sur la période 2014-2017
- d'autre part l'intervention du Département en matière de logement reste possible dans le cadre de la loi NOTRe.

Aussi, je vous propose de le poursuivre et d'ouvrir une nouvelle autorisation de programmes pour 2016 :

AP 2016 "Autres dispositifs privés"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 "Habiter Mieux" - 917 / BC	73 500,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	23 500,00 €

II 2- En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de **165 575 €** est prévu en fonctionnement en faveur du logement et du patrimoine :

- dont 98 000 € pour le PIG Habiter Mieux
- dont 67 575 € en faveur du logement et de la Fondation du Patrimoine.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 « Logement : aides aux personnes privées»
- de voter l'autorisation de programme 2016 «Logement : autres dispositifs privés» à hauteur de 73 500 € et son calendrier des crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de **153 603 €** (sur le chapitre 917) et de **9 873,00 €** (chapitre 913).
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **150 575 €** (chapitre 937) et de **15 000 €** (chapitre 933).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Agriculture et Aménagement foncier et forestier"

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°603 intitulé "Politique et budget 2016 "Agriculture et Aménagement foncier et forestier"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Eau, AEP, Environnement » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ont modifié la répartition des compétences entre collectivités et que des modalités précises d'intervention des Départements en matière d'agriculture restent à définir.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale pour l'agriculture et l'aménagement foncier et forestier, à travers les dispositifs suivants :

Investissement

- Diversification agricole (sous réserve des décrets d'application de la loi NOTRe nous permettant de continuer à exercer les compétences) ;
- Défense des Forêts contre l'incendie » (sous réserve des décrets d'application de la loi NOTRe nous permettant de continuer à exercer les compétences) ;
- Travaux sylvicoles
- Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière (en fonction de la mise en œuvre de la politique régionale) ;
- Maîtrise de l'eau en agriculture (en fonction de la mise en œuvre de la politique régionale) ;
- Opérations d'Améliorations Foncières et Forestières.

Fonctionnement

- Soutien du Département :
 - auprès d'organismes professionnels agricoles ;
 - auprès des structures favorisant la création d'emplois en agriculture (Agri-Emploi, ADRAL) ;
 - auprès du COPAGE, dans sa mission d'accompagnement des agriculteurs dans la maîtrise de l'eau, l'animation des AFP, AFA et GP, ainsi que l'appui à la structuration d'une cellule de brûlage dirigé sur un territoire test ;
 - auprès de collectivités locales dans le cadre du Programme Terra Rural ;

- pour la Défense des Forêts contre l'incendie » (sous réserve des décrets d'application de la loi NOTRe nous permettant de continuer à exercer les compétences) ;
- sur le volet études du programme de maîtrise de l'eau en agriculture.
- En maîtrise d'ouvrage directe :
 - déploiement de la démarche AGRILocal qui va nécessiter une action forte d'animation sur deux ans ;
 - lancement d'une nouvelle opération de restructuration foncière en forêt par une animation sur le secteur du Chastel Nouvel ;
 - suivi du schéma de desserte des massifs forestiers.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Améliorations Foncières et Forestières » et son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016 « Améliorations Foncières et Forestières »	Montant de l'opération	2016	2017	2018
Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière	25 000 €	5 000 €	20 000 €	0 €
Études de mobilisation foncières	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Échanges amiables : frais d'échanges et animation CRPF et SAFER + Opération acquisition/ rétrocession SAFER	68 000 €	48 000 €	20 000 €	0 €
Étude foncière suite au recours de M. BRUN sous maîtrise d'ouvrage départementale	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Maîtrise eau en agriculture	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Actions en faveur de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)	50 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €
Travaux sylvicoles	50 000 €	0 €	30 000 €	20 000 €

ARTICLE 4

Vote l'autorisation de programme 2016 « Diversification agricole » et son calendrier de crédits de paiement :

AP 2016 « Diversification agricole »	Montant de l'opération	2016	2017	2018
Équipement diversification agricole	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

ARTICLE 5

Approuve l'inscription des crédits suivants sur le budget 2016 :

- 251 543,18 € à la section d'investissement, répartis comme suit :
 - 224 543,18 € pour les opérations d'Améliorations Foncières et Forestières ;
 - 22 000 € pour les Plans de modernisation des bâtiments d'élevage ;
 - 5 000 € pour la diversification agricole.
- 584 426,00 € à la section de fonctionnement, répartis comme suit :
 - 142 500 € pour la Chambre d'agriculture ;
 - 12 200 € pour le dispositif PACTE ;
 - 15 000 € pour la procédure « Agriculteurs en difficulté » ;
 - 25 000 € pour le BGS pour l'organisation du Congrès mondial de la race Brune ;
 - 55 640 € pour les Subventions agricoles diverses ;
 - 5 000 € pour l'aide à la FD CUMA ;
 - 4 000 € pour les Subventions forestières diverses ;
 - 44 000 € pour Agri-Emploi et le Service de remplacement Lozère (ADRAL) ;
 - 60 000 € dans le cadre du Fonds de diversification agricole (association des producteurs lait de montagne, Lozère Bio, filière cheval Lozère, GDSA) ;
 - 24 236 € pour le COPAGE, pour la mise en place et le suivi d'associations foncières pastorales, la maîtrise de l'eau en agriculture, le brûlage pastoral ;
 - 20 000 € pour la SAFER, pour l'animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial ;
 - 45 000 € pour l'Association De Lozère ;
 - 800 € pour les frais d'honoraires président de la CDAF ;
 - 50 € pour la cotisation COPAGE ;
 - 11 000 € pour l'adhésion à AGRILocal ;
 - 120 000 € pour l'animation AGRILocal.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°603 "Politique et budget 2016 "Agriculture et Aménagement foncier et forestier"",
joint en annexe à la délibération n°CD_16_1021 du Conseil départemental du 25 février 2016

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

La mise en œuvre de la politique départementale de l'Agriculture est à décliner désormais en tenant compte :

- du nouveau cadre régional de programmation des crédits européens sur la période 2015-2020, lequel semble faire apparaître, sur de nombreuses mesures, une possibilité d'un taux maximum d'aides publiques avec les seuls cofinancements Région/FEADER ou FSE (Maîtrise de l'eau en agriculture, Charte Forestière de Territoire, dispositif installation, agropastoralisme, PAEC, MAEC...).
- des dispositions combinées de la loi MATPAM et de la loi NOTRe.

Ainsi, en ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département pourra d'une part, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, venir en co-financement de la Région, en faveur d'organisations de producteurs pour permettre de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.

Il faut préciser que ces aides devront s'inscrire dans un Programme de Développement Rural Régional ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

Dans le domaine du soutien au fonctionnement des structures agricoles, les dispositifs antérieurs devront être étudiés au regard des compétences qui seront désormais exercées par le Département.

Concernant la politique d'Aménagement Foncier et Forestier, le Département de la Lozère mène actuellement une politique volontariste en faveur des échanges amiables en engageant des opérations d'animation renforcée en zones forestières sur les communes demandeuses.

L'année 2015 a permis l'aboutissement de l'opération de restructuration sur le Causse de Sauveterre, sur les communes de Balsièges, Barjac et Esclanèdes.

Pour l'année 2016 qui sera une année de transition, et sous réserve que la mise en œuvre de la loi NOTRe le permette, le Département apportera son soutien notamment :

- auprès d'organismes professionnels agricoles dont notamment la Coopérative Union Brune Génétique Service (BGS) qui va organiser le prochain congrès mondial de la race Brune qui se déroulera du 6 au 10 avril 2016 à Mende. Cette manifestation sera l'occasion de promouvoir la compétitivité de l'élevage ainsi que les savoirs-faire, le tourisme et les produits du terroir local devant un large public international.
- auprès des structures favorisant la création d'emplois en agriculture (Agri-Emploi, ADRAL) ;
- auprès du COPAGE, dans sa mission d'accompagnement des agriculteurs dans la maîtrise de l'eau, l'animation des AFP, AFA et GP, ainsi que l'appui à la structuration d'une cellule de brûlage dirigé sur un territoire test ;
- auprès de collectivités locales dans le cadre du Programme Terra Rural ;
- sur le volet études du programme de maîtrise de l'eau en agriculture.

Par ailleurs en 2016, il est proposé de mettre en œuvre, en maîtrise d'ouvrage directe :

- le déploiement de la démarche AGRILocal qui va nécessiter une action forte d'animation sur deux ans, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de l'Appel à projet TEPCV ;
- le lancement d'une nouvelle opération de restructuration foncière en forêt par une animation sur le secteur du Chastel Nouvel ;
- le suivi du schéma de desserte des massifs forestiers.

Je vous propose de reconduire les dispositifs d'aides suivants :

- « Diversification agricole » et « Défense des Forêts contre l'incendie » sous réserve des décrets d'application de la loi NOTRe nous permettant de continuer à exercer les compétences ;
- « Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière » et « Maîtrise de l'eau en agriculture » en fonction de la mise en œuvre de la politique régionale.

Par ailleurs, je vous propose de reconduire les dispositifs d'aides « Mobilisation Foncière des terrains sectionnaux » ainsi que les « Échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières » en privilégiant les opérations d'échanges amiables sur un périmètre défini sur sollicitation des collectivités locales, afin d'aboutir à des restructurations foncières à plus fort impact territorial.

Il est proposé également de maintenir le dispositif « Actions en faveur de la sylviculture » sous réserve de modification du taux d'aides et de le ramener d'une part à 50 % du montant HT des travaux pour la reconstitution des boisements ainsi que l'entretien et l'amélioration de première urgence, et d'autre part à 30 % du montant HT des travaux pour les travaux de seconde urgence.

II – Information financière

II-1 – Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre de la politique de l'Agriculture et de l'Aménagement Foncier et Forestier qui impactent le budget 2016.

Aussi, afin de respecter les engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017
AP "Améliorations Foncières et Forestières"			
2013	266 988,20 €	14 578 €	
	<i>Opération Travaux sylvicoles</i>	<i>14 578 €</i>	
AP "Améliorations Foncières et Forestières"			
2014	185 344,17 €	69 718,49 €	
	<i>Opération "Maîtrise de l'eau en agriculture"</i>	<i>5 657,60 €</i>	
	<i>Opération "Etudes de mobilisation foncière"</i>	<i>1 500 €</i>	
	<i>Opération "Stratégie Locale de Revitalisation Agricole et Forestière"</i>	<i>12 560,89 €</i>	
	<i>Opération "Travaux sylvicoles"</i>	<i>50 000 €</i>	
AP "Améliorations Foncières et Forestières"			
2015	219 814,69 €	72 246,69 €	76 318 €
	<i>Opération "Travaux DFCI"</i>	<i>24 746,69 €</i>	<i>25 000 €</i>
	<i>Opération "Maîtrise de l'eau en</i>	<i>1 500 €</i>	

	<i>agriculture"</i>		
	<i>Opération "Echanges amiables : frais d'échanges et animation"</i>	20 000 €	
	<i>Opération "Etudes de mobilisation foncière"</i>	11 000 €	
	<i>Opération "Travaux sylvicoles"</i>	15 000 €	51 318 €
AP "Soutien à l'installation en agriculture"			
2015	88 000 €	22 000 €	
	<i>Opération "Plan de modernisation des bâtiments d'élevage"</i>	22 000 €	

II-2 – Nouvelles autorisations de programmes

La reconduction pour l'année 2016 de notre politique départementale de l'Agriculture et de l'Aménagement Foncier et Forestier, représente un engagement financier qui se décline par des crédits d'investissement ouverts dans deux nouvelles autorisations de programme, à hauteur de **233 000 €**, déclinées autour des opérations suivantes :

AP 2016 « Améliorations Foncières et Forestières »	Montant de l'opération	2016	2017	2018
Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière	25 000 €	5 000 €	20 000 €	0 €
Études de mobilisation foncières	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Échanges amiables : frais d'échanges et animation CRPF et SAFER + Opération acquisition/ rétrocession SAFER	68 000 €	48 000 €	20 000 €	0 €
Étude foncière suite au recours de M. BRUN sous maîtrise d'ouvrage départementale	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Maîtrise eau en agriculture	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Actions en faveur de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)	50 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €
Travaux sylvicoles	50 000 €	0 €	30 000 €	20 000 €

AP 2016 « Diversification agricole »	Montant de l'opération	2016	2017	2018
Équipement diversification agricole	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

III-3 – Les crédits de fonctionnement

Ainsi, sous réserve que des décrets d'application de la loi NOTRE nous permettent de continuer intervenir, les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de nos actions s'élèvent à **584 426 €** déclinés autour des actions suivantes :

- 142 500 € pour la Chambre d'agriculture ;
- 12 200 € pour le dispositif PACTE ;
- 15 000 € pour la procédure « Agriculteurs en difficulté » ;
- 25 000 € pour le BGS pour l'organisation du Congrès mondial de la race Brune ;
- 55 640 € pour les Subventions agricoles diverses ;
- 5 000 € pour l'aide à la FD CUMA ;
- 4 000 € pour les Subventions forestières diverses ;
- 44 000 € pour Agri-Emploi et le Service de remplacement Lozère (ADRAL) ;
- 60 000 € dans le cadre du Fonds de diversification agricole (association des producteurs lait de montagne, Lozère Bio, filière cheval Lozère, GDSA) ;
- 24 236 € pour le COPAGE, pour la mise en place et le suivi d'associations foncières pastorales, la maîtrise de l'eau en agriculture, le brûlage pastoral ;
- 20 000 € pour la SAFER, pour l'animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial ;
- 45 000 € pour l'Association De Lozère ;
- 800 € pour les frais d'honoraires président de la CDAF ;
- 50 € pour la cotisation COPAGE ;
- 11 000 € pour l'adhésion à AGRILocal ;
- 120 000 € pour l'animation AGRILocal.

Je vous propose donc préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 de l'Agriculture et de l'Aménagement Foncier et Forestier ;
- de reconduire les dispositifs d'aides suivants :
 - « Diversification agricole » et « Défense des Forêts contre l'incendie » sous réserve des décrets d'application de la loi NOTRE nous permettant de continuer les compétences ;
 - « Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière » et « Maîtrise de l'eau en agriculture » en fonction de la mise en œuvre de la politique régionale ;
 - « Mobilisation Foncière des terrains sectionnaux » ainsi que les « Échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières » en privilégiant les opérations d'échanges amiables sur un périmètre défini sur sollicitation des collectivités locales, afin d'aboutir à des restructurations foncières à plus fort impact territorial ;
 - « Actions en faveur de la sylviculture » sous réserve de modification du taux d'aides et de le ramener d'une part à 50 % du montant HT des travaux pour la reconstitution des boisements ainsi que l'entretien et l'amélioration de première urgence, et d'autre part à 30 % du montant HT des travaux pour les travaux de seconde urgence ;

Délibération n°CD_16_1021

- de voter les deux nouvelles autorisations de programme 2016 « Améliorations Foncières et Forestières » et « Diversification agricole » à hauteur de **233 000 €** et les calendriers de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, pour un montant total de **251 543,18 €** (224 543,18 € pour les opérations d'Améliorations Foncières et Forestières, 22 000 € pour les Plans de modernisation des bâtiments d'élevage, 5 000 € pour la diversification agricole) ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **584 426 €**.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "Politiques Territoriales"

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gyslène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Politique et budget 2016 "Politiques Territoriales"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Politique Territoriales et Europe » du 22 février 2016 ;

ARTICLE 1

Précise que les dispositions de la loi NOTRe ont modifié la répartition des compétences entre collectivités et que des modalités précises d'exercice du Département, en matière d'animation des politiques territoriales restent à travers notamment la conférence territoriale de l'action publique.

ARTICLE 2

Approuve la politique départementale 2016 « Politiques territoriales », à travers les programmes suivants :

Investissement

- ouverture d'une autorisation de programme « Prolongation d'AP antérieures » pour le report d'opérations concernant les projets qui n'ont pu être terminés fin 2015 ;
- ouverture d'une autorisation de programme « Événements climatiques » est un dispositif mis en place pour faire face aux demandes présentées par les collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par des événements climatiques ;
- contrats territoriaux qui permettent de définir les opérations d'investissement des communes et des groupements de communes qui recevront une aide du Département jusqu'en 2017.

Fonctionnement

- Accueil et aménagement du territoire : Reconstitution des interventions dans les 3 thématiques suivantes, les structures éligibles étant les associations territoriales et les PETR le cas échéant :
 - Animation des GAL dans le cadre de Leader ;
 - Aide à l'Accueil des Nouvelles Populations ;
 - Mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale.
- Acquisition et portage de réserves foncières à des fins d'aménagement : reconduction du dispositif destiné à la création de réserves foncières à des fins urbanistiques en vue d'activités futures (économiques, touristiques...).

- Cotisations statutaires et adhésions
 - Parcs Naturels Régionaux : participation au financement du fonctionnement des PNR sous forme de contribution statutaire ;
 - Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte : participation aux frais généraux et financement des missions du syndicat ;
 - Entente Vallée du Lot : Cotisation ;
 - Syndicat Mixte A75 : Cotisation dans le cadre des frais généraux ;
 - Système Informatique et Géographique Languedoc-Roussillon : participation financière en fonctionnement et cotisation ;
 - Agence de Développement Rural Europe et Territoires : cotisation ;
 - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : cotisation ;
 - Association Nationale des Élus de la Montagne : cotisation.

ARTICLE 3

Vote l'autorisation de programme 2016 « Prolongation d'AP antérieures » et son calendrier de crédits de paiement pour le report d'opérations concernant les projets suivants :

Bénéficiaire	Opération	Montant reporté
Communauté de communes de Villefort	Village de vacances de Pied de Borne	109 900,80 €
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Acquisition et réhabilitation du presbytère du Pont de Montvert en 2 logements	9 626,59 €
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Construction de logements dans la gendarmerie du Pont de Montvert	20 905,62 €
Commune de Prinsuéjols	Aménagements de villages	27 426,00 €
Commune de Villefort	Salle de spectacle	35 360,00 €
Communauté de communes Florac Sud Lozère	Eco-hameau de La Salle Prunet	100 000,00 €
SDIS	Construction de l'école du GRIMP	5 200,00 €

AP 2016	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
AP 2016 "Prolongation d'AP antérieur" :				
Chapitre 911	5 200,00 €	5 200,00 €		
Chapitre 917	193 318,21 €	143 318,21 €	50 000,00 €	
Chapitre 919	109 900,80 €	89 900,80 €	20 000,00 €	

ARTICLE 4

Vote l'autorisation de programme 2016 « Événements Climatiques » et son calendrier de crédits de paiement comme suit :

AP 2016 Opération - Chapitre	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 « Evénements climatiques » - Chapitre 916	200 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €

ARTICLE 5

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2016, des crédits de paiement suivants :

- 10 045 386,51 €, sur la section d'investissement, répartis par chapitre comme suit :
 - Chapitre 900 : 30 000,00 €
 - Chapitre 910 : 1 291 072,04 €
 - Chapitre 911 : 5 200,00 €
 - Chapitre 912 : 637 426,00 €
 - Chapitre 913 : 420 074,00 €
 - Chapitre 916 : 2 889 519,67 €
 - Chapitre 917 : 4 334 785,00 €
 - Chapitre 919 : 437 309,80 €
- 404 068 €, sur la section de fonctionnement, répartis par chapitre et déclinés comme suit :
 - Chapitre 930 : 12 000,00 € (Diverses cotisations) ;
 - Chapitre 936 : 76 068,00 € (Entente Vallée du Lot) ;
 - Chapitre 937 : 8 000,00 € (Cotisation du SIG LR) ;
 - Chapitre 939 : 308 000,00 € (Politique Territoriale et Instance foncière).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°800 "Politique et budget 2016 "Politiques Territoriales"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1022 du Conseil départemental du 25 février 2016

I - La Politique Départementale et sa déclinaison opérationnelle

Le Conseil départemental de la Lozère accompagne les collectivités et les associations dans leur démarche d'accueil et d'aménagement du territoire, grâce à des aides spécifiques. La politique départementale s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et européennes.

L'accueil de nouvelles populations est inscrit comme une priorité et destinée à soutenir les actions permettant la mise en réseau du Département avec des organismes œuvrant dans la démarche d'accueil de nouvelles populations ou d'actions collectives en faveur de l'accueil.

Le Département participe à l'animation des territoires organisée en GAL. Dans le cadre de la mise en œuvre de leur programmation 2014-2020, les 3 GALs lozériens bénéficient d'une première enveloppe de crédits FEADER représentant un total de 5,75 millions.

Le Département participe au financement de l'animation des programmes LEADER portés par ces structures. En 2015, il a attribué une enveloppe de 58 000 € en leur faveur.

Le dispositif relatif aux documents d'urbanisme a été suspendu en 2014 en vue d'engager une réflexion de planification à l'échelle intercommunale au travers des SCoT uniquement.

a) Accueil et aménagement du territoire

Pour 2016, je vous propose de reconduire les interventions dans les 3 thématiques à savoir :

- Animation des GAL dans le cadre de Leader,
- Aide à l'Accueil des Nouvelles Populations,
- Mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale.

Les structures éligibles seront les associations territoriales et les PETR le cas échéant.

b) Acquisition et portage de réserves foncières à des fins d'aménagement

Ce dispositif est destiné à la création de réserves foncières à des fins urbanistiques en vue d'activités futures (économiques, touristiques...) à moyen terme ou à des fins de restructuration de massifs forestiers. En 2015, 28 500 € ont été payés pour l'animation foncière et les frais de portage.

Pour 2016, je vous propose de reconduire ce dispositif.

Je vous précise que les modalités de gestion de ces programmes sont celles de notre règlement général d'attribution d'aides.

c) Cotisations statutaires et adhésions

- Parcs Naturels Régionaux

Sur le département de la Lozère, 2 PNR sont en cours de labellisation et celle-ci devrait intervenir en 2016.

Le Département est membre des structures de gestion et participe au financement de leur fonctionnement sous forme de contribution statutaire.

En 2015, 56 657 € ont été votés en faveur des PNR.

- Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte

Le Département est membre du Syndicat mixte. Dans ce cadre, il participe à hauteur de 60 % des frais généraux (indemnités et frais de mission d'élus, fêtes et cérémonies, intérêts comptes courants/dépôts) et finance les missions du syndicat (suivi rivière, opération grand site, SAGE) dans le cadre de ses programmes.

Le montant de l'aide apportée pour les frais généraux en année 2015 était de 4 889 €.

- Entente Vallée du Lot

Le Département de la Lozère est adhérent à l'Entente Vallée du Lot et a pu bénéficier de crédits FNADT sur des projets comme la station thermale de Bagnols les Bains, le pont Notre Dame, l'espace Tuff à Mende...

Le montant de la cotisation pour l'année 2015 était de 76 068 €

- Syndicat Mixte A75

Pour assurer un développement équilibré et harmonieux de son territoire, le syndicat a entrepris de mettre en œuvre un dispositif d'accueil d'activités économiques nouvelles, qui trouve sa logique dans un schéma d'aménagement des zones d'activités.

Le montant de la cotisation dans le cadre des frais généraux pour l'année 2015 était de 1 500 €.

- Système Informatique et Géographique Languedoc-Roussillon

L'Association a été créée en 1994 dans le cadre du contrat de Plan Etat Région 1994-1999. Aujourd'hui, elle joue rôle important dans la mutualisation des données géographiques et de leurs financements. En 2013, le département de la Lozère a pu bénéficier de la mise à jour de la photo aérienne réalisée par l'association sur l'ensemble du territoire régional. Il est prévu la livraison d'une nouvelle photographie aérienne en 2016.

Le montant de participation financière pour l'année 2015 était de 19 000€ en fonctionnement et 500€ de cotisation.

- Agence de Développement Rural Europe et Territoires

Créée en 1993, l'ADRET a été labellisée en 2005 "Relais Europe Direct" dans le cadre de réseau d'information. Cette association est un partenaire permettant de bénéficier de conseils et d'aides techniques au cas par cas, de recherche de partenaires pour le montage de projets transnationaux, de journées d'information sur les politiques et programmes européens.

Le montant de la cotisation pour l'ADRET était en 2015 de 750 €.

- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Cette association a été créée en 1951 autour de l'idée de la construction d'une Europe unie et fondée sur les libertés locales et régionales. L'activité de l'AFCCRE permet une veille de la politique de l'Europe et des dispositifs européens. Elle propose également des formations sur les fonds structurels.

Le montant de la cotisation pour l'AFCCRE était en 2015 de 546 €.

- Association Nationale des Elus de la Montagne

Cette association est reconnue par l'Etat comme interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire et participe à ce titre à la définition des politiques nationales.

Le montant de la cotisation pour l'ANEM était en 2015 de 4 642,50 €, avec un abattement de 50 % à titre exceptionnel.

II – Informations financières

Pour votre information je vous précise que la reconduction pour l'année 2016 de notre politique en faveur des politiques territoriales qui va se traduire dans le budget qui est soumis à votre approbation au cours de cette réunion, représente un engagement financier global suivant :

II 1 En ce qui concerne l'investissement :

II - 1 - 1 - Point sur les autorisations de programme votées antérieurement

Au cours des budgets précédents, des autorisations de programmes ont été votées au titre des politiques territoriales qui impactent le budget 2016. Aussi, afin de respecter ces engagements antérieurs, des crédits de paiement sont à inscrire sur l'année 2016 :

Année de l'AP / AP/Chapitre	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
Autorisation de programmes "Matériel SIG" 2015			
Chapitre 900	90 000,00€	30 000,00 €	33 777,00 €
Autorisation de programmes "Ecoles Primaires" - 2012-2013-2014			
Chapitre 912	1 454 513,00 €	137 426,00 €	40 261,00 €
Autorisation de programmes "Aménagements de Villages" - 2012-2013			
Chapitre 910	538 718,00 €		
Chapitre 913	99 000,00 €	25 497,00 €	
Chapitre 916	145 812,00 €	10 000,00 €	
Chapitre 917	9 111 283,00 €	5 000,00 €	
Chapitre 918	4 580,00 €	963 570,00 €	650 000,00 €
Autorisation de programmes "Infrastructures SDEE" - 2014			
Chapitre 916	790 000,00 €	100 000,00 €	
Autorisation de programmes "Patrimoine" - 2012-2013-2014			
Chapitre 917	523 619,00 €	270 074,00 €	212 823,00 €
Chapitre 913	1 675 307,00 €	114 666,00 €	53 715,00 €
Autorisation de programmes "PED" - 2012-2013-2014			
Chapitre 910	5 110 167,01 €	580 630,85 €	454 003,25 €
Autorisation de programmes "PEVC" - 2013-2014			
Chapitre 916	2 616 548,38 €	142 882,72 €	76 953,38 €
Autorisation de programmes "Logement" - 2014			
Chapitre 917	100 000,00 €	50 000,00 €	
Autorisation de programmes "Bois Energie" - 2014			
Chapitre 919	109 000,00 €	59 000,00 €	50 000,00 €
Autorisation de programmes "PER" - 2013			
Chapitre 919	177 400,00 €	48 409,00 €	
Autorisation de programmes "Aides aux communes" - 2014-2015			
Chapitre 910	1 373 774,75 €	584 944,19 €	394 633,96 €
Chapitre 913	40 000,00 €	20 000,00 €	
Chapitre 916	2 606 169,23 €	1 544 758,74 €	505 995,52 €

Année de l'AP / AP/Chapitre	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement 2017 et plus
Chapitre 917	3 877 322,50 €	717 669,00 €	1 712 072,50 €
Autorisation de programmes "Contrats" - 2015			
Chapitre 910	500 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
Chapitre 912	1 573 454,00 €	500 000,00 €	943 454,00 €
Chapitre 913	650 342,00 €	120 000,00 €	500 342,00 €
Chapitre 916	9 727 687,00 €	933 560,00 €	8 794 127,00 €
Chapitre 917	10 463 593,00 €	2 488 880,00 €	7 504 097,28 €
Chapitre 919	3 584 924,00 €	240 000,00 €	3 275 539,72 €

II 1-2 - Autorisation de programmes 2016

Une autorisation de programme 2016 est ouverte pour le report d'opérations qui avaient été votées en 2010 et 2011 et qui n'ont pu être terminées fin 2015. En effet le règlement financier prévoit que les autorisations de programme ne peuvent excéder 5 ans.

Cette autorisation exceptionnelle concerne les projets suivants :

Bénéficiaire	Opération	Montant reporté
Communauté de communes de Villefort	Village de vacances de Pied de Borne	109 900,80 €
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Acquisition et réhabilitation du presbytère du Pont de Montvert en 2 logements	9 626,59 €
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Construction de logements dans la gendarmerie du Pont de Montvert	20 905,62 €
Commune de Prinsuéjols	Aménagements de villages	27 426,00 €
Commune de Villefort	Salle de spectacle	35 360,00 €
Communauté de communes Florac Sud Lozère	Eco-hameau de La Salle Prunet	100 000,00 €
SDIS	Construction de l'école du GRIMP	5 200,00 €
Total :		308 419,01 €

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016, d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement, à hauteur de 308 419,01 €.

Par ailleurs, je vous propose de mettre en place un dispositif pour faire face aux demandes présentées par les collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par des événements climatiques notamment par les inondations de fin 2014 et 2015 à hauteur de 200 000 €.

Ce dispositif n'étant pas remis en cause dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, je vous propose d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programmes pour 2016 :

Autorisation de programmes "Prolongation d'AP antérieures"

AP 2016 "Reprise AP antérieures"	Montant de l'opération	2016	2017
Opération 2016 "Prolongation d'AP antérieur"			
911	5 200,00 €	5 200,00 €	
917	193 318,21 €	143 318,21 €	50 000,00 €
919	109 900,80 €	89 900,80	20 000,00 €
TOTAL AP 2016	308 419,01 €	238 419,01 €	70 000,00 €

Autorisation de programme "Événements climatiques"

AP 2016 "Événements climatiques"	Montant de l'opération	2016	2017	2018 et plus
Opération 2016 « Evénements climatiques » 916	200 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €

II 1 - En ce qui concerne le fonctionnement :

Pour votre information, je vous précise que la reconduction pour l'année 2016 de notre politique "Accueil et Planification Territoriale" va se traduire dans le budget qui est soumis à votre approbation au cours de cette séance et représente l'engagement financier suivant :

par inscription de crédits de fonctionnement qui s'élèvent à 404 068 €

- dont 268 000 € pour la Politique Territoriale
- dont 12 000 € pour diverses cotisations
- dont 76 068 € pour l'Entente Vallée du Lot
- dont 40 000 € pour l'instance foncière
- dont 8 000 € pour la cotisation du SIG LR

C'est la déclinaison concrète des compétences régionales mises en place par la nouvelle Région « Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées » qui détermineront, pour partie de la section de fonctionnement, les modalités d'intervention du Département, à travers notamment la conférence territoriale de l'action publique. L'année 2016 est donc une année de transition.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 "Politiques territoriales".
- de voter les autorisations de programmes 2016 "Prolongation d'AP antérieures" et "Evènements Climatiques" à hauteur de 450 000 € et son calendrier de crédits de paiement.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2016, à la section d'investissement, à hauteur de 10 045 386,51 € répartis par chapitre comme suit :
 - Chapitre 900 : 30 000,00 €
 - Chapitre 910 : 1 291 072,04 €
 - Chapitre 911 : 5 200,00 €
 - Chapitre 912 : 637 426,00 €

Délibération n°CD_16_1022

- Chapitre 913 : 420 074,00 €
- Chapitre 916 : 2 889 519,67 €
- Chapitre 917 : 4 334 785,00 €
- Chapitre 919 : 437 309,80 €
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 404 068 € répartis par chapitre comme suit :
 - Chapitre 930 :12 000,00 €
 - Chapitre 936 : 76 068,00 €
 - Chapitre 937 : 8 000,00 €
 - Chapitre 939 : 308 000,00 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Politique et budget 2016 "bâtiments départementaux"

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 3213-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Politique et budget 2016 "bâtiments départementaux"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Finances et gestion de la collectivité » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Approuve la politique départementale 2016 d'entretien et de mise à niveau des bâtiments au travers des programmes suivants :

En investissement

Bâtiments d'enseignement :

- travaux pour la rénovation des façades, à l'amélioration thermique des locaux, création d'un préau au collège du Haut Gévaudan à Saint Chély d'Apcher, travaux d'extension et de rénovation des sanitaires du collège Henri Bourrillon à Mende.
- début des études sur les collèges de Florac, Mende, Sainte-Enimie, Le Bleymard, Villefort et Meyrueis pour la mise en conformité des bâtiments d'enseignements suivant la réglementation PMR
- divers travaux de mise en conformité des installations dans les bâtiments d'enseignement.

Bâtiments institutionnels et administratifs :

- poursuite des travaux dans l'immeuble Paradis, travaux de rénovation des locaux de la Bibliothèque Départementale et achèvement du dossier de rénovation de l'Église Saint-Flour du Pompidou.
- études pour le bâtiment des Archives
- travaux au titre de l'opération « Accessibilité » des bâtiments institutionnels prévus sur 1 an et effectués sur les sites suivants : Locaux boulevard Lucien Arnault, bibliothèque départementale de prêt, Hôtel Plagnes.

Bâtiments de la route :

- rénovation de la couverture et des façades du bâtiment du Centre Technique de Grandrieu et rénovation et extension du silo à sel. S'ajoutent divers travaux de mise en conformité des installations dans les bâtiments routes. Au titre de l'opération « Maintenance » sont réalisés les travaux sur les systèmes de sécurité incendie (SSI) et de mise en conformité électrique. Les principaux travaux au titre de l'opération « Rénovation » seront réalisés sur les centres techniques de La Bastide, Langogne, Nasbinals et Marvejols.

LDA :

- création d'un local destiné à améliorer les techniques d'analyse du laboratoire et notamment permettre l'usage de la technologie dite « PCR »

Domaine des Boissets et Aire de la Lozère :

- divers travaux de mise en conformité des installations .

Délégation n°CD_16_1023

Délégations de services publics :

- divers travaux sur les sites de Sainte Lucie et des Bouviers.

En fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées :

- aux charges diverses telles que : énergie-électricité, combustibles, eau-assainissement,
- aux charges d'entretien courant,
- aux coûts de maintenance des bâtiments,
- au coût des taxes foncières
- aux locations mobilières et immobilières,
- aux charges locatives

ARTICLE 2

Vote les autorisations de programme 2016 « Bâtiments départementaux » et leur calendrier de crédits de paiement ci-après :

Opérations	Crédits 2016	2017	2018	2019	2020
AP 2016 Bâtiments d'Enseignement : 3 386 370 €					
Accessibilité	123 100 €	278 600 €	2 221 200 €	533 600 €	13 800 €
Maintenance	116 070 €				
Rénovation	100 000 €				
AP 2016 Bâtiments Institutionnels : 407 750 €					
Accessibilité	164 150 €				
Maintenance	98 800€				
Rénovation	144 800 €				
AP 2016 Bâtiments Routes : 221 800 €					
Maintenance	80 000 €				
Rénovation	141 800 €				
AP 2016 Délégations de Service Public : 200 000 €					
Site des Bouviers	160 000 €				
Site de Sainte Lucie	40 000 €				
AP 2016 Bureaux : 5 550 000 €					
Projet Bâtiment Administratif	250 000 €	1 250 000 €	1 495 000 €	2 100 000 €	455 000 €
AP 2016 Collège de Meyrueis : 10 000 000 €					
Construction collège de Meyrueis	10 000 €	50 000 €	241 000€	2 551 000€	3 490 000 €
		2021	2022		
		2 742 300 €	915 700 €		

Opérations	Crédits 2016	2017	2018	2019	2020
AP 2016 LDA : 800 000 €					
Local « PCR »	50 000 €	280 000 €	470 000 €		

ARTICLE 3

Affecte une partie des crédits sur les autorisations de programme 2016 comme suit :

Autorisation de programme	Opération	Montant affecté
AP 2016 Bâtiments d'Enseignement (Chap. 902)	Accessibilité	123 100 €
	Maintenance	116 070 €
	Rénovation	100 000 €
AP 2016 Bâtiments Institutionnels (Chap. 900)	Accessibilité	164 150 €
	Maintenance	98 800 €
	Rénovation	144 800 €
AP 2016 Bâtiments Routes (Chap. 906)	Maintenance	80 000 €
	Rénovation	141 800 €
AP 2016 – Délégation de Service Public (Chap. 900)	Site des Bouviers	10 000 €
AP 2016 – Bureaux - (Chap. 900)	Projet Bâtiment administratif	250 000€
AP 2016 Travaux LDA	Local « PCR »	50 000€

ARTICLE 4

Approuve l'inscription sur le budget primitif 2016 des crédits de paiement suivants :

- Sur le budget principal :
 - 3 990 820 € sur la section d'investissement,
 - 1 482 000 € sur la section de fonctionnement pour :
 - 574 000 € de charges d'énergie-électricité et combustibles ;
 - 15 000 € d'eau et assainissement ;
 - 144 300 € de charges d'entretien courant ;
 - 130 300 € pour la maintenance des équipements (SSI, ascenseurs, portes et portails) ;
 - 35 350 € de taxes foncières et autres impôts ;
 - 446 400 € de locations mobilières et immobilières et 58 950 € de charges locatives ;
 - 43 500 € de contrats de prestations de service (vérifications périodiques essentiellement) et 34 200 € de diverses dépenses de fonctionnement.

- Sur le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses :
 - 50 000 € sur la section d'investissement.
 - 88 000 € sur la section de fonctionnement.

- Sur le budget annexe de l'Aire de la Lozère :
 - 50 000 € sur la section d'investissement.
 - 263 700 € sur la section de fonctionnement.

- Sur le budget annexe du Domaine des Boissets :
 - 25 000 € sur la section d'investissement.
 - 25 200 € sur la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°700 "Politique et budget 2016 "bâtiments départementaux"", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1023 du Conseil départemental du 25 février 2016

Maintenir et améliorer la qualité des services publics des Lozériennes et des lozériens est un enjeu prioritaire pour le Conseil départemental. Il s'agit de favoriser le maintien sur place de la population locale et de lui offrir les meilleures conditions de vie.

La restructuration et la rénovation du patrimoine bâti doit nous permettre d'assurer le bon fonctionnement des différents services réparti sur l'ensemble du territoire. Cet éclatement de nos bâtiments et services nous pénalise et génère un surcoût important en termes de loyers pour les bâtiments et parkings. De plus, l'efficacité des services éparpillés dans toute la ville s'en trouve affectée. Cet éparpillement n'est pas non plus lisible pour nos usagers et interlocuteurs. En ce qui concerne les collèges, il s'agit d'améliorer les conditions de travail des équipes pédagogiques et offrir la meilleure qualité d'enseignement à nos enfants.

La politique départementale sur l'entretien et la mise à niveau des bâtiments constituant le patrimoine bâti s'inscrit dans cette démarche.

Depuis ces dernières années, le Département œuvre pour la modernisation de ses bâtiments et a entrepris des travaux de rénovation, d'extension ou de création de nouvelles entités.

Je vous propose de poursuivre en 2016 nos actions et nos efforts sur le patrimoine immobilier afin d'en optimiser le coût de fonctionnement au travers des programmes suivants, tels que déclinés en annexe.

Je vous propose préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver la politique départementale 2016 consacrée aux bâtiments :

BUDGET PRINCIPAL – 00 -

- de voter les autorisations de programmes 2016 du budget pour un total de 19 765 920 € et les échéanciers annuels des crédits de paiement.
- d'affecter les crédits des divers programmes des AP 2016 « Bâtiments d'enseignement » au chapitre 902 à hauteur de 339 170 €, « Bâtiments Institutionnels » au chapitre 900 à hauteur de 407 750 €, « Bâtiments Routes » au chapitre 906 à hauteur de 221 800 €, « Délégation de Service Public » au chapitre 900 à hauteur de 10 000 € et « Projet de bâtiment administratif » au chapitre 900 à hauteur de 250 000 € pour permettre l'engagement des dépenses,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement pour un volume global de 3 990 820 €.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement à hauteur de 1 482 000 €.

BUDGET LDA – 01 -

- de voter l'autorisation de programme 2016 pour la création du local « PCR » pour un total de 800 000 € et l'échéancier annuel des crédits de paiement.
- d'affecter les crédits de l'AP 2016 « TX LDA », à hauteur de 50 000 € pour permettre l'engagement des dépenses,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement pour un volume global de 50 000 €,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement à hauteur de 88 000 €.

BUDGET AIRE DE LA LOZERE- 02 -

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement pour un volume global de 50 000 €.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement à hauteur de 263 700 €.

BUDGET LES BOISSETS- 03 -

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section d'investissement pour un volume global de 25 000 €.
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement à hauteur de 25 200 €.

I – La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2016

Bâtiments d'enseignements :

Ce programme étant destiné aux travaux pour la rénovation des façades, à l'amélioration thermique des locaux et à la création d'un préau au collège du Haut Gévaudan à Saint Chély d'Apcher, aux travaux d'extension et de rénovation des sanitaires du collège Henri Bourrillon à Mende.

Le programme de mise en conformité des bâtiments d'enseignements suivant la réglementation PMR (dossier Ad'Ap déposé est validé par le préfet fin 2015 programmé sur une durée de 9 ans) va se poursuivre avec le début des études sur les collèges de Florac, Mende, Sainte-Enimie, Le Bleymard, Villefort et Meyrueis.

Divers travaux de mise en conformité des installations dans les bâtiments d'enseignement notamment à Vialas sont aussi programmés.

Bâtiments administratifs :

Ce programme est destiné à la poursuite des travaux de transformation d'un ancien local commercial en bureaux administratifs dans l'immeuble Paradis, aux travaux de rénovation des locaux de la Bibliothèque Départementale et à l'achèvement du dossier de rénovation de l'Église Saint-Flour du Pompidou.

Bâtiments de la route :

Ce programme est destiné à la rénovation de la couverture et des façades du bâtiment du Centre Technique de Grandrieu ainsi qu'à la rénovation et l'extension du silo à sel.

Il est aussi réalisé tous les ans divers travaux de mise en conformité des installations dans les bâtiments routes.

II – Informations financières

La politique bâtiminaire pour l'année 2016 représente l'engagement financier global suivant :

II.1 Budget principal

Investissement	3 990 820 €
Fonctionnement	1 482 000 €
Total des crédits de paiement 2016	5 472 820 €

II. 2 Budgets annexes : LDA, Aire de la Lozère, Boissets

Investissement	125 000 €
Fonctionnement	376 900 €
Total des crédits de paiement 2016	501 900 €

II.1 Le budget principal

Les dépenses d'investissement réalisées sur les Collèges, Bâtiments institutionnels et Bâtiments routiers sont essentiellement consacrées à la rénovation et la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public pour répondre aux obligations nées de la loi de 2005 sur le handicap et de l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées :

- Aux charges diverses telles que : énergie-électricité, combustibles, eau-assainissement,
- Aux charges d'entretien courant,
- Aux coûts de maintenance des bâtiments,
- Au coût des taxes foncières
- Aux locations mobilières et immobilières,
- Aux charges locatives

II – 1.1 – Investissement 2016 sur les bâtiments départementaux : 3 990 820 €

Le programme d'investissement 2016 mobilise un montant global de 2 562 100 € au titre des Autorisations de Programmes antérieures pour terminer les programmes et chantiers en cours ainsi qu'un montant global de crédits nouveaux de 1 428 720 € au titre des nouvelles autorisations de programmes.

II – 1.1.1 Crédits prévus au titre des AP existantes

Millésime	TOTAL	2015 et années antérieures	Crédits 2016	Crédits 2017
AP 2012	5 325 587 €	4 975 087 €	350 500 €	
AP 2013	6 074 222 €	2 307 222 €	1 804 500 €	1 962 500 €
AP 2014	580 000 €	172 900 €	407 100 €	
TOTAL	11 979 809 €	7 455 209 €	2 562 100 €	1 962 500 €

Les crédits pour l'exercice 2016 sont ventilés sur les AP suivantes :

Autorisation de Programme	Opération	Crédits 2016	Crédits 2017
AP 2012 - Collège du Collet de Dèze	Rénovation du collège Henri GAMALA	350 500 €	
AP 2013 - Bâtiments d'Enseignement	Rénovation du collège Henri BOURRILLON	90 000 €	
AP 2013 – Collège de Saint Chély	Rénovation thermique du collège du HAUT GEVAUDAN	1 442 500 €	1 962 500 €
AP 2013- Saint Flour	Rénovation de l'Église Saint Flour du Pampidou	232 000 €	
AP 2013 – Bâtiments Routes	Travaux de rénovation sur Unités et Centres Techniques	40 000 €	
AP 2014 – Bâtiments Institutionnels	Aménagement de l'immeuble Paradis	140 000 €	
AP 2014 – Bâtiments Routes	Réfection du Centre Technique de Grandrieu	159 100 €	
AP 2014 - Bâtiments d'Enseignement	Complément pour la rénovation du collège Henri BOURRILLON	78 000 €	
	Tous collèges – Mise en conformité électrique et SSI	30 000 €	
		2 562 100 €	1 962 500 €

II – 1.1.2 Crédits prévus par les nouvelles AP proposées pour 2016

Après une année blanche en 2015, le Département doit répondre aux besoins d'aménagement des collèges, de rénovation et de mise en accessibilité des bâtiments.

Il est proposé l'ouverture de 6 autorisations de programmes pour un volume global de 19 765 920 € avec un phasage des crédits sur 7 exercices.

Les crédits phasés en 2016 au titre des nouvelles AP représentent 1 428 720 €.

1) AP Bâtiments d'enseignement

Millésime et code AP	TOTAL	OPERATIONS	Crédits 2016	2017	2018	2019	2020
AP 2016 – Bâtiments d'Enseignement	3 386 370 €	Accessibilité	123 100 €	278 600 €	2 221 200 €	533 600 €	13 800 €
		Maintenance	116 070 €				
		Rénovation	100 000 €				

Le calendrier de financement de l'opération « Accessibilité » des collèges est en accord avec l'agenda d'accessibilité programmée sur lequel nous avons délibéré le 27 juillet 2015 et qui a été transmis à Monsieur le Préfet courant septembre

Les crédits phasés sur 5 ans sont destinés aux travaux de mise en accessibilité des collèges de Florac, La Canourgue, Langogne, Marvejols, Sainte Enimie, le Bleymard et Villefort.

2) AP Bâtiments Institutionnels

Millésime et code AP	TOTAL	OPERATIONS	Crédits 2016
AP 2016 – Bâtiments Institutionnels	407 750 €	Accessibilité	164 150 €
		Maintenance	98 800€
		Rénovation	144 800 €

Les travaux au titre de l'opération « Accessibilité » des bâtiments institutionnels sont prévus sur 1 an et seront effectués sur les sites suivants : Locaux boulevard Lucien Arnault, bibliothèque départementale de prêt, Hôtel Plagnes.

3) AP Bâtiments Routes

Millésime et code AP	TOTAL	OPERATIONS	Crédits 2016
AP 2016 – Bâtiments Routes	221 800 €	Maintenance	80 000 €
		Rénovation	141 800 €

Au titre de l'opération « Maintenance » sont réalisés les travaux sur les systèmes de sécurité incendie (SSI) et de mise en conformité électrique. Les principaux travaux au titre de l'opération « Rénovation » seront réalisés sur les centres techniques de La Bastide, Langogne, Nasbinals et Marvejols.

4) AP Collège de MEYRUEIS -

Millésime AP	Code AP	TOTAL	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2016	Construction collège de Meyrueis	10 000 000 €	10 000 €	50 000 €	241 000€	2 551 000€	3 490 000 €	2 742 300 €
								2022
								915 700 €

5) AP Délégations de Service Public

Millésime et code AP	TOTAL	OPERATIONS	Crédits 2016
AP 2016 - DSP	200 000 €	Site des Bouviers	160 000 €
		Site de Sainte Lucie	40 000 €

6) AP Projet bâtiment administratif

Millésime et code AP	Code AP	TOTAL	Crédits 2016	2017	2018	2019	2020
AP 2016 BUREAUX	Projet Bâtiment Administratif	5 550 000 €	250 000 €	1 250 000 €	1 495 000 €	2 100 000 €	455 000 €

Pour permettre l'engagement des marchés nécessaires à la réalisation de ces opérations, je vous propose d'affecter une partie des crédits comme suit :

AP 2016 d'Enseignement (Chap. 902)	Bâtiments	Opération	Montant affecté
		Accessibilité	123 100 €
		Maintenance	116 070 €
		Rénovation	100 000 €

AP 2016 Institutionnels (Chap. 900)	Bâtiments	Opération	Montant affecté
		Accessibilité	164 150 €
		Maintenance	98 800 €
		Rénovation	144 800 €

AP 2016 Bâtiments Routes (Chap. 906)	Opération	Montant affecté
	Maintenance	80 000 €
	Rénovation	141 800 €

AP 2016 – Délégation de Service Public (Chap. 900)	Opération	Montant affecté
	Site des Bouviers	10 000 €

AP 2016 – BUREAUX (Chap. 900)	Opération	Montant affecté
	Projet Bâtiment administratif	250 000€

II – 1.2 – Fonctionnement 2016 sur les bâtiments départementaux : 1 482 000 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux divers bâtiments départementaux sont ventilées de la manière suivante :

Structure des dépenses de fonctionnement	Montant
Charges d'énergie-électricité et combustibles	574 000 €
Eau et assainissement	15 000 €
Charges d'entretien courant,	144 300 €
Maintenance des équipements (SSI, ascenseurs, portes et portails)	130 300 €
Taxes foncières et autres impôts	35 350 €
Locations mobilières et immobilières	446 400 €
Charges locatives	58 950 €
Contrats de prestations de service (vérifications périodiques essentiellement)	43 500 €
Divers	34 200 €
TOTAL	1 482 000 €

II.2 Les budgets annexes

Les crédits d'investissement et de fonctionnement sont récapitulés ci-dessous

II – 2.1 Budget 01 - Le Laboratoire départemental d'analyses

Investissement

L'ouverture d'une AP est proposée pour la création d'un local destiné à améliorer les techniques d'analyse du laboratoire et notamment permettre l'usage de la technologie dite « PCR ».

Millésime et code AP	Libellé AP	TOTAL	Crédits 2016	2017	2018
AP 2016 TXLDA	Local « PCR »	800 000 €	50 000 €	280 000 €	470 000 €

Pour permettre l'engagement des marchés d'études nécessaires , je vous propose d'affecter une partie des crédits comme suit :

AP 2016 - TXLDA	Opération	Montant affecté
	Local « PCR »	50 000€

Fonctionnement : 88 000 € (électricité, combustibles et divers)

II – 2.2 Budget 02 – Aire de la Lozère

Investissement : 50 000 €

Fonctionnement : 263 700 €

II – 2.3 Budget 03 – Site des Boissets

Investissement : 25 000 €

Fonctionnement : 25 200 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Gestion de la collectivité : budget 2016 des services supports de la collectivité

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Gestion de la collectivité : budget 2016 des services supports de la collectivité" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Finances et gestion de la collectivité » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Prend acte qu'afin d'accompagner les directions dans la mise en œuvre des différentes politiques, les services dits « supports » doivent engager des dépenses détaillées dans les postes suivants :

En investissement

- reversement de la taxe sur l'électricité qui est restituée au SDEE et à la commune de Mende,
- participation aux investissements réalisés par le SDIS,
- remboursement du capital de la dette,
- subvention d'équilibre du budget d'investissement du Laboratoire Départemental d'Analyse et divers reversements,
- équipements informatiques des collèges et des services ;
- matériels d'administration et l'outillage pour l'activité des services ;
- prise en charge des frais publicitaires des procédures liées à la commande publique.

En fonctionnement

- gestion de diverses subventions, de cotisations et d'écritures financières ;
- dépenses de personnel ;
- maintenance du matériel, des progiciels métiers et des infrastructures ;
- fourniture de petit équipement, des vêtements de travail et assurances ;
- annonces et des insertions publicitaires pour les procédures dont la dépense est en fonctionnement ;
- frais d'acte et de contentieux.

ARTICLE 2

Vote les autorisations de programme 2016 nécessaires au fonctionnement de la collectivité, et leur calendrier de crédits de paiement, comme suit :

AP - Opérations	Montant	Crédits de paiements 2016	Crédits de paiements 2017
AP Electricité 2016	547 000,00 €	433 000,00 €	114 000,00 €
Reversement Taxe sur l'électricité SDEE - 919	456 000,00 €	342 000,00 €	114 000,00 €
Reversement Taxe sur l'électricité Commune de Mende- 919	91 000,00 €	91 000,00 €	0,00 €
AP SDIS 2016	200 000,00 €	200 000,00 €	
Subvention SDIS 911	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
AP Informatique 2016	300 000,00 €	300 000,00 €	
Opération « Équipements collèges » (902)	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Opération "Équipements informatiques" (900)	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €
AP Opération « Logiciels métiers » (900)	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
AP Moyens généraux 2016	70 500,00 €	70 500,00 €	
Opération " Matériel d'administration (900)	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €
Opération " Matériels et Outillage "	42 500,00 €	42 500,00 €	0,00 €

ARTICLE 3

Affecte, sur autorisations de programme 2016, les crédits suivants, après transfert des crédits de paiement (inscrits sur l'année 2017 lors du vote de l'autorisation de programme informatique et moyens généraux) sur l'année 2016 :

AP - Opérations	Montant	Crédits affectés
AP Electricité 2016	547 000,00 €	547 000,00 €
Reversement Taxe sur l'électricité - SDEE - 919	456 000,00 €	456 000,00 €
Reversement Taxe sur l'électricité - Commune de Mende- 919	91 000,00 €	91 000,00 €
AP SDIS 2016	200 000,00 €	200 000,00 €
Subvention SDIS 911	200 000,00 €	200 000,00 €

AP - Opérations	Montant	Crédits affectés
AP Informatique 2016	300 000,00 €	300 000,00 €
Opération « Équipements collèges » (902)	30 000,00 €	30 000,00 €
Opération "“Équipements informatiques” (900)	170 000,00 €	170 000,00 €
AP Opération « Logiciels métiers » (900)	100 000,00 €	100 000,00 €
AP Moyens généraux 2016	70 500,00 €	70 500,00 €
Opération " Matériel d'administration (900)	28 000,00 €	28 000,00 €
Opération " Matériels et Outillage "	42 500,00 €	42 500,00 €

ARTICLE 4

Précise qu'il convient d'intégrer, à la section d'investissement, les frais et écritures budgétaires suivants :

- 5 828 885 € correspondant au remboursement du capital de la dette
- 38 284 € correspondant à la subvention d'équilibre du budget d'investissement du Laboratoire Départemental d'Analyses
- 558 046 € correspondant à différents reversements.

ARTICLE 5

Approuve :

- l'attribution des participations d'investissement (SDEE, SDIS)
- la modification de l'autorisation de programme 2015 "Frais d'insertion" et son calendrier de crédits de paiement ;

et prend acte du montant des participations obligatoires et remboursements d'emprunts 2016.

ARTICLE 6

Donne un avis favorable à l'inscription des crédits de paiement au budget primitif 2016 suivants :

- en investissement à hauteur de 7 693 215 € :
 - 7 058 215 € pour les crédits gérés par la direction des finances et du budget ;
 - 500 000 € (470 000 € au chapitre 900 et 30 000 € au chapitre 902) pour les crédits gérés par le service informatique et téléphonie ;
 - 70 500 € (40 500 € au chapitre 900, 20 000 € au chapitre 902 et 10 000 € au chapitre 906) pour les crédits gérés par le service des moyens généraux ;
 - 64 500 € (8 000 € au chapitre 900, 15 500 € au chapitre 902 et 41 000 € au chapitre 906) pour les crédits gérés par le service des marchés publics et contentieux.
- en fonctionnement à hauteur de 40 023 119 € :
 - Finances et du budget : 8 461 919 €
 - 1 124 400 € pour les subventions et 17 000 € pour des frais divers
 - 3 400 000 € pour le SDIS
 - 87 000 € pour Lozère Ingénierie
 - 167 750 € pour diverses participations / Adhésions
 - 1 130 153,84 € pour les déficits des budgets annexes
 - 1 698 000 € pour la gestion de la dette, intérêts et frais bancaires

- 837 615,16 € pour des écritures financières (dotations aux provisions, MDPH, DMTO , autres).
- Ressources humaines : 29 483 300 €
 - 290 000 € : personnel extérieur (parc / stagiaires)
 - 1 468 491 € : non titulaires / CAE / chômage
 - 1 196 289 € : assistantes familiales
 - 166 700 € : formation
 - 606 971 € : assurance personnel
 - 18 000 € : recrutement et autre
 - 170 000 € : CNAS
 - 169 874 € : CNPT
 - 420 343 € : astreintes
 - 19 555 € : prestations directes
 - 110 329 € : médecine du travail
 - 201 491 € : frais de déplacement
 - 329 048 € : tickets restaurant
 - 7 366 704 € : cotisations patronales
 - 840 778 € : élus
 - 83 000 € : groupes politiques
 - 16 025 727 € : titulaires
- Informatique et téléphonie : 703 500 €
 - 330 000 € : maintenance
 - 95 000 € : locations mobilières
 - 25 000 € : autres frais divers
 - 10 000 € : entretien du matériel informatique
 - 7 500 € : concours divers (cotisations), frêts et transports administratifs
 - 190 000 € : frais de télécommunications
 - 44 000 € : autres participations
 - 2 000 € : autres fournitures informatiques.
- Moyens généraux : 1 286 000 €
 - 90 000 € : combustibles
 - 60 000 € : carburants
 - 12 000 € : fournitures d'entretien
 - 93 000 € : fournitures de petit équipement
 - 72 000 € : habillement et vêtements de travail
 - 61 000 € : fournitures administratives
 - 18 000 € : contrats de prestations de services
 - 5 700 € : autres biens mobiliers et maintenance
 - 248 500 € : Assurances Multirisques et autres assurances
 - 40 000 € : documentation générale et technique
 - 13 300 € : autres frais divers et annonces et insertions

Délibération n°CD_16_1024

- 50 000 € : catalogues et imprimés et publications
- 2 000 € : transports de biens
- 135 000 € : frais d'affranchissement
- 290 000 € : frais de nettoyage des locaux
- 95 500 € : autres charges, parkings et autres charges exceptionnelles.
- Marchés publics et du contentieux : 88 400 €.
 - 55 000 € : procédures dont la dépense relève du fonctionnement
 - 10 000 € : frais d'acte et de contentieux
 - 23 400 € : frais d'honoraires et de conseils

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°701 "Gestion de la collectivité : budget 2016 des services supports de la collectivité", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1024 du Conseil départemental du 25 février 2016

Les différents services de l'Administration générale et la Direction des Finances et du Budget œuvrent de manière transversale au profit des autres directions de la collectivité et de ses satellites. Afin d'accompagner les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des différentes politiques, les services dits « Supports » doivent engager des dépenses.

Les besoins financiers de ces services et directions pour l'exercice 2016 sont définis en annexe.

Afin de permettre à nos services dits « supports » d'accompagner la mise en place de nos politiques départementales, je vous propose donc de bien vouloir :

En ce qui concerne l'investissement :

- approuver l'attribution des subventions d'investissement (SDEE, SDIS) ;
- prendre acte du montant de nos participations obligatoires et remboursements d'emprunts 2016 ;
- voter l'autorisation de programme 2016 « Electricité » à hauteur de 547 000 € et son calendrier de crédits de paiement sur 2 ans et d'approuver l'affectation des crédits pour un montant total de 547 000 € ;
- voter l'autorisation de programme 2016 « SDIS » à hauteur de 200 000 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- voter la modification de l'autorisation de programme 2016 "Informatique à hauteur de 300 000 €, son calendrier des crédits de paiement et d'approuver l'affectation des crédits ;
- voter la modification de l'autorisation de programme 2016 "Mobiliier, matériel et outillage" à hauteur de 70 500 €, son calendrier de crédits de paiement et l'affectation des crédits ;
- voter la modification de l'autorisation de programme 2015 "Frais d'insertion" et son calendrier de crédits de paiement ;
- approuver l'inscription des crédits de paiement de l'année 2016 à la section d'investissement du budget primitif 2016 :
 - à hauteur de 7 058 215 € (crédits de la direction des finances) ;
 - à hauteur de ~~300 000~~ 500 000 € (corrigé) (~~270 000~~ 470 000 € (corrigé) au chapitre 900 et 30 000 € au chapitre 902 pour les crédits du service informatique et téléphonie) ;
 - à hauteur de 70 500 € (40 500 € au chapitre 900, 20 000 € au chapitre 902 et 10 000 € au chapitre 906 pour les crédits du service des moyens généraux) ;
 - à hauteur de 64 500 € (8 000 € au chapitre 900, 15 500 € au chapitre 902 et 41 000 € au chapitre 906 pour les crédits du service des marchés publics et contentieux).

En ce qui concerne le fonctionnement :

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement, à la section de fonctionnement du budget primitif 2016, à hauteur de :
 - 8 461 919 € (crédits de la direction des finances) ;
 - 29 483 300 € (crédits du service des ressources humaines) ;
 - 703 500 € (crédits du service informatique et téléphonie) ;
 - 1 286 000 € (crédits du service des moyens généraux) ;
 - 88 400 € (crédits du service des marchés publics et du contentieux).

I - Besoins de la DIRECTION DES FINANCES ET DU BUDGET

1/ Section d'investissement

Deux postes budgétaires importants figurent dans ces dépenses. D'une part le reversement de la taxe sur l'électricité qui est restituée au SDEE et à la commune de Mende et d'autre part notre participation aux investissements réalisés par le SDIS.

a) Autorisation de programme 2016

Je vous propose d'examiner, pour les dépenses d'investissement, l'inscription des autorisations de programme suivantes correspondant à nos participations :

Autorisation de Programme	Opération	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016	Crédits de paiement inscrits pour 2017
2016 / ELECTRICIT	Reversement Taxe sur l'électricité SDEE - 919/BB	456 000,00 €	342 000,00 €	114 000,00 €*
	Reversement Taxe sur l'électricité Commune de Mende-919/BB	91 000,00 €	91 000,00 €	0,00 €
2016 / SDIS	Subvention SDIS 911/I01	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Total		747 000,00 €	633 000,00 €	114 000,00 €

* Solde de la subvention de l'année n versé l'année n+1 conformément à la convention qui engage les deux parties.

b) Frais financiers et écritures budgétaires

En ce qui concerne cette section d'investissement, il conviendra d'ajouter les frais et écritures budgétaires suivants :

- le remboursement du capital de la dette (5 828 885 €),
- la subvention d'équilibre du budget d'investissement du Laboratoire Départemental d'Analyse (38 284 €),
- les différents reversements (558 046 €),

Soit un montant total de frais financiers de 6 425 215 €.

Le total de crédits de paiement 2016 serait donc de 7 058 215 € (6 425 215 € + 633 000 €).

c) Affectations proposées

Afin de permettre la mise en œuvre, tout au long de l'année 2016, des opérations décrites ci-dessus, je vous propose également de procéder à l'affectation des crédits de paiements comme suit :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement affectés ce jour
Reversement Taxe sur l'électricité SDEE - 919/BB	456 000,00 €	456 000,00 €
Reversement Taxe sur l'électricité Commune de Mende - 919/BB	91 000,00 €	91 000,00 €
TOTAL AP	547 000,00 €	547 000,00 €

2/ Section de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement gérés par la Direction des Finances et du Budget relèvent de la gestion de diverses subventions, de la gestion de cotisations et d'écritures financières. D'un montant de 8 461 919 €, ils se répartissent comme suit :

Opérations/Actions	Bénéficiaires/Ecritures	Crédits inscrits
Subventions	PED, Amicale du Personnel, CAUE	1 124 400,00 €
	SDIS	3 400 000,00 €
	Lozère Ingénierie	87 000,00 €
	Autres frais divers	17 000,00 €
Participations / Adhésions	Ass. soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) / ADF / Finance active /Entente Forêt méditerranéenne/CDT	167 750,00 €
Déficit des budgets annexes	LDA , Aire de la Lozère, Domaine des Boissets	1 130 153,84 €
Dette	Intérêts, frais bancaires	1 698 000,00 €
Ecritures financières	Dotations aux provisions, MDPH, DMTO , autres	837 615,16 €
Total		8 461 919,00 €

Au regard de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus, je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- d'approuver l'attribution des subventions d'investissement (SDEE, SDIS), participations et remboursements d'emprunts 2016 ;
- de voter l'autorisation de programme 2016 « Electricité » à hauteur de 547 000 € et son calendrier de crédits de paiement sur 2 ans et d'approuver l'affectation des crédits pour un montant total de 547 000 € (chapitre 919) ;
- de voter l'autorisation de programme 2016 « SDIS » à hauteur de 200 000 € et son calendrier de crédits de paiement (chapitre 919) ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement du budget primitif 2016, à hauteur de 7 058 215 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section de fonctionnement du budget primitif 2016, à hauteur de 8 461 919 €.

II - Besoins du SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le montant figurant au BP2016 s'élève à 29,483 M€.

Conformément aux orientations budgétaires 2016, une économie de – 240 580 € a été demandée aux services des Ressources Humaines. Elle a été rendue notamment possible par le renforcement de la politique de non-remplacement systématique des agents (maladies, congés, retraite), une diminution des astreintes hivernales liées à un hiver pour l'instant moins rigoureux et une meilleure optimisation des ressources internes (mobilités, mutualisation...).

Ces dépenses de personnel se décomposent de la manière suivante :

	BP 2016
Personnel extérieur : parc / stagiaires	290 000,00 €
Non titulaires / CAE / chômage	1 468 491,00 €
Assistantes familiales	1 196 289,00 €
Formation	166 700,00 €
Assurance personnel	606 971,00 €
Recrutement	15 000,00 €
Cnas	170 000,00 €
Cnftpt	169 874,00 €
Astreintes	420 343,00 €
Prestations directes	19 555,00 €
Médecine du travail	110 329,00 €
Frais de déplacement	201 491,00 €
Tickets restaurant	329 048,00 €
Cotisations patronales	7 366 704,00 €
Élus	840 778,00 €
Groupes politiques	83 000,00 €
Titulaires	16 025 727,00 €
Autre	3 000,00 €
Total	29 483 300,00 €

La répartition de ces crédits est ensuite effectuée dans les chapitres en fonction de leur nature (social, culture, infrastructure...). Je vous propose d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016 à la section de fonctionnement du budget primitif 2016 à hauteur de 29 483 300 €.

III - Besoins du SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

1/ Section d'investissement

Afin de permettre à la collectivité de continuer à disposer des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses services il vous appartient à présent d'examiner, pour les dépenses d'investissement, l'autorisation de programmes relative aux besoins du Département en termes de ressources informatiques.

a) Point sur les autorisations de programmes votées antérieurement

L'autorisation de programme relative aux projets informatiques, votée antérieurement et nécessitant des crédits de paiement sur l'année 2016, est la suivante :

Année de l'AP	Opération	Montant total de l'AP	Crédits de paiement inscrits pour 2016
2015	« Salle Informatique »	320 000,00 €	200 000,00 €

b) Autorisations de programmes 2016

Lors de la réunion du 18 décembre 2015, l'autorisation de programme « Projets 2016 Informatiques », d'un montant de 300 000 € a été votée, à titre exceptionnel, afin de permettre aux services de fonctionner dès le début de l'année. Il vous est proposé aujourd'hui de modifier le calendrier des crédits de paiement et de transférer les crédits de paiement (inscrits sur l'année 2017 lors du vote de l'autorisation de programme) sur l'année 2016.

Cette autorisation de programme doit permettre d'engager les dépenses nécessaires aux opérations suivantes :

- Opération « Équipements collèges » : cette opération consiste à équiper les collèges en matériel informatique divers (ordinateurs, tablettes...);
- Opération "«Équipements informatiques»" : cette opération servira à moderniser le parc informatique (ordinateurs, écrans, portables, serveurs, tablettes et autres équipements informatiques divers). Elle sera également utilisée pour maintenir la sécurité du réseau (téléphonie, sauvegardes, infrastructures....);
- Opération « Logiciels métiers » : cette opération est prévue dans le cadre d'évolutions réglementaires, de migrations ou mises à jour des logiciels du Département. Elle sera également utilisée pour l'acquisition de nouveaux logiciels ou licences en fonctions des besoins.

La mise en œuvre de ces opérations se traduit donc par l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2015, avec des crédits de paiement inscrits sur la seule année 2016 :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement Année 2016
Opération « Équipements collèges » (902 / BFI)	30 000,00 €	30 000,00 €
Opération "«Équipements informatiques»" (900 / BFI)	170 000,00 €	170 000,00 €
Opération « Logiciels métiers » (900 / BFI)	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL AP	300 000,00 €	300 000,00 €

c) Affectations proposées

Si vous approuvez la modification de l'autorisation de programme, et afin de permettre la mise en œuvre, tout au long de l'année 2016, des opérations décrites ci-dessus, je vous propose également de procéder à l'affectation de la totalité des crédits de paiements comme suit :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Montant de l'opération	Crédits de paiement disponibles Année 2016	Crédits de paiement affectés ce jour
Opération « Équipements collèges » (902 / BFI)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Opération "Équipements informatiques" (900 / BFI)	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Opération « Logiciels métiers » (900 / BFI)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL AP	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

2/ Section de fonctionnement

Le budget Informatique de la Collectivité en 2016 sera en baisse de plus de 3 %.

Cette maîtrise du budget en fonctionnement s'inscrit dans une démarche entamée en 2009 qui nous a permis de nous retrouver à un montant global de fonctionnement inférieur à celui de l'année 2007 ; et ce malgré l'arrivée de nouvelles missions telles que les collèges et les différentes étapes de décentralisation (notamment les routes).

La mise en place d'un réseau fibre optique mutualisé sous l'impulsion de l'équipe infrastructure et réseaux nous permet d'accroître la qualité des prestations offertes aux différentes directions tout en réduisant de 60 000 euros les frais de télécommunications.

Les coûts de maintenance à la fois des progiciels métiers et des infrastructures sont en augmentation du fait de la hausse régulière des contrats de maintenance, de la prise en compte de la maintenance du réseau haut débit et de la nécessité de renouveler des extensions de garantie de certains équipements.

Code Fonct.	Article	Libellé Article / Nature	2015	2016
0202	6156	Maintenance	306 000,00 €	330 000,00 €
0202	6135	Locations mobilières	95 000,00 €	95 000,00 €
0202	6188	Autres frais divers	23 000,00 €	25 000,00 €
0202	61558.1	Entretien du matériel informatique	2 200,00 €	10 000,00 €
0202	6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00 €	6 500,00 €
0202	6241.2	Frêts et transports administratifs - Informatique	500,00 €	1 000,00 €
0202	6262	Frais de télécommunications	250 000,00 €	190 000,00 €
221	6568	Autres participations	36 000,00 €	39 000,00 €
0202	6568	Autres participations	5 000,00 €	5 000,00 €
0202	60632.1	Autres fournitures - Informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
		TOTAL	726 200,00 €	703 500,00 €

Je vous demande donc :

- de voter le rephasage de l'autorisation de programme 2016 "Informatique à hauteur de 300 000 € votée le 18 décembre 2015. Les crédits de paiement sont rephasés sur l'année 2016 et sont intégrés, en l'état, dans la section d'investissement du budget primitif 2016, aux chapitres 900 (pour 270 000 €) et 902 (pour 30 000 €). Sont aussi intégrés au budget primitif 2016, le crédits de paiement de la Salle Informatique à hauteur de 200 000 € soit au total 500 000 € ;
- d'approuver l'affectation des crédits, sur les opérations décrites ci-dessus, pour un montant total de 300 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement du budget primitif 2016, à hauteur de 703 500 €.

III - Besoins du SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX

Afin de permettre à la collectivité de continuer à disposer des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses services, il vous appartient à présent d'examiner les crédits suivants :

1/ Section d'investissement

Lors de la réunion du 18 décembre 2015, l'autorisation de programme 2016 "Mobilier, matériel et outillage" pour un montant de 70 500 € a été votée, à titre exceptionnel, afin de permettre aux services de fonctionner dès le début de l'année.

Il vous est proposé aujourd'hui de modifier le calendrier des crédits de paiement et de transférer les crédits de paiement (inscrits sur l'année 2017 lors du vote de l'autorisation de programme) sur l'année 2016.

Cette autorisation de programme permettra d'engager les dépenses nécessaires aux opérations suivantes :

- Opération « Matériel d'administration » : cette opération permet de doter les services de mobiliers et matériels divers, tels que bureaux, armoires, destructeurs papier, relieuses, ... etc.
- Opération « Matériels et Outillage » : cette opération est destinée à effectuer les achats d'outillage nécessaire à l'entretien des locaux (visseuse, perceuses, taille haie, ...) et d'équipements divers pour les services (appareils de sono, appareils ménagers, ...).

La mise en œuvre de ces opérations se traduit donc par l'autorisation de programme suivante, avec des crédits de paiement inscrits sur la seule année 2016 :

AP 2016 - Mobilier, Matériel et Outillage	Montant total de l'AP 2016	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
Opération " Matériel d'administration " 900/BMG	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €
Opération " Matériels et Outillage " 900 / BMG	12 500 €	12 500 €	0,00 €
902 / BMG	20 000 €	20 000 €	0,00 €
906 / BMG	10 000 €	10 000 €	0,00 €
TOTAL AP	70 500,00 €	70 500,00 €	0,00 €

Affectations proposées

Si vous approuvez la modification de l'autorisation de programme, et afin de permettre la mise en œuvre, tout au long de l'année 2016, des opérations décrites ci-dessus, je vous propose également de procéder à l'affectation de la totalité des crédits de paiements comme suit :

Intitulé de l'opération Imputation globale	Crédits disponibles à affecter	Propositions d'affectation
Opération " Matériel d'administration " 900 / BMG	28 000,00 €	28 000,00 €
Opération " Matériels et Outillage " 900 / BMG	12 500,00 €	12 500,00 €
902 / BMG	20 000,00 €	20 000,00 €
906 / BMG	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL AP	70 500,00 €	70 500,00 €

2/ Section de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement, votés en 2015, relatifs aux diverses fournitures et prestations s'élevaient à 1 316 950 €.

Pour 2016, l'enveloppe proposée est de 1 286 000 € déclinée comme suit :

Chapitre	Code Fonct.	Article	Libellé Article / Nature	BP 2016
930	0202	60621	Combustibles	90 000,00 €
930	0202	60622	Carburants	60 000,00 €
930	0202	60631	Fournitures d'entretien	12 000,00 €
930	0202	60632	Fournitures de petit équipement	23 000,00 €
932	221	60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00 €
936	621	60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00 €
930	0202	60636	Habillement et vêtements de travail	72 000,00 €
930	0202	6064	Fournitures administratives	61 000,00 €
930	0202	611	Contrats de prestations de services	18 000,00 €
930	0202	61558	Autres biens mobiliers	200,00 €
930	0202	6156	Maintenance	5 500,00 €
930	0202	6161	Assurances Multirisques	215 500,00 €
930	0202	6168	Autres assurances	33 000,00 €

Chapitre	Code Fonct.	Article	Libellé Article / Nature	BP 2016
930	0202	6182	Documentation générale et technique	40 000,00 €
930	0202	6188	Autres frais divers	5 000,00 €
930	0202	6231	Annonces et insertions	8 300,00 €
930	0202	6236	Catalogues et imprimés et publications	50 000,00 €
930	0202	6241	Transports de biens	2 000,00 €
930	0202	6261	Frais d'affranchissement	135 000,00 €
930	0202	6283	Frais de nettoyage des locaux	290 000,00 €
930	0202	6288	Autres	2 000,00 €
930	0202	6488.58	Autres charges - Parkings	92 000,00 €
930	0202	678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00 €
			TOTAL	1 286 000,00 €

Je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2016 :

- de voter la modification de l'autorisation de programme 2016 "Mobilier, matériel et outillage" à hauteur de 70 500 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement du budget primitif 2016, à hauteur de 70 500 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement du budget primitif 2016, à hauteur de 1 286 000 € ;
- d'approuver l'affectation des crédits, sur les opérations décrites ci-dessus, pour un montant total de 70 500 €.

IV - Besoins du SERVICE DES MARCHES PUBLICS ET DU CONTENTIEUX

1/ Section d'investissement

Pour le service des marchés publics et du contentieux, une Autorisation de Programme destinée à la prise en charge des frais publicitaires des procédures liées à la commande publique a été créée en 2015 pour trois ans d'un montant total de 128 300 €.

Les crédits de paiement sont répartis ainsi : 2015 : 42 300 €, 2016 : 43 000 € et enfin 2017 : 43 000 €.

Des forfaits de publicité supplémentaires, auprès du BOAMP notamment, ont dû être souscrits en 2015, il a donc été nécessaire de voter en DM2 un crédit supplémentaire de 19 000 € portant le montant total des crédits de paiement en 2015 à 61 300 €.

Considérant cet ajustement, les crédits sollicités en 2016 sont de 64 500 €, il est donc nécessaire de re-phaser l'AP en abondant les crédits de 2016 initialement de 43 000 €, de 21 500 €, provenant des crédits de 2017.

2/ Section de fonctionnement

L'enveloppe sollicitée par le service des marchés publics et du contentieux est de 88 400 €.

Cette enveloppe est destinée à financer les dépenses relevant d'une part, des annonces et des insertions publicitaires pour les procédures dont la dépense est en fonctionnement (55 000 €), des frais d'acte et de contentieux (10 000 €) d'autre part, et enfin des frais d'honoraires et de conseils (23 400 €).

Je vous propose, préalablement au vote du budget 2016 :

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2016, à la section d'investissement du budget primitif 2016 à hauteur de 64 500 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement du budget primitif 2016, à hauteur de 88 400 €.
